



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

***Règlement de
surveillance, de
prévision et de
transmission de
l'Information sur les
Crues (RIC)***

SPC Bassins du Nord

Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
<i>A</i>	<i>07/2024</i>	<i>Version initiale transmise pour la consultation officielle</i>
<i>B</i>	<i>10/2024</i>	<i>Version 1 suite à la consultation avec ajout des crues récentes</i>
<i>C</i>	<i>28/02/25</i>	<i>Version approuvée le 28/02/2025 par arrêté du préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord</i>

Affaire suivie par

Océane ANTOINE - Service Risques / Pôle Prévision des Crues et Hydrométrie / Unité Prévision des Crues
Tél. : 03 20 40 53 18 / Fax : 03 20 13 65 22
Courriel : oceane.antoine@developpement-durable.gouv.fr

Rédacteur

Océane ANTOINE - Service Risques / Pôle Prévision des Crues et Hydrométrie / Unité Prévision des Crues

Relecteur

Nathalie GAFFET - Service Risques / Pôle Prévision des Crues et Hydrométrie / Unité Prévision des Crues

François CLERC - Service Risques / Pôle Prévision des Crues et Hydrométrie

Marc MANICINI - Service Risques

Référence(s) intranet

<http://intra.dreal-hauts-de-france.e2.rie.gouv.fr/>

Glossaire

AP : Avertissement Précipitations
APIC : Avertissement Pluies Intenses à l'échelle des Communes
AV : Avertissement Vigilance
BP : Bulletins Précipitations
BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières
B.V. : Bassin Versant
CMIR : Centre Météorologique Inter Régional
CMVOA : Cellule Ministérielle de Veille Opérationnelle et d'Alerte
CODIS : Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours
COGIC : Centre Opérationnel de Gestion Interministérielle des Crises
COZ : Centre Opérationnel de Zone de défense
CVH : Cellules de Veille Hydrologiques
DDT(M) : Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)
DGRP : Direction Générale de la Prévention des Risques
DI : Directive Inondation
DICOM : DIRection de la COMmunication
DIR Météo-France : Direction Inter Régionale de Météo-France
DRIEAT : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EPTB : Établissement Public Territorial de Bassin
EDF : Électricité de France
EMZ : État-major de Zone
EPRI : Évaluation Préliminaire des Risques Inondation
HYDRO : (Banque Hydro) : Recueil des données de hauteurs et de débits des stations limnimétriques en France de l'Information sur les Crues
IGN : Institut national de l'information géographique et forestière
LENE : Loi portant Engagement National pour l'Environnement
MTES : Ministère de la Transition Écologique et Solidaire
ORSEC : Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
PPRN : Plan de Prévention des Risques Naturels
PPRI : Plan de Prévention des Risques Inondations
RDI : Référent Départemental d'Inondations
Rex ou RETEX : RETour d'EXpérience
RIC : Règlement de surveillance, de prévision et transmission de l'Information sur les Crues
SCHAPI : Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations
SCSOH : Service de Contrôle de la Sécurité des Ouvrages Hydrauliques
SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours
SDPC : Schéma Directeur de la Prévision des Crues
SIDPC : Service Interministériel de Défense et de Protection Civile
SPC : Service de Prévision des Crues
TRI : Territoire à Risque important d'Inondation
VNF : Voies Navigables de France

Sommaire

Glossaire.....	3
I Préambule.....	8
II Notice de présentation.....	11
1. Description des bassins versants du territoire de compétence du SPC Bassins du Nord.....	11
1.1. District international de l'Escaut, la Somme et les cours d'eau côtiers de la Manche et de la Mer du Nord (bassin Artois-Picardie hors Sambre).....	12
1.1.1. Aa-Yser-Audomarois.....	14
1.1.2. Authie-Canche-Boulonnais.....	14
1.1.3. Somme.....	16
1.1.4. Lys-Deûle-Marque.....	16
1.1.5. Scarpe-Escaut-Sensée.....	17
1.2. District international de la Meuse (bassin de la Sambre).....	19
1.3. District de la Seine et des cours d'eau côtiers normands (bassin Seine-Normandie).....	19
1.3.1. L'Aisne (8 000 km ²).....	20
1.3.2. L'Oise en amont de la confluence avec l'Aisne (5 000 km ²).....	20
1.3.3. L'Oise en aval de la confluence avec l'Aisne (4 000 km ²).....	21
2. Enjeux liés aux crues sur le bassin.....	22
2.1. Typologie des crues.....	22
2.1.1. Crues lentes par débordement de cours d'eau.....	22
2.1.2. Crues rapides par débordement de cours d'eau.....	22
2.1.3. Crues estuariennes.....	22
2.1.4. Crues de nappe.....	23
2.2. Historique des crues et dommages occasionnés.....	24
2.2.1. Historique des crues sur le bassin Artois-Picardie (hors bassin de la Sambre).....	24
2.2.1.1. Aa-Yser-Audomarois.....	24
2.2.1.2. Authie-Canche-Boulonnais.....	25
2.2.1.3. Somme.....	26
2.2.1.4. Lys-Deûle-Marque.....	27
2.2.1.5. Scarpe-Escaut-Sensée.....	28
2.2.2. Historique des crues sur le bassin de la Sambre.....	29
2.2.3. Historique des crues sur le bassin de l'Oise.....	30
2.2.3.1. Aisne.....	30
2.2.3.2. Oise en amont de la confluence avec l'Aisne.....	31
2.2.3.3. Oise en aval de la confluence avec l'Aisne.....	32
2.3. Analyse des enjeux.....	33
2.3.1. Enjeux sur le bassin Artois-Picardie (hors bassin de la Sambre).....	33
2.3.1.1. Aa-Yser-Audomarois.....	33
2.3.1.2. Authie-Canche-Boulonnais.....	33
2.3.1.3. Somme.....	34
2.3.1.4. Lys-Deûle-Marque.....	34
2.3.1.5. Scarpe-Escaut-Sensée.....	34
2.3.2. Enjeux sur le bassin de la Sambre.....	35
2.3.3. Enjeux sur le bassin de l'Oise.....	36
2.3.3.1. Aisne.....	36
2.3.3.2. Oise en amont de la confluence avec l'Aisne.....	36

2.3.3.3. Oise en aval de la confluence avec l’Aisne.....	36
2.3.4. Territoires à risques importants d’inondation (TRI).....	37
3. Ouvrages hydrauliques et systèmes d’endiguement susceptibles d’avoir un impact sur les crues	
.....	38
III Règlement.....	41
Article 1. Intervention de l’État.....	41
1.1 Délimitation du territoire de compétence du service de prévision des crues.....	41
1.2 Liste des cours d’eau sur lesquels l’État prend en charge la surveillance, la prévision et	
l’information sur les crues.....	42
1.3 Liste des communes et groupements de communes bénéficiant du dispositif de	
surveillance et prévision des crues mis en place par l’État.....	42
Article 2. Intervention des collectivités territoriales.....	43
2.1 Conditions de cohérence des dispositifs mis en place par l’État et les collectivités	
territoriales.....	43
2.2 Dispositifs de surveillance mis en place par les collectivités territoriales.....	43
2.2.1 La Grande Becque de Saint-Jans-Cappel.....	43
2.2.2 L’Hélpe Majeure.....	44
2.2.3 La Verse.....	44
2.2.4 La Nonette.....	44
2.2.5 La Vaux.....	44
2.3 Futurs dispositifs de surveillance mis en place par les collectivités territoriales.....	45
Article 3. Informations nécessaires au fonctionnement des dispositifs de surveillance, de	
prévision et de transmission de l’information sur les crues.....	46
3.1 Les fournisseurs de données hydrologiques et météorologiques et marégraphiques.....	46
3.1.1 Direction régionale de l’environnement, de l’aménagement et du logement Hauts-	
de-France (DREAL Hauts-de-France).....	46
3.1.2 Direction régionale de l’environnement, de l’aménagement et du logement Grand Est	
(DREAL Grand Est).....	46
3.1.3 Direction régionale et interdépartementale de l’environnement, de l’aménagement et	
des transports Île-de-France (DRIEAT IF).....	46
3.1.4 Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM).....	46
3.1.5 Voies navigables de France (VNF).....	46
3.1.6 Autres fournisseurs de données (collectivités, gestionnaires d’ouvrages).....	47
3.1.7 Météo France.....	47
3.1.8 SHOM.....	47
3.1.9 Échanges d’informations au niveau international.....	48
3.2 Informations particulières liées aux ouvrages hydrauliques.....	48
3.3 Données et informations échangées avec les autres services de l’État.....	49
3.3.1 Échanges avec le SCHAPI.....	49
3.3.2 Échanges avec les autres SPC.....	49
3.3.3 Échanges avec les SCSOH.....	49
3.3.4 Échanges avec les missions RDI en DDT(M).....	49
Article 4. Dispositif d’information.....	51
4.1 Mise à disposition de l’information.....	51
4.1.1 Vecteurs de mise à disposition de l’information.....	51
4.1.2 Contenu disponible et fréquence de mise à jour.....	51
4.1.3 La carte de vigilance.....	52
4.1.4 Les tronçons de la carte de vigilance.....	54
4.1.5 Stations disponibles sur Vigicrues.....	54

4.1.6 La vigilance météorologique et hydrologique.....	55
4.1.7 Vigicrues Flash.....	55
4.1.8 Cartographies de zones d'inondation potentielle.....	55
4.2 Transmission de l'information.....	56
4.2.1 Transmission de l'information.....	56
4.2.2 Zones de défense, préfetures, acteurs de la sécurité civile et de l'organisation des secours.....	57
4.2.3 Échanges en période de crise.....	57
Article 5. Entrée en vigueur.....	58
Annexes.....	59

Table des annexes

Annexe 1. Carte du territoire de compétence et du périmètre surveillé.....	61
Annexe 2. Tronçons de vigilance.....	62
2.a - Liste des tronçons de vigilance.....	62
2.b - Cartes des tronçons de vigilance.....	64
Annexe 3. Stations hydrométriques.....	75
3.a - Tableau des stations diffusées sur Vigicrues et des stations utiles à la vigilance et à la prévision des crues sur le réseau surveillé.....	75
3.b - Carte des stations utiles à la vigilance et à la prévision des crues sur le réseau surveillé.....	91
3.c - Liste des fournisseurs de données.....	92
Annexe 4. Ouvrages hydrauliques.....	93
4.a - Liste des ouvrages hydrauliques susceptibles d'avoir un impact sur les crues.....	93
Annexe 5. Échelles de gravité.....	113
5.a - Tronçon Hem.....	113
5.b - Tronçon Aa.....	114
5.c - Tronçon Liane.....	115
5.d - Tronçon Lys amont / Laquette.....	116
5.e - Tronçon Lawe / Clarence amont.....	117
5.f - Tronçon Plaine de la Lys.....	118
5.g - Tronçon Helpe Mineure.....	119
5.h - Tronçon Helpe Majeure.....	120
5.i - Tronçon Solre.....	121
5.j - Tronçon Sambre.....	122
5.k - Tronçon Somme.....	123
5.l - Tronçon Canche.....	124
5.m - Tronçon Aisne amont.....	125
5.n - Tronçon Aisne ardennaise.....	127
5.o - Tronçon Aisne-Vaux.....	129
5.p - Tronçon Aisne aval.....	130
5.q - Tronçon Oise amont.....	131
5.r - Tronçon Oise moyenne.....	133
5.s - Tronçon Oise aval isarienne.....	134
5.t - Tronçon Thérain.....	135
Annexe 6. Liste des destinataires du push.....	136
Annexe 7. Systèmes d'Alertes Locaux (SDAL).....	139
7.a - Liste des cours d'eau avec intervention des collectivités locales.....	139

7.b - Carte de ces cours d'eau.....	139
Annexe 8. liste des communes et groupements de communes bénéficiant du dispositif de surveillance et prévision des crues mis en place par l'État.....	140
Annexe 9. Communes éligibles au service Vigicrues Flash.....	158
9.a - Liste des communes éligibles au service Vigicrues Flash.....	158
9.b - Carte des communes éligibles au service Vigicrues Flash.....	190
Annexe 10. Arrêté préfectoral approuvant le présent règlement.....	191

I Préambule

Depuis la loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages, une réforme de l'annonce des crues a confié à l'État l'organisation de la surveillance, de la prévision et de la transmission de l'information sur les crues. Cette réforme s'est traduite par :

- la réorganisation territoriale du dispositif d'annonce des crues de l'État pour passer de l'annonce à la prévision des crues, grâce à la mise en place de services de prévision des crues (SPC), aux compétences renforcées ;
- la création d'un Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations (SCHAPI), qui assure la coordination de la prévision des crues au niveau national et fournit un appui technique aux SPC.

L'objectif de cette réforme était d'améliorer l'anticipation dont disposent les gestionnaires de crise, ainsi que l'information du grand public. Elle a abouti à la mise en œuvre de la vigilance crues, et à la qualification du risque hydrologique dans les 24 heures à venir. Ce faisant, elle introduit les notions de prévision et d'incertitude dans la gestion des crises d'inondation.

Le déploiement de la vigilance « crues » est organisé :

- sur chaque grand bassin hydrographique par un Schéma Directeur de Prévision des Crues (SDPC) ;
- sur le territoire de chaque SPC par un Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'Information sur les Crues (RIC), qui met en œuvre le SDPC concerné.

L'État prend en charge la mission réglementaire de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues, en application des articles L564-1, L564-2 et L564-3 du code de l'environnement. Les SDPC définissent les conditions de cette prise en charge par l'État et sont complétés par les RIC. Ces documents sont arrêtés conformément aux articles R564-1 à R564-9 du code de l'environnement, et à l'arrêté du 18 avril 2023 relatif aux schémas directeurs de prévision des crues et aux règlements de surveillance et de prévision des crues et à la transmission de l'information correspondante.

La procédure de vigilance crues a été définie dans le cadre d'une instruction interministérielle dont la dernière version date du 14 juin 2021. Elle se traduit par le service expertise Vigicrues depuis 2006.

La vigilance crues a été complétée en 2017 par le service Vigicrues Flash, d'avertissement automatique sur les crues soudaines, destiné en priorité aux gestionnaires de crise locaux. Il concerne des cours d'eau n'appartenant pas au réseau surveillé par le dispositif Vigicrues et susceptibles d'être soumis à des crues soudaines.

L'arrêté du 8 juin 2021 attribuant à certaines directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), à la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) Île-de-France et à l'établissement public Météo-France une compétence interdépartementale en matière de prévision des crues a créé par fusion des services de prévision des crues « Artois-Picardie » et « Oise-Aisne », un service de prévision des crues dénommé « Bassins du Nord ». Ce service est rattaché à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Hauts-de-France. L'arrêté du 7 mars 2024 est depuis le texte de référence dans la mesure où il a abrogé l'arrêté du 8 juin 2021.

Afin d'encadrer la prévision des crues, un Schéma Directeur de Prévision des Crues (SDPC) a été élaboré pour chaque grand bassin hydrographique. Tout service de prévision des crues remplit ses missions en suivant un règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues (RIC) établi en cohérence avec les SDPC des bassins sur lesquels se situe leur territoire de compétence.

Pour le bassin Seine-Normandie, cette organisation a été définie par le Schéma Directeur de Prévision des Crues (SDPC), arrêté par le préfet coordonnateur de bassin le 13 février 2023 et, concernant le bassin Artois-Picardie, le Schéma Directeur de Prévision des Crues (SDPC) a été arrêté le 29 mai 2015 par le préfet coordonnateur de bassin Artois-Picardie. Le présent RIC met en œuvre les SDPC Seine-Normandie et Artois-Picardie puisque le territoire du SPC Bassins du Nord se situe sur ces deux grands bassins hydrographiques. Il remplace les précédents RIC Artois-Picardie et Oise-Aisne approuvés respectivement par les arrêtés du 16/05/2014 et du 03/03/2020. Il est composé d'une notice de présentation, d'un règlement et d'annexes.

Le présent RIC fait suite :

- aux versions précédentes du RIC Artois-Picardie :
 - La version initiale du 7 août 2006 à la mise en place de la vigilance « crues » sur le périmètre initial de la Liane, l'Aa, l'Helpe Mineure, l'Helpe Majeure, la Solre, la Sambre et la Somme ;
 - La version révisée du 9 janvier 2009 suite à l'extension du périmètre réglementaire sur la Hem et le bassin de la Lys (Lys amont, Lawe/Clarence amont et Plaine de la Lys) ;
 - La version révisée du 16 mai 2014 avec :
 - la mise en place du nouveau concept interministériel d'emploi de la vigilance crues avec la mise en place de zones de transition entre les niveaux de vigilance,
 - quelques modifications de tronçons existants :
 - Ajout d'une partie de la Laquette au tronçon Lys amont qui est devenu Lys amont – Laquette,
 - Réduction du tronçon de l'Helpe Mineure en amont,
 - Réduction du tronçon de la Hem en amont et extension en aval.
- aux versions précédentes du RIC Oise-Aisne :
 - La version initiale du 4 juillet 2006 à la mise en place de la vigilance « crues » sur le périmètre initial de l'Aisne amont, l'Aisne moyenne, l'Aisne aval, l'Oise amont, l'Oise moyenne, l'Oise aval isarienne et le Thérain ;
 - La version révisée du 7 juillet 2014 avec :
 - la mise en place du nouveau concept interministériel d'emploi de la vigilance crues avec la mise en place de zones de transition entre les niveaux de vigilance,
 - la prolongation du tronçon Aisne moyenne de la confluence avec la Suippe à la confluence avec la Vesle (début de la portion de l'Aisne navigable),
 - le remplacement de la station de vigilance de Pontavert par Berry au Bac sur l'Aisne moyenne,
 - la modification des communes associées au tronçon du Thérain.
 - La version révisée du 03 mars 2020, avec pour principales modifications :
 - la prise en compte plus fine du rôle de la Vaux dans la genèse des crues,
 - la scission du tronçon Aisne moyenne en deux nouveaux tronçons Aisne ardennaise et Aisne-Vaux,
 - la modification du statut de certaines stations et leur association systématique à leur code hydro et à l'entité gestionnaire.

Ce RIC s'inscrit dans le cadre de l'arrêté du 7 mars 2024 abrogeant celui du 8 juin 2021 portant création du SPC Bassins du Nord par fusion des SPC Artois-Picardie et Oise-Aisne. Il détaille les modalités d'exercice des missions attribuées au SPC Bassins du Nord.

Après concertation avec les acteurs de l'État concernés, de nouvelles évolutions sont proposées dans ce RIC :

- la refonte des deux documents existants pour la création d'un nouveau RIC sur le territoire fusionné des Bassins du Nord : reprise de la notice de présentation, règlement et annexes,
- l'ajout d'un nouveau tronçon surveillé : la Canche et son affluent la Course,
- la modification du tronçon Plaine de la Lys sur la limite amont de la Bourre,
- la modification du réseau de stations hydrométriques diffusées sur Vigicrués ainsi que du statut de certaines stations,
- l'ajout des communes suivantes dans la liste des communes surveillées :
 - les communes de Robecq et Mont-Bernanchon au titre du tronçon de la Lawe et de la Clarence amont,
 - la commune de Locquignol au titre de l'Helpe mineure,
 - la commune de Taizy au titre du tronçon de l'Aisne ardennaise,
 - les communes de Condé-sur-Aisne et Ciry-Salsogne au titre du tronçon de l'Aisne-Vaux,
 - la commune de Saint-Leu-d'Esserent au titre du tronçon du Thérain,
- la suppression de la commune de Margny-les-Compiègne dans la liste des communes surveillées au titre du tronçon de l'Aisne aval,
- l'introduction du nouveau service Vigicrués Flash,
- l'intégration de la Vaux, de la Nonette et de l'amont de l'Helpe Majeure dans les systèmes d'alerte locaux existants,
- la reprise des échelles hauteurs-enjeux par rapport aux crues les plus récentes,
- la modification du territoire de compétence du SPC sur sa partie sud :
 - transfert de l'amont du bassin de l'Esches au territoire du SPC Seine Moyenne-Yonne-Loing, car l'Esches se jette dans l'Oise en aval du territoire du SPC Bassins du Nord,
 - ajout de l'Ysieux et des parties amonts des bassins de la Thève et de la Nonette (affluents de l'Oise) au territoire du SPC Bassins du Nord.

II Notice de présentation

Le service de prévision des crues Bassins du Nord, créé le 8 juin 2021, est issu de la fusion des services de prévision des crues Oise-Aisne et Artois-Picardie. Il reprend globalement le territoire des deux SPC historiques.



Illustration 1: Carte du service de prévision des crues Bassins du Nord

1. Description des bassins versants du territoire de compétence du SPC Bassins du Nord

Les districts hydrographiques couverts par le service de prévision des crues Bassins du Nord sont la partie française du district international de l'Escaut, une partie du district international de la Meuse (le district de la Sambre) et la partie Nord-Est du district de la Seine (bassin de l'Oise en amont de l'Île-de-France), pour une surface totale d'environ 36 600 km².

Territoire du service de prévision des crues bassins du Nord

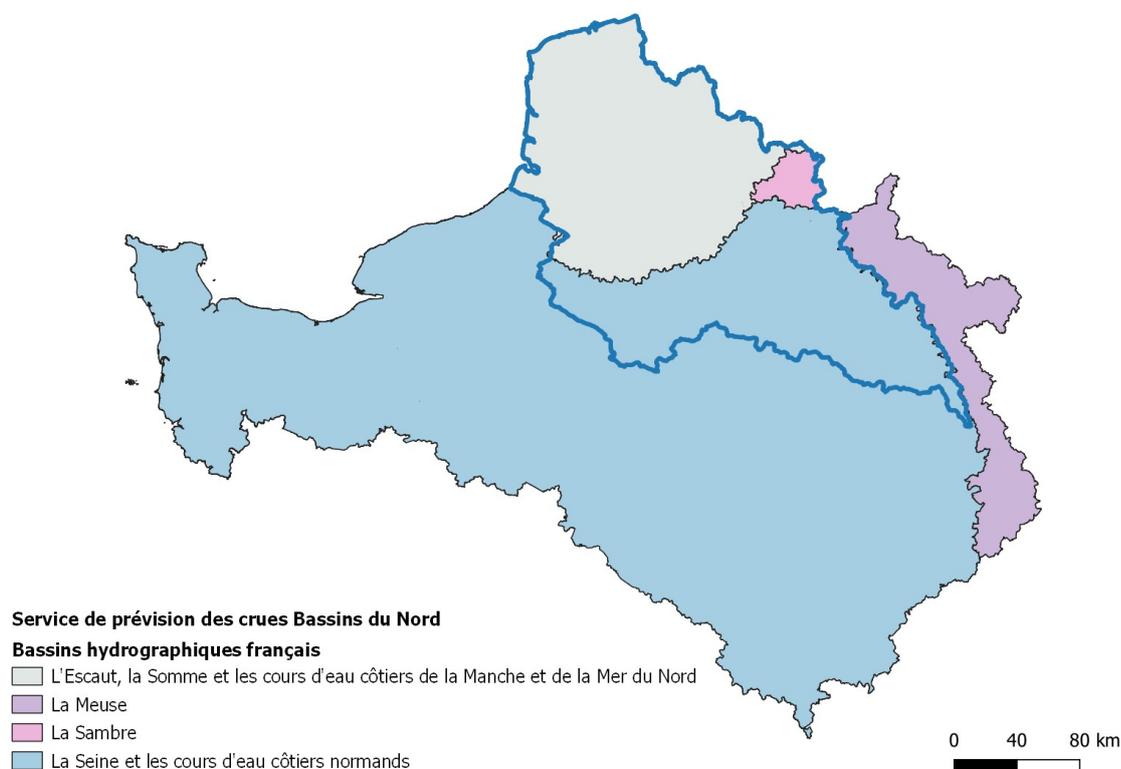


Illustration 2: Carte du territoire du SPC par rapport aux bassins de la Directive Cadre sur l'Eau

1.1. District international de l'Escaut, la Somme et les cours d'eau côtiers de la Manche et de la Mer du Nord (bassin Artois-Picardie hors Sambre)

Le district Escaut, Somme et côtiers Manche Mer du Nord est un district international qui s'étend sur trois pays : la France, la Belgique et les Pays-Bas. La partie française de ce district est le bassin Artois-Picardie sans le bassin de la Sambre. Elle se caractérise par un réseau hydrographique très dense, avec une topographie plutôt pentue en amont et de plaine assez plate à l'aval. Le nord-est du territoire présente une topographie particulièrement plate sur laquelle se distinguent les monts des Flandres culminant à 176 m. Tandis qu'au sud de la plaine de Flandres le paysage devient plus vallonné (monts de l'Artois) et laisse place aux vallées de la Canche, de l'Authie puis de la Somme. Le district compte également des terrains particulièrement bas gagnés sur la mer que sont la zone de polders des Wateringues (entre Dunkerque et Calais) et la baie de Somme.

La partie française du district est située entièrement dans la circonscription administrative du SPC Bassins du Nord, s'étend sur 18 500 km² et compte 6 700 km de rivières dont 860 km de canaux ou rivières canalisées. Le grand nombre de voies navigables dans la région, héritage notamment du développement important de l'activité industrielle au 19^e siècle, en fait l'une de ses spécificités.

Le canal Dunkerque Valenciennes ou liaison Dunkerque-Escaut est un axe est-ouest de transport à grand gabarit, qui forme la structure centrale du réseau fluvial navigable du Nord et du Pas-de-Calais. Ce canal a été construit en deux phases : d'abord par la liaison Dunkerque-Denain de 1950 à 1962 puis le raccordement de Denain à Valenciennes achevé en 1968. La liaison est en réalité constituée d'une suite de canaux et de rivières canalisées historiquement, mises à grand gabarit.

La liaison se compose des rivières et canaux suivants (de Valenciennes à Dunkerque) :

- l'Escaut canalisé grand gabarit (45 km)
- Canal de la Sensée (24 km)
- Canal de dérivation de la Scarpe (6 km)
- la Deûle jusqu'au croisement du canal d'Aire (24 km)
- Canal d'Aire (34 km)
- Canal de Neuffossé (18 km)
- l'Aa canalisée (8 km)
- Canal de la Colme (6 km)
- Canal de Bourbourg (2 km)
- Canal de dérivation de Mardyck (6 km)

La gestion des canaux est assurée par VNF.

La liaison Dunkerque-Escaut a localement coupé lors de sa construction le lit de cours d'eau dont la continuité hydraulique a été restaurée par 34 siphons passant sous les canaux, c'est le cas de la Lys, la Lawe et la Clarence notamment. Elle reçoit également les eaux de pompage du bassin minier.

Le Canal Seine Nord Europe viendra dans les années futures poursuivre la liaison à grand gabarit Dunkerque-Escaut sur la région parisienne, permettant d'augmenter le commerce fluvial aujourd'hui limité par le gabarit du Canal latéral à l'Oise, du Canal du Nord et du Canal de Saint-Quentin.

L'influence de la mer et l'orientation générale du relief différencient le climat d'un bout à l'autre du district. Les pluies s'accrochent aux reliefs de l'Artois alors que la partie basse du territoire est plus abritée. Le phénomène de marée conditionne également les débits aux exutoires

Le sous-sol crayeux du district favorisant l'infiltration, les débits des rivières sont relativement faibles par rapport à la surface des bassins versants. Cependant, la faiblesse de ces débits, la simplicité d'une alternance saisonnière des hautes eaux d'hiver et des basses eaux d'été, et la pondération des débits par les réserves souterraines ne doivent pas masquer la grande irrégularité dans le temps et la grande diversité dans l'espace des comportements hydrologiques. En effet, les crues sont rapides dans les bassins où la concentration du ruissellement est rapide du fait des pentes et de la nature du sol.

La partie française de ce district peut être décomposée en cinq grands sous-ensembles que sont Aa-Yser-Audomarois, Authie-Canche-Boulonnais, Somme, Lys-Deûle-Marque et Scarpe-Escaut-Sensée.

1.1.1. Aa-Yser-Audomarois

Le Nord-Ouest du bassin est constitué de deux unités géographiques contrastées, avec d'une part, le delta de l'Aa et le bassin versant de l'Yser qui constituent une plaine maritime, et d'autre part, le bassin versant de l'Aa dans sa partie amont et le marais Audomarois qui s'inscrivent dans l'ensemble des collines de l'Artois. Le bassin versant de l'Aa supérieure est caractérisé par un amont rural qui s'oppose à un aval plus urbanisé et industrialisé.

Les plateaux du Haut Boulonnais et du Haut Artois constituent les secteurs les plus arrosés du bassin Artois-Picardie et ils génèrent des crues plutôt rapides sur les amonts des cours d'eau de la Hem ou de l'Aa.

Le marais Audomarois et le Delta de l'Aa sont caractérisés par la forte densité de leur réseau hydrographique et par des modalités de gestion de l'eau particulières, visant à retenir l'eau pendant l'été et à favoriser son évacuation pendant l'hiver, propice aux inondations. Cet ensemble de canaux et de fossés forment les wateringues. Son fonctionnement hydraulique est asservi à un système complexe de vannes et de pompes (y compris aux exutoires à la mer). Les voies navigables permettent la liaison et les transferts d'eau d'un sous-bassin à l'autre. Ces transferts d'eau sont également possibles avec le bassin de la Lys via le canal de Neuffossé et les écluses de Fontinettes et Flandres.

L'Yser quant à lui s'écoule vers la Belgique au Nord pour rejoindre le secteur des Wateringues.

1.1.2. Authie-Canche-Boulonnais

Le bassin Authie-Canche-Boulonnais est caractérisé par une façade littorale et un réseau hydrographique de cinq cours d'eau principaux orientés Sud-Est/Nord-Ouest, indépendants sur le plan hydraulique : la Liane, la Canche, l'Authie, la Slack, le Wimereux.

La topographie des bassins est contrastée entre les hauts bassins, prolongement du plateau des collines de l'Artois entaillé par les cours d'eau et les bas bassins où dominent les zones marécageuses avant écoulement à la mer. Les estuaires et les basses vallées (bas-champs) peuvent être soumis, selon des conditions particulières de marée et de météorologie, à la submersion marine.

Sur ce territoire, la marée influe sur la dynamique des crues et participe au ralentissement de l'évacuation des écoulements de la vallée, en particulier dans la basse vallée de la Canche où la capacité d'évacuation des écoulements est fortement réduite par les aménagements dans les bas champs.

Des protections contre les marées et/ou les crues ont été en effet mises en place au cours du temps. C'est l'exemple des renclôtures (aménagement de hautes digues dans l'estuaire de l'Authie), les endiguements par casiers dans les bas-champs de la Canche et les remblais de la basse vallée de la Liane. Il faut noter la présence d'une infrastructure majeure (A16) qui traverse les bas-champs perpendiculairement aux écoulements, en particulier dans la basse vallée de la Canche selon un axe Nord-Sud.

Dans le Boulonnais, le paysage plutôt rural est marqué par le plateau des collines de l'Artois, qui comporte les plus grandes forêts domaniales du Pas-de-Calais (Boulogne et Desvres). La vocation du territoire des plateaux est essentiellement agricole mais quelques sites industriels d'extraction de minerais et granulats, anciens (bassin minier du boulonnais) ou encore en exploitation (carrières de Rinxent, Marquise, Ferques, Dannes) y sont développés.

La partie médiane a un environnement de bocages constitué d'une mosaïque de paysages verts ciselée par les haies et les thalwegs séparant les vallées et cours d'eau courant entre les pâturages. Ces haies participent au ralentissement du ruissellement et l'infiltration est ainsi favorisée par effet tampon. À l'aval, l'urbanisation est plus marquée. Les estuaires de la Slack et du Wimereux ont une vocation résidentielle et touristique. L'estuaire de la Liane est largement industrialisé avec la présence du port de Boulogne-sur-Mer et la zone commerciale et industrielle de Saint-Léonard/Outreau.

Le réseau hydrographique est composé de trois rivières côtières : la Liane, la Slack et le Wimereux. Compte tenu de la nature des terrains, ces rivières se gonflent à la moindre pluie (un rapport de 30 existe entre le débit moyen annuel et le débit de crue). La surface soumise au risque d'inondation atteint 1 200 hectares environ (pour les trois rivières confondues). Les cours d'eau, non soutenus par les nappes, connaissent des étiages très sévères. Le fonctionnement de la nappe et des rivières est perturbé par la présence d'un bassin minier de 2 500 ha.

Les deux cours d'eau Canche et Authie se caractérisent par un régime d'écoulement de type fluvial avec une nette prédominance des crues hivernales. Celles-ci sont alimentées et amplifiées par les remontées de nappe. En période estivale, lors d'événements pluvieux localisés et intenses, des inondations par ruissellements peuvent cependant se produire sur ces bassins. Les inondations sont plus importantes à l'aval sur la frange littorale dans la zone appelée « les bas-champs » où les écoulements de l'Authie et la Canche s'inversent à marée haute selon l'importance des coefficients de marée. Le réseau hydrographique secondaire de la Canche est très développé et participe à l'alimentation de ces écoulements. Au contraire, celui de l'Authie est peu développé.

Le bassin versant de la Canche est l'un des plus vastes du Pas-de-Calais. Dans sa partie aval, la faiblesse de la pente conduit à la formation de vastes méandres. Les précipitations sur les plateaux du Nord et de l'Est entraînent une saturation des sols et favorisent le ruissellement. Le substrat crayeux du bassin présente également une sensibilité aux remontées de nappe. La combinaison des apports pluviométriques et des apports d'eaux souterraines ont pour conséquence la saturation en eau de la plaine alluviale et provoquent l'inondation d'une superficie importante (>2 000 ha), avec une durée de submersion qui peut-être de trois mois. Les inondations sont principalement localisées sur la rive gauche du cours d'eau et dans sa partie maritime.

L'Authie matérialise la limite Sud du département du Pas-de-Calais et forme la frontière entre l'Artois et la Picardie. Le bassin versant de l'Authie est de manière générale peu aménagé et voué essentiellement aux activités agricoles et touristiques.

1.1.3. Somme

Prenant sa source dans le département de l'Aisne sur la commune de Fonsomme, près de Saint-Quentin, la Somme s'étend sur près de 245 kilomètres. Le bassin versant de la Somme s'étend sur une surface d'environ 6 500 km², soit sur la presque totalité du département de la Somme et au Nord-Est du département de l'Aisne. L'extrême sud du bassin est situé dans l'Oise et enfin quelques communes du Pas-de-Calais font aussi partie du bassin versant.

Le fleuve conserve assez peu son état naturel tout au long de son parcours. Anciennement, la vallée était une zone de marais et d'étangs au fond de laquelle le fleuve circulait dans un lit mineur plus ou moins défini, avec un fonctionnement hydraulique complexe. Le bassin versant de la Somme se caractérise avant tout par une grande complexité hydraulique et hydrologique due à un enchevêtrement de cours d'eau, de marais, d'étangs, de canaux et d'ouvrages hydrauliques divers, ainsi que par une forte influence des nappes souterraines sur le niveau des eaux superficielles. Tout au long de son linéaire, la Somme reçoit 16 affluents dont les principaux sont l'Avre, l'Ancre, la Selle, la Nièvre et l'Hallue.

Le sous-sol du bassin versant de la Somme est presque entièrement constitué de craie, formation qui atteint localement 200 mètres d'épaisseur, reposant sur un sol argilo-marneux. La craie se caractérise par une forte porosité, lui permettant de stocker une grande quantité d'eau. Les communications entre les eaux souterraines et les eaux de surface sont omniprésentes sur l'ensemble de ce territoire, notamment en raison de la perméabilité de cette structure géologique.

1.1.4. Lys-Deûle-Marque

Le bassin versant de la Lys d'une surface de 1 834 km² s'étend pour partie sur les départements du Nord (50 communes) et du Pas-de-Calais (172 communes). Il est traversé par le Canal à Grand Gabarit : canal d'Aire à La Bassée en amont et canal de Neufossé en aval d'Aire-sur-la-Lys.

La Lys prend sa source à Lisbourg dans les collines de l'Artois à 115 m d'altitude et s'écoule sur 44 km jusqu'à Aire-sur-la-Lys. Après le passage en siphon sous le Canal à Grand Gabarit qui relie gravitairement les bassins de la Deûle et de l'Aa, la Lys devient canalisée. Elle collecte les eaux des collines de l'Artois (Clarence et Lawe) en rive droite et celles des monts de Flandres (Bourre, Meteren becque, becque de St-Jans Cappel) en rive gauche. Au nord du Canal à Grand Gabarit, la Flandre intérieure et la région de Lille, le territoire de faible altitude est marqué par un réseau hydrographique dense de fossés et de Becques, surtout dans la plaine de la Lys. Dans sa partie naturelle dite Lys amont, la Traxenne, la Laquette, la Melde du Pas-de-Calais et la Liauwette constituent ses principaux affluents. À une cinquantaine de kilomètres à l'aval d'Aire-sur-la-Lys, la Lys reçoit la Deûle en rive droite, au niveau de la commune de Deûlémont (en Belgique). Elle parcourt près de 85 kilomètres en France, sur le territoire du bassin versant de la Lys. Elle matérialise la frontière franco-belge sur 25 kilomètres et se jette dans l'Escaut à Gand, après un parcours de 88 kilomètres en Belgique.

Dans la partie la plus amont, le cours d'eau a encore un régime assez naturel avec un haut bassin très vallonné, et une pente assez forte entaillant la craie. La pente de la Lys amont est relativement importante pour sa partie amont. La pente jusqu'à Lugy de la Lys est supérieure à 1 %. Elle diminue ensuite progressivement jusqu'à Aire-sur-la-Lys.

À l'inverse des plateaux et collines qui l'entourent, la plaine de la Lys canalisée se caractérise par son absence de relief et la monotonie du paysage. Constituée de deux glacis inclinés, elle forme une vaste cuvette où la faiblesse des pentes s'oppose à l'écoulement des eaux.

La Lys subit une transformation radicale de ses caractéristiques hydrologiques au niveau d'Aire-sur-la-Lys, passant de l'état de rivière naturelle à celui de rivière canalisée. Cette évolution est favorisée par la variation naturelle du profil en long, se traduisant par une nette rupture de pente à partie de la commune d'Aire-sur-la-Lys. La Lys est le collecteur unique d'un vaste réseau hydrographique, recevant en rive droite la Lawe, la Clarence, la Laque, la Vieille Lys et le Guarbecque, et en rive gauche, la nouvelle Melde, la Bourre, les canaux d'Hazebrouck, la Meteren Becque et la Becque de Steenwerck.

Le régime hydrologique de la Lys canalisée se caractérise par des perturbations d'origine anthropique. Notamment, en fonction de certaines conditions hydrologiques, l'autorité préfectorale peut, via les gestionnaires d'ouvrages, procéder à des transferts inter-bassins (Lys et Aa). Les différentes actions possibles sont pré-établies par un protocole de gestion du canal à grand gabarit, qui touche en particulier la Lys canalisée, l'Aa, le canal de Neufossé, le canal d'Aire et les Wateringues. En période de crue, les transferts d'eau effectués par les Voies Navigables de France peuvent être non négligeables.

Les bassins-versants de la Marque et de la Deûle couvrent une superficie de 1 120 km², représentant 160 communes du Nord et du Pas-de-Calais situées à la frontière avec la Belgique. La Deûle est canalisée. Son débit est artificialisé par une gestion hydraulique devant garantir la navigabilité de ces canaux, c'est-à-dire garantir à la fois un niveau et un débit. Cette gestion est réalisée par VNF. Les canaux sont reliés au réseau canalisé belge. En amont, la Deûle reçoit la quasi-totalité des eaux de la Scarpe amont via la Scarpe moyenne à Douai. À l'aval, les voies navigables sont reliées au réseau belge.

1.1.5. Scarpe-Escaut-Sensée

L'Escaut prend sa source près du village de Gouy-Le-Catelet, sur le plateau de Saint-Quentin. Après une traversée du Nord, l'Escaut continue son trajet à travers la Wallonie, la Flandre et les Pays-Bas pour se jeter au bout de 350 km dans la Mer du Nord à la hauteur de Flessingue. Plus de 250 barrages et écluses connectent de manière artificielle certaines parties du fleuve et ses affluents et canaux. Premier axe navigable du Nord-Pas-de-Calais pour le trafic de marchandises, l'Escaut est devenu une véritable autoroute fluviale entre Anvers, Valenciennes et la région parisienne et pourrait prendre une dimension plus importante encore avec le Canal Seine-Nord.

Sa partie française a une longueur de 98 km et un bassin d'une surface de 6 680 km² avec pour principaux affluents la Scarpe, la Sensée et la Lys (rejoignant l'Escaut en Belgique).

La Scarpe, l'Escaut et la Sensée ont subi d'importantes modifications anthropiques au cours de leur histoire, notamment liées à l'alimentation en eau et la défense des villes, au commerce et au transport fluvial.

L'Escaut est canalisé sur 63 km partant de Cambrai (jonction avec le canal de Saint-Quentin) à Mortagne-du-Nord sur la frontière franco-belge, avec deux sections différentes :

- de Cambrai à Bouchain le canal est au gabarit Freycinet (petit gabarit) ;
- de Bouchain à Mortagne le canal est à grand gabarit et représente une section de la liaison Dunkerque-Escaut.

La Sensée est un affluent rive gauche de l'Escaut. Elle prend sa source à Saint-Léger à l'ouest de Croisilles (Pas-de-Calais), passe à Lécuse, se jette dans le canal du Nord à Arleux puis dans le canal à grand gabarit à Bouchain. La longueur de son cours d'eau est de 27 km. Le canal de la Sensée, d'une longueur de 24 km, relie la Scarpe à l'Escaut.

La Scarpe est un affluent rive gauche de l'Escaut, avec lequel elle conflue à Mortagne-du-Nord. La Scarpe prend sa source à 121 m d'altitude sur les hauteurs de l'Artois, sur la commune de Berles-Monchel, près d'Aubigny-en-Artois. Elle chemine ensuite sous forme de rivière sur une trentaine de kilomètres avant de rejoindre son cours canalisé à partir d'Arras, sur 66 km. La longueur totale de son linéaire est de 102 km. Ses principaux affluents sont le Gy et le Crinchon, tous deux affluents rive droite, se jetant respectivement dans la Scarpe à Duisans et Arras.

Suite à son artificialisation, notamment au niveau de Douai, son fonctionnement a été très fortement modifié. Elle se divise en deux parties, la Scarpe amont (ou supérieure) et la Scarpe aval (ou inférieure) qui n'étaient, à l'origine, pas connectées et qui possèdent donc leur logique propre (avant le Xe siècle, la Scarpe amont s'écoulait vers la vallée de la Sensée). Ces deux parties se connectent à travers la Scarpe moyenne, à Douai, qui permet de légers échanges de flux : l'écoulement de la Scarpe amont est majoritairement orienté vers le canal de la Deûle en situation normale.

Le régime hydrologique des rivières du bassin est de type pluvial continental. Il s'agit d'un régime simple, caractérisé par une alternance annuelle de hautes et de basses eaux, alimentées uniquement par la pluviométrie. Une fois la Scarpe canalisée, le régime hydrologique n'est plus naturel et l'on n'observe plus de période de hautes et de basses eaux comme sur la Scarpe rivière.

La Scarpe est le reflet de nombreux aménagements passés. Historiquement, deux cours d'eau indépendants étaient présents sur le territoire :

- la Scarpe, qui prenait sa source à Izel-les-Esquerchin près de Douai ;
- la Satis, qui prenait sa source en amont d'Arras et qui se jetait dans la Sensée.

La vallée de la Scarpe est alors décrite comme une zone très marécageuse, difficile d'accès avec des marais particulièrement riches sur les plans faunistique et floristique. Les marais et les berges auraient connu une occupation modérée de la préhistoire au début de l'époque médiévale.

Les aménagements entrepris au Moyen-Âge laissent alors leurs empreintes sur l'hydrographie actuelle de la rivière Scarpe. Ainsi le tracé de la Scarpe supérieure, d'Arras à Douai, a subi de nombreuses modifications anthropiques et travaux.

Un détournement des eaux du haut cours de la Satis entre Biache-Saint-Vaast et Brebières, via le canal de Vitry-en-Artois a été entrepris pour permettre l'alimentation de la ville de Douai pour ses moulins et ses fortifications en eau ainsi que la navigation entre Arras et Douai. La Satis est donc ainsi devenue Scarpe amont. Ces travaux ont également conduit à la modification du tracé de l'Escrebieux, initialement petit ruisseau de la Scarpe supérieure et principal contributaire de la Scarpe, qui est aujourd'hui un affluent secondaire de la Scarpe en aval de Douai. Avant ce détournement, le bassin versant de la Scarpe se confondait avec la plaine de la Scarpe entre les régions de la Pévèle et de l'Ostrevent.

Le détournement de la rivière d'Arleux, entre 1076 et 1102, en amont de Douai, a été réalisé à des fins d'alimentation de nouveaux fossés d'une grande enceinte de la ville de Douai. Ces énormes travaux d'aménagement, réalisés en amont de Douai, ont été effectués afin d'assurer une alimentation en eau suffisante de la ville pour ses activités.

Au XVIème siècle, la Scarpe a été canalisée entre Arras et Douai afin de favoriser la navigation sur

ce tronçon. Dès la fin du XIX^{ème} siècle, l'activité industrielle en lien avec l'eau s'est développée tout le long de la Scarpe canalisée, générant prélèvements, rejets dans le cours d'eau et navigation commerciale. Ainsi la Scarpe correspondait-elle jusqu'à récemment à un axe de communication et un axe commercial vers la plaine flamande.

Le Crinçon, affluent en rive droite de la Scarpe, dont la confluence est située au nord d'Arras, sur la Commune de Saint-Nicolas est également un cours d'eau « artificiel ». Les sources, situées en amont de son linéaire, ont en effet été captées dans le but d'alimenter les douves de la Citadelle d'Arras.

1.2. District international de la Meuse (bassin de la Sambre)

Le district hydrographique Meuse s'étend sur 5 pays : la France, l'Allemagne, le Luxembourg, la Belgique et les Pays-Bas. Les autorités nationales gèrent ce district transfrontalier de manière concertée et coordonnent leurs actions au sein de la Commission Internationale de la Meuse (CIM). La partie Sambre française de ce district est située dans la circonscription administrative du SPC Bassins du Nord. Cette partie du district s'étend sur 1 100 km² et compte 1 200 km de rivières dont 70 km de canaux ou rivières canalisées.

Comme la plupart des cours d'eau des grandes plaines du nord de la France et de la Belgique, le lit de la Sambre a une pente moyenne très faible (0,2 ‰). Cela explique son méandrage et la lenteur de propagation des crues. Des débordements quasi annuels ont été à l'origine, dès les années 1880, de la mise en place d'un service d'annonce des crues, devenu depuis 2003 service de prévision des crues.

La Sambre est équipée de nombreux barrages, vannes et écluses destinés à la navigation et automatisés. Lors des inondations, l'eau s'étale dans les plaines et y séjourne en général plusieurs jours, affectant surtout des espaces agricoles à l'amont, et des zones urbaines et industrielles à l'aval.

Contrairement à la Sambre, ses principaux affluents, Helpe Mineure, Helpe Majeure et Solre, tous situés en rive droite, présentent des pentes plus importantes, jusqu'à 4,5 ‰ pour la Solre. Le contexte géologique composé majoritairement de schistes et de grès limite la contribution des eaux souterraines à l'alimentation des rivières, à l'exception de l'aquifère calcaire. Cependant, en hiver, de nombreuses sources alimentent les deux Helpes. Le substrat peu perméable et la topographie marquée favorisent l'apparition de crues relativement violentes, et ceci malgré la présence du bocage qui ralentit le ruissellement.

1.3. District de la Seine et des cours d'eau côtiers normands (bassin Seine-Normandie)

Le bassin Seine-Normandie correspond à un unique district hydrographique au sens des directives cadre sur l'eau et inondation. Il est lui-même subdivisé en 5 grands sous-bassins hydrographiques : la Seine amont, la Seine Moyenne, la Marne, l'Oise et les côtiers Normands. L'Oise prend sa source en Belgique, néanmoins la surface du bassin Seine Normandie hors du territoire national est négligeable, aussi il n'est pas considéré comme district « international » comme le bassin de l'Escaut par exemple.

Le SPC Bassins du Nord intègre le territoire correspondant au bassin versant de l'Oise, à l'exception du territoire situé en aval de Boran-sur-Oise, rattaché au SPC Seine Moyenne-Yonne-Loing du fait de sa proximité avec la Seine. Il s'étend sur près de 16 970 km², soit un sixième du bassin Seine-Normandie et s'étale sur six départements et trois régions : le Val d'Oise (région Île-de-France), l'Aisne, l'Oise (région Hauts-de-France), les Ardennes, la Marne et la Meuse (région Grand Est). Le bassin versant comporte plus de 11 000 km de cours d'eau.

L'Oise prend sa source en Belgique, à 15 km de la frontière française, dans le massif forestier de la Fagne, près de Chimay et se jette dans la Seine à Conflans-Sainte-Honorine en aval de Paris, dans le département du Val d'Oise. Elle a une longueur de 330 km depuis la frontière dont 230 km en amont de la confluence avec l'Aisne à proximité de Compiègne. Ses principaux affluents sont la Serre, l'Aisne et le Thérain. L'Oise est alimentée dans sa partie amont par deux autres affluents qui sont le Ton et le Gland. La Serre est alimentée à mi-parcours par son principal affluent le Vilpion. Quant à la rivière Aisne, ses deux principaux affluents sont la Vesle et l'Aire.

Le bassin de l'Oise peut être décomposé en trois grands sous-bassins que sont l'Aisne, l'Oise amont et médiane et l'Oise aval.

1.3.1. L'Aisne (8 000 km²)

L'Aisne prend sa source dans l'Argonne à Sommaisne, près de la limite entre les départements de la Meuse et de la Marne, et se jette dans l'Oise à Compiègne, dans le département de l'Oise, après un parcours de 353 kilomètres. Depuis sa source à 240 m d'altitude, l'Aisne circule dans une zone plutôt imperméable, constituée de schistes et d'argiles. Elle traverse ensuite le département de la Marne, à la limite de calcaires plus perméables.

Entre Sainte-Menheuld et Reithel, elle reçoit son premier grand affluent amont l'Aire. Le relief de cette zone est, de façon relative, le plus élevé et le plus accidenté. Entre l'Aire et l'Aisne, les collines de l'Argonne ont une altitude voisine de 300 m et dominant d'une centaine de mètres le plateau calcaire de la Champagne. Ce bassin supérieur de plus de 3 000 km² a une grande aptitude au ruissellement et joue un rôle prédominant dans la genèse des crues.

À l'aval de Reithel, l'Aisne aborde vraiment le plateau calcaire, zone où le ruissellement est beaucoup plus faible. L'Aisne reçoit ensuite son second affluent d'importance, la Vaux. Dès son entrée dans le département de l'Aisne, elle reçoit les principaux affluents rive gauche originaires de ce plateau (Retourne, Suipe et Vesle), qui fonctionnent essentiellement en drains des nappes, avec des temps de concentration relativement plus importants. Cette zone a ainsi peu d'influence sur les pointes de crues.

Au-delà de Pontavert, l'Aisne quitte le plateau de Champagne proprement dit et coule dans des terrains plus variés.

1.3.2. L'Oise en amont de la confluence avec l'Aisne (5 000 km²)

L'Oise naît à la limite du plateau des Ardennes. Elle entre en France à une quinzaine de kilomètres de sa source et atteint Hirson, huit kilomètres en aval, au confluent avec le Gland, à une altitude de 200 m environ. Ce territoire est formé de terrains imperméables, phyllades et quartzites, puis marnes et argiles. Le plateau calcaire crétacé n'est rejoint qu'en amont de Guise, à Montceau. Au niveau de cette agglomération, la surface du bassin versant imperméable est de 852 km².

La partie de bassin susceptible de fortement ruisseler est ainsi sensiblement moins étendue que sur le cours supérieur de l'Aisne. Le bassin amont de la Serre, qui rejoint la rivière Oise à la Fère (50 km plus à l'aval), se développe dans les collines de Thiérache et a les mêmes caractéristiques que le bassin de l'Oise amont. Entre La Fère et Compiègne, l'Oise reçoit une série de petits affluents (Ailette, Verse, Divette, Matz), puis entre dans le département de l'Oise. Au confluent, à l'amont immédiat de Compiègne, l'apport de l'Aisne fait plus que doubler son débit.

1.3.3. L'Oise en aval de la confluence avec l'Aisne (4 000 km²)

À l'aval de Compiègne, l'Oise devient une vraie rivière de plaine. Elle reçoit, juste à l'amont de Creil, la Brèche et immédiatement après le Thérain.

Le Thérain prend sa source à trente kilomètres au nord-ouest de Beauvais dans le village de Grumesnil et se jette dans l'Oise à Montataire. C'est un cours d'eau sinueux aux nombreuses ramifications tant naturelles qu'artificielles dont le système hydrographique d'origine est très difficile à reconstituer. À Beauvais, la rivière délimite deux grandes régions qui s'étendent de part et d'autre : le plateau picard au nord-est et les rebords du Pays de Bray au sud-ouest.

L'Oise traverse ensuite Pontoise et rejoint la Seine à Conflans-Sainte-Honorine (Val d'Oise). Sur l'Oise Aval, les dommages liés à une inondation sont tributaires de l'ampleur des crues provenant de l'Oise et de l'Aisne et de leur éventuelle concomitance. Les observations des inondations passées ont montré que la crue de l'Oise arrive généralement avant la crue de l'Aisne à la confluence.

2. Enjeux liés aux crues sur le bassin

2.1. Typologie des crues

2.1.1. Crues lentes par débordement de cours d'eau

Il s'agit d'inondations se produisant dans un contexte de précipitations excédentaires suite à des périodes pluvieuses prolongées (pouvant durer plusieurs semaines) sur le bassin versant et dont l'intensité augmente à mesure que l'on se déplace vers le haut bassin. La fonte des neiges sur les hauteurs peut également venir amplifier les crues. Celles-ci se produisent en général pendant la période humide (octobre à avril). Les précipitations entraînent une saturation des sols qui favorise le ruissellement vers les exutoires que sont les cours d'eau. Ces crues se produisent sur des terrains peu pentus et sont lentes (temps de montée pouvant atteindre plusieurs jours), ce qui laisse généralement le temps aux riverains de se prémunir contre l'inondation à venir. La décrue est lente et les points bas peuvent rester inondés plusieurs semaines après le retour du beau temps.

En raison de la faible vitesse d'écoulement sur les bassins de l'Oise et de l'Aisne, un décalage est possible entre les précipitations et les inondations liées au déplacement de l'onde de crue de l'amont où se produisent les précipitations, à l'aval où l'écoulement est d'autant plus long que l'on se rapproche de la confluence à la Seine. Sur certains secteurs relativement plats, le niveau de l'eau peut être à l'étape pendant plusieurs semaines avant la décrue.

2.1.2. Crues rapides par débordement de cours d'eau

Elles peuvent se produire dans deux cas :

1. Dans un contexte de saturation des sols consécutif à une situation météorologique similaire au cas précédent, mais avec des cumuls de pluie supplémentaires sur une ou deux journées (quelques dizaines de millimètres suffisent). Les sols saturés n'absorbent plus l'eau, la totalité des précipitations ruisselle vers les cours d'eau qui accusent alors une montée rapide (quelques heures).
2. Dans un contexte de précipitations plus intenses sur une durée plus courte (quelques heures à une journée) sans conditions initiales particulières. En général, des fronts orageux estivaux peuvent engendrer ce type de phénomènes. Les crues concernent, le plus souvent, les affluents (temps de concentration plus courts). Ici, le risque est lié à la vitesse de montée des eaux et à celle du courant qui peut surprendre les habitants.

2.1.3. Crues estuariennes

Lors de la conjugaison d'une marée haute astronomique à fort coefficient, d'une surcote d'origine météorologique (vents forts de direction perpendiculaire au rivage), et d'une forte houle ; la mer peut se propager à l'intérieur des terres, parfois jusqu'à des secteurs relativement éloignés du bord de mer, notamment suite à la défaillance d'ouvrage de protection ou à l'érosion des côtes basses meubles (dunes, galets). Outre le danger lié à la rapidité du phénomène (quelques dizaines de minutes, voire instantané en cas de rupture d'ouvrage), l'eau salée peut ensuite stagner plusieurs jours dans les cuvettes, bloquée à l'intérieur des terres.

La marée joue un rôle important sur l'écoulement des crues des bassins côtiers, notamment pour la Somme, l'Authie et la Canche. En cas de crue, l'évacuation à la mer sera ralentie en cas de faible coefficient de marée. Un coefficient de marée important, combiné à des manœuvres d'ouvrages à l'estuaire permettra d'évacuer plus rapidement la crue au moment des marées basses. Néanmoins, la crue peut être amplifiée et aggravée si l'onde de crue arrive à l'estuaire de manière concomitante à un phénomène de submersion marine.

2.1.4. Crues de nappe

Les nappes d'eau souterraines (dites nappes phréatiques) sont alimentées par infiltration d'une partie des eaux pluviales durant la période hivernale. Pendant, la période d'étiage, avant la reprise des pluies hivernales, la nappe atteint son niveau le plus bas de l'année. Lorsque plusieurs années humides se succèdent, le niveau d'étiage a tendance à augmenter. Ce phénomène se produit lorsque la recharge naturelle annuelle de la nappe est plus importante que sa vidange vers ses exutoires naturels (cours d'eau, sources...). Dans certaines conditions, notamment lors d'une concomitance d'un niveau d'étiage élevé avec des phénomènes pluvieux abondants, le niveau de la nappe peut s'élever de façon exceptionnelle, jusqu'à atteindre la surface du sol.

Ce phénomène de remontée de nappe crée des inondations en fond de vallée sur une large superficie, particulièrement lorsque celle-ci a une pente faible et peut faire apparaître des résurgences et des « flaques temporaires » sans liaison directe avec le cours d'eau.

Les points bas topographiques sont progressivement submergés, entraînant des dégâts sur les infrastructures (mises sous pression), sur les constructions (persistance des eaux pendant un temps prolongé), ainsi que sur les terres agricoles.

En raison de la faible vitesse d'écoulement de l'eau dans le sol (temps de transfert de l'eau dans le sol), la durée d'inondation est longue, pouvant aller de plusieurs semaines à plusieurs mois. Pour ces mêmes raisons de cinétique d'écoulement de l'eau dans le sol, un décalage est possible entre les précipitations et les inondations dues à une remontée de nappe phréatique.

La caractéristique principale du fonctionnement hydrologique de la Somme est le rôle prépondérant joué par la nappe. Les précipitations efficaces atteignent directement la craie par infiltration à travers les fissures, en fonction de l'état hydrique antérieur du sol.

En période d'étiages comme en période de hautes eaux, la nappe phréatique est drainée par la Somme et ses affluents, en les alimentant en permanence. L'alimentation en basses eaux de la rivière par drainage de la nappe est d'autant plus grand que le niveau de la rivière est bas, notamment en période de sécheresse. De plus, le milieu marin constitue un exutoire important pour la nappe, qui se déverse de manière souterraine dans la Manche.

On observe habituellement les maxima de débit en mars et avril. De mai à octobre, on a une période de vidange de la nappe à l'issue de laquelle on observe les minima de débit. Cependant, ce fonctionnement saisonnier est lui-même modulé par un fonctionnement pluriannuel.

2.2. Historique des crues et dommages occasionnés

2.2.1. Historique des crues sur le bassin Artois-Picardie (hors bassin de la Sambre)

2.2.1.1. Aa-Yser-Audomarois

Évènement	Date	Côte	Dommages
Crue généralisée de l'ensemble des cours d'eau	12 au 31 décembre 1999	39,6 m ³ /s à Wizernes (Aa)	Secteur amont de l'Aa et aval de la Hem inondé. De nombreuses maisons sont inondées dans le marais Audomarois et rupture d'une digue.
Crue de l'Yser et de ses affluents	20 et 21 septembre 2001	43,2 m ³ /s à Bambecque (Yser) 2,92 m à Ochteezele (Peene Becque)	Maisons inondées sur la Peene Becque et sur l'Yser proche de la frontière belge.
Crue de l'Aa	26 février au 6 mars 2002	57 m ³ /s à Wizernes (Aa)	Plus hautes eaux connues pour le bassin de l'Aa. De très nombreuses habitations touchées. Pertes agricoles et commerciales (dont une papeterie), entreprise fermée (Reliures SILL), biens publics touchés, inondations de plaine.
Crue de la Hem et des waterings	13 août 2006	2,05 m à Guémy (Hem)	Plus hautes eaux connues pour le bassin de la Hem. Pont de Clerques emporté, de nombreuses maisons inondées et personnes évacuées, nombreuses routes recouvertes et pertes agricoles dans la vallée de la Hem et les waterings dans l'arrière pays de Calais.
Crue de l'Aa, de la Hem et de l'Yser et ses affluents	4 au 11 décembre 2006	2,58 m à Ochteezele (Peene Becque) 1,38 m à Fauquembergues (Aa) 2,05 m à Lumbres (Aa) 1,53 m à Guémy (Hem)	Pertes agricoles sur dans le secteur des waterings et vallée de la Hem Routes coupées et habitations inondées sur la Hem aval, Aa amont et Yser dans le secteur de la confluence avec la Peene Becque.
Crue de l'Aa, de la Hem et de l'Yser et ses affluents	23 au 28 novembre 2009	1,81 m à Guémy (Hem) 39,2 m ³ /s à Wizernes (Aa) 44,3 m ³ /s à Bambecque (Yser) 2,85 m Ochteezele (Peene Becque)	Prairies inondées secteur Audomarois et Waterings Routes submergées Villages et habitations inondées, évacuations secteur aval de la Hem. Sur la Peene Becque, rues, caves, garages et quelques maisons inondées.
Crue de l'Aa	6 mars 2012	43,3 m ³ /s à Wizernes (Aa)	Prairies inondées, pertes commerciales, bâtiments inondés et endommagés par la crue dans le secteur aval de l'Aa
Crue de l'Aa et de la Hem	29 octobre au 4 novembre 2012	37,3 m ³ /s à Wizernes (Aa) 1,71 m à Fauquembergues (Aa) 1,88 m à Recque (Hem)	Routes submergées, pertes agricoles et commerciales. De nombreuses habitations touchées. Deux établissements publics et une école inondés à l'amont de l'Aa (1ère vague de pluie) Routes coupées et plusieurs habitations inondées sur la Hem (2ème vague de pluie).
Crue de l'Aa	décembre 2012 et janvier 2013	1,55 m à Fauquembergues (Aa) 2,02 m à Lumbres (Aa) 34 m ³ /s à Wizernes (Aa)	Routes, caves et jardins inondés
Crue de l'Aa et de la Hem	18 et 19 novembre 2016	1,49 m à Guémy (Hem) 1,85 m à Recques (Hem) 1,45 m à Fauquembergues (Aa) 1,65 m à Elnes (Aa) 2,21 m à Lumbres (Aa) 37,5 m ³ /s à Wizernes (Aa)	Champs, routes et rues inondées. Quelques habitations inondées.
Crue de la Hem, de l'Aa et de son affluent le Bléquin	13 au 17 décembre 2017	1,64 m à Guémy (Hem) 1,16 m à Lumbres (Bléquin) 2,27 m à Lumbres (Aa) 37,9 m ³ /s à Wizernes (Aa)	Sortie de lit de la Hem, routes communales et départementales coupées, quelques bâtiments inondés. Champs, rues, caves et entreprises inondées sur l'Aa et le Bléquin.
Crue de l'Yser et de ses affluents	27 novembre au 3 décembre 2021	2,47 m à Steenvoorde (Ey Becque) 3,06 m à Ochteezele (Peene Becque) 2,62 m à Bolleezele (Yser) 4,46 m (66,7 m ³ /s) à Bambecque (Yser)	Débordements généralisés et dommageables sur tout le bassin de l'Yser. Plus hautes eaux connues pour le bassin de l'Yser. Routes, rues et de nombreuses habitations inondées. Une gare fermée, salle de sport et chambres d'hôtes inondées.
Crue de la Hem	31 décembre 2022	1,77 m à Recques (Hem)	Routes et rues inondées. Camping et parc public inondé.
Crue de la Hem	16 janvier 2023	1,55 m à Guémy (Hem) 2,02 m à Recques (Hem)	Rues, caves et centre ville inondé. Plusieurs habitations inondées. Camping inondé. Une maison isolée.
Crue de la Hem et de l'Aa	novembre 2023	2,16 m à Guémy (Hem) 2,65 m à Recques (Hem) 2,59 m à Elnes (Aa) 2,77 m à Wizernes (Aa)	Évacuations d'habitants, entreprises inondées, chômage partiel, fermetures d'écoles, routes inondées. Signes de faiblesse de la digue de la Haute Meldyck. Mise en place de nombreuses pompes et réquisition de pompes d'industriels. Foyers privés d'électricité, inondation de communes, activation de PCS.
Crue de l'Aa et de la Hem	janvier 2024	1,59 m à Guémy (Hem) 2,13 m à Recques (Hem) 2,51 m à Elnes (Aa) 2,81 m à Wizernes (Aa)	Écoles fermées, routes coupées, évacuation des habitants. Entreprises touchées, chômage technique. Pompage déployé à Arques sur la Haute Meldyck d'une capacité de 6000 m ³ /h.

Tableau 1: Historique des crues et dommages sur l'Aa-Yser-Audomarois

2.2.1.2.

Authie-Canche-Boulonnais

Évènement	Date	Côte	Dommages
Crue de l'Authie-Canche-Boulonnais	29 octobre au 1er novembre 1998	4,32 m à Wirwignes (Liane)	Pertes industrielles et commerciales et de nombreuses habitations touchées dans le secteur aval de la Liane
Crue de l'Authie-Canche-Boulonnais	12 au 31 décembre 1999	1,94 m à Brimeux (Canche)	Rues inondées, de nombreuses évacuations.
Crue de l'Authie	avril 2001	-	Parcelles agricoles submergées, parfois plus de 15 jours.
Crue de la Liane	4 au 11 décembre 2006	3,80 m à Wirwignes (Liane)	Parcelles agricoles, routes, et villages inondés à l'aval de la Liane
Crue de la Liane	2 novembre 2012	4,36 m à Wirwignes (Liane)	Prairies inondées, caves inondées, habitations touchées, pertes agricoles.
Crue de la Canche et son affluent la Course	décembre 2012	1,91 m à Brimeux (Canche)	Routes et caves inondées. Quelques maisons inondées
Crue de la Quilienne, affluent de l'Authie	juin 2016	-	Forts orages. Rues, caves et habitations inondées. Bâtiments publics et commerces inondés. Pertes commerciales. Voitures emportées. Un mort par noyade est à déplorer.
Crue de la Liane	5 novembre 2019	4,22 m à Wirwignes (Liane) 4,77 m à Isques (Liane)	Prairies, routes et caves inondées. Habitations inondées et évacuations à l'aval de la Liane Bâtiments publics et entreprises inondées. Pertes économiques
Crue de la Canche et de son affluent la Ternoise	10 au 13 mars 2020	1,98 m à Brimeux (Canche) 2,96 m à Beutin (Canche) 5,70 m à Étaples (Canche)	Sur la Ternoise, plusieurs rues et habitations inondées à l'aval. Sur la Canche, prairies et routes inondées, habitations inondées et isolées. Quelques commerces et campings inondés. Rupture de digue à Attin, panne d'électricité pour de nombreux logements.
Crue de la Canche et de l'Authie	28 janvier au 8 février 2021	2,02 m à Brimeux (Canche) 2,56 m à Beutin (Canche) 4,84 m à Étaples (Canche) 1,65 m à Occoches (Authie) 0,97 m à Dompierre sur Authie (Authie) 2,14 m à Villers-sur-Authie (Authie)	Plus hautes eaux connues à Brimeux sur la Canche. Parcelles agricoles et routes inondées. Dommage importants sur la partie aval du cours d'eau, habitations cernées par les eaux dans le secteur du Marais de Brimeux
Crue de la Liane	31 décembre 2022	3,91 m à Wirwignes (Liane) 4,18 m à Isques (Liane)	Routes et rues inondées. Caves et garages inondés. Une école inondée.
Crue de la Liane, Wimereux et Slack	16 janvier 2023	3,55 m à Wirwignes (Liane) 4,13 m à Isques (Liane) 2,46 m à Rinxent (Slack) 1,76 m à Wimille (Wimereux)	Sur la Liane, routes fermées. Plusieurs habitations et une industrie inondées. Sur le Wimereux, routes et rues inondées. Quelques habitations inondées. Un Ehpad touché. Sur la Slack, routes inondées.
Crue de la Liane et de la Canche	novembre 2023	2,08 m à Brimeux (Canche) 1,72 m à Estrée (Course) 4,91 m à Wirwignes (Liane) 5,34 m à Isques (Liane)	Routes coupées, communes inondées, PCS activés. Écoles fermées, bâtiments commerciaux inondés sur la Liane et la Canche. Foyers privés d'électricité et touchés par des restrictions d'eau. Rupture de berge et remplissage d'un étang à proximité de la Course, évacuations des habitants à proximité. Glissements de terrain dans le secteur d'Estrée et coulées de boue. Effondrement des remparts à Montreuil à proximité de la Canche.
Crue de la Liane et de la Canche	janvier 2024	2,06 m à Brimeux (Canche) 1,43 m à Estrée (Course) 3,96 m à Wirwignes (Liane) 4,39 m à Isques (Liane)	Communes inondées, habitations évacuées, écoles fermées, entreprises inondées sur la Liane et la Canche. À Montreuil à proximité de la Canche, effondrement de la promenade des remparts (dans la continuité de la partie effondré en novembre 2023).

Tableau 2: Historique des crues et dommages sur l'Authie-Canche-Boulonnais

2.2.1.3. Somme

Évènement	Date	Débit journalier maximal (m³/s)	Domages
Crue de la Somme	20 au 24 février 1784	-	Redoux et fortes pluies après une longue période de neige Inondation de la ville d'Amiens
Crue de la Somme et de ses affluents	13 au 26 janvier 1841	-	Redoux et fortes pluies après une longue période de neige Inondations sur la vallée de la Somme et de ses affluents, dont la Bresle et l'Avre Plusieurs bâtiments détruits, Amiens largement inondée. Routes submergées, communications coupées, nombreux villages inondés et isolés, prairies submergées. Un mort par noyade
Crue de la Somme et de ses affluents et remontées de nappes	février à mai 2001	104 m³/s à Abbeville (Somme) 51,7 m³/s à Lamotte-Brebière (Somme)	Plus hautes eaux connues sur le bassin de la Somme. Toute la vallée de la Somme en aval de Péronne est inondé pendant deux à cinq mois. De très nombreuses habitations inondées, plus de mille personnes évacuées, pertes commerciales et agricoles conséquentes
Crue de l'Avre	6 au 8 juillet 2001	-	Inondation rapide par débordement de l'Avre du 6 au 8 juillet 2001 De nombreuses maisons inondées sur les communes riveraines de l'Avre et des Trois Doms. De nombreuses évacuations à Montdidier.
Crue de la Somme	janvier et février 2021	22,5 m³/s à Bray-sur-Somme (Somme) 39,7 m³/s à Lamotte-Brebière (Somme) 75,3 m³/s à Abbeville (Somme)	Les marais de la haute Somme pleins avec des débordements observés. Prairies, jardins, routes inondées. Caves inondées à l'aval. Ouverture du déversoir d'Épenancourt.

Tableau 3: Historique des crues et dommages sur la Somme

2.2.1.4. Lys-Deûle-Marque

Évènement	Date	Côte	Dommages
Crue de la Lys et de ses affluents	13 au 30 novembre 1974	plus de 90 m³/s à Armentières (Lys)	Prairies inondées
Crue de la Lys, Deule et Marque	décembre 1993 et janvier 1994	2,61 m à Bruay-la-Buissière (Lawe) 2,12 m à Witternesse (Laquette) 2,12 m à Lugy (Lys) 1,78 m à Delettes (Lys)	De très nombreuses habitations inondées à Merville. Secteur très touché dans le périmètre Estaire-Merville-Aire : routes submergées, habitations inondées, des centaines d'évacuations.
Crue de la Lys et de ses affluents	décembre 1999	3,31 m à Bruay-la-Buissière (Lawe) 2,41 m à Witternesse (Laquette) 1,78 m à Saint-Venant (Lys) 2,93 m à Merville (Lys) 2,07 m à Lugy (Lys) 1,97 m à Delettes (Lys)	Crue de référence sur le bassin de la Lys Nombreux villages inondés sur la Lys, la Lawe et la Clarence
Orages sur la Lys et ses affluents et sur la Marque et l'agglomération lilloise	3 au 4 juillet 2005	2,38 m à Flines-lez-Raches (courant de Coutiches) 1,49 m à Bouvines (Marque) 1,89 m à Robecq (Clarence)	Routes, caves et habitations inondées. À Lille, on a mesuré jusqu'à 2 mètres d'eau dans les rues. De nombreux automobilistes piégés sur le périphérique lillois. Le secteur d'Hazebrouk est fortement touché.
Crue de la Lys et de ses affluents	janvier 2009	2,14 m à Lugy (Lys) 1,84 m à Delettes (Lys)	Routes coupées et rues inondées sur les affluents rive gauche de la Lys Champs et caves inondées sur la Lys aval Routes et caves inondées sur la Lys amont Camping inondé
Crue de la Lys et de ses affluents	5 et 6 mars 2012	2,41 m à Witternesse (Laquette) 1,58 m à Saint-Venant (Lys) 2,82 m à Merville (Lys) 2,03 m à Lugy (Lys) 1,90 m à Delettes (Lys) 1,61 m à Béthune (Lawe)	Prairies et routes inondées Habitations inondées sur le secteur amont et affluent Laquette. De nombreuses habitations inondées sur la Lys à l'aval de la confluence avec la Clarence. Villages isolés Arrêt de la navigation sur la Lys.
Crue de la Lys et de ses affluents	2 novembre 2012	2,50 m à Witternesse (Laquette) 2,08 m à Lugy (Lys) 1,24 m à Saint-Venant (Lys)	Prairies inondées, rues et caves inondées. Villages bloqués. Arrêt de la navigation sur la Lys.
Crue de la Lys et de ses affluents	décembre 2012 et janvier 2013	2,04 m à Robecq (Clarence) 2,12 m à Marles-les-Mines (Clarence)	Prairies inondées, routes inondées dont une départementale. Quelques habitations inondées Arrêt de la navigation sur la Lys.
Crue de la Clarence et de la Lawe	30 mai au 1 ^{er} juin 2016	3,44 m à Bruay-la-Buissière (Lawe) 2,45 m à Marles-les-Mines (Lawe) 2,19 m à Béthune (Lawe)	Dommages importants en amont des bassins de la Lawe et de la Clarence. Prairies, routes et rues inondées. De nombreuses habitations inondées sur la Lawe. Des bâtiments publics inondés dont des écoles. Jardins, routes et voies ferrées inondées sur la Clarence ? De nombreuses habitations touchées avec coupure d'électricité. Commerces inondés.
Crue de la Lawe	8 juin 2016	2,22 m à Houdain (Lawe) 2,8 m à Bruay-la-Buissière (Lawe) 1,57 m à Béthune (Lawe)	Habitations inondées sur l'amont de la Lawe. Routes inondées.
Crue de la Lys amont et de la Laquette	13 au 17 décembre 2017	2,11 m à Lugy (Lys) 1,91 m à Delettes (Lys) 2,25 m à Witternesse (Laquette)	Rues, caves, habitations et bâtiments publics inondés.
Crue de la Lys et de ses affluents	27 novembre au 3 décembre 2021	2,35 m à Witternesse (Laquette) 0,85 m à Aire-sur-la-Lys (Lys) 1,61 m à Saint-Venant (Lys) 2,88 m à Merville (Lys)	Sur les affluents de la Lys, jardins, routes, centre-villes et plusieurs habitations inondées. Une ligne TER interrompue. Sur la Lys, routes et champs inondées. Habitations inondées ainsi qu'une entreprise.
Orage sur le Pas-de-Calais et le Nord et crue de la Lawe	20 juin 2023	1,44 m à Béthune (Lawe)	Dans le secteur de Béthune, centre ville inondé. Route départementale et rues inondé. Caves et garages inondés. Quelques habitations inondées. Plusieurs établissements recevant du public touchés. Pluies très intenses dans le secteur d'Armentières. Routes et plusieurs habitations inondées. Inondations dans le secteur frontalier de la Lys : routes et rues inondées. Plusieurs commerces inondés ainsi qu'un centre sportif. Coupure d'électricité. Caves touchées et plusieurs habitations inondées.
Crue de la Lys et de la Lawe-Clarence	novembre 2023	2,16 m à Delettes (Lys) 2,30 m à Witternesse (Laquette) 1,80 m à Saint-Venant (Lys) 2,90 m à Merville (Lys) 2,38 m à Marles les Mines (Clarence)	Communes inondées, routes coupées, évacuations d'habitations. Rupture d'une digue à Estrée Blanche. Mise en place d'une pompe à Cuinchy. Fermeture d'usines et chômage partiel.
Crue de la Lys et de la Lawe-Clarence	janvier 2024	1,92 à Saint-Venant (Lys) 3,03 m à Merville (Lys) 2,12 à Delettes (Lys) 2,38 à Witternesse (Laquette) 2,22 m à Marles-les-Mines (Clarence) 2,63 m à Bruay-la-Buissière (Lawe) 1,77 m à Béthune (Lawe)	Communes inondées, habitations évacuées. Écoles et collège de Théroüanne fermés. Routes coupées. Entreprises touchées et chômage technique. Restrictions d'eau sur la Lawe-Clarence suite à l'infiltration d'eau de ruissellement dans le captage de Rebeuve-Ranchicourt. Coupures de gaz à Aire-sur-la-Lys. Camping inondé à Rebecques (Lys Amont), mise en place d'une pompe d'une capacité de 7100 m³/h à Cuinchy.

Tableau 4: Historique des crues et dommages sur la Lys-Deûle-Marque

2.2.1.5. Scarpe-Escaut-Sensée

Évènement	Date	Débit (m³/s)	Domages
Crue de l'Escaut et de ses affluents rive droite	16 au 18 août 1850	-	Pertes agricoles sévères
Crue de la Traitoire et de la Fontaine d'Hertain	novembre 1872 à avril 1873	-	Submersion rapide et long ressuyage (six mois)
Crue de l'Escaut et de ses affluents	21 juillet 1980	1,38 m à Noyelles-sur-Selle (Selle) 1,5 m à Verchain (Écaillon) 10,8 m³/s à Aulnoy (Rhonelle)	Nombreuses maisons inondées. Les villages les plus impactés sont sur la Selle et l'Écaillon
Crue de l'Escaut et de ses affluents	décembre 1993	30 m³/s à Thivencelle (Hogneau) 1,89 m (8,30 m³/s) à Aulnoy-les-Valenciennes (Rhonelle)	Parcelles agricoles, routes et quelques maisons inondées.
Crue de l'Escaut et de ses affluents rive droite	janvier et février 2002	48 m³/s à Thivencelle (Hogneau)	Rupture de digue de l'Hogneau : secteur aval très touché. Ailleurs prairies, routes, villages et maisons inondés
Orages sur le Douaisis et l'Arrageois	3 au 4 juillet 2005	-	Routes, caves et habitations inondées. Le Douaisis fortement touché.
Crue des affluents de l'Escaut : Selle, Erclin et Écaillon	11 mars 2008	1,1 m à Thiant (Écaillon) 0,85 m à Noyelles-sur-Selle (Selle)	Caves, jardins et routes inondées sur la Selle et l'Erclin Quelques habitations inondées et personnes évacuées sur l'Écaillon.
Orages sur le Cambrésis et crue de l'Eauette et de l'Escaut amont	11 septembre 2008	-	Routes départementales et rues inondées. Voitures emportées. Caves et de nombreuses habitations inondées. Un bâtiment détruit avec un mort à déplorer par noyade dans ce bâtiment.
Crue des affluents de l'Escaut : Selle et Aunelle	11 mars 2020	2,17 m (24,6 m³/s) à Thivencelle (Hogneau) 0,79 m à Noyelles-sur-Selle (Selle)	Sur l'Aunelle, caves et habitations inondées. Sur la Selle, rues et habitations inondées
Crue des affluents de l'Escaut : Hogneau et Aunelle	9 janvier 2022	2,37 m (29,5 m³/s) à Thivencelle (Hogneau)	Sur l'Aunelle, rues inondées. Sur l'Hogneau, rues et caves inondées.

Tableau 5: Historique des crues et dommages sur la Scarpe-Escaut-Sensée

2.2.2. Historique des crues sur le bassin de la Sambre

Évènement	Date	Côte	Dommages
Crue de la Sambre, de l'Helpe Majeure et de l'Helpe Mineure	15 et 16 août 1850	4,2 m à Liessies (Helpe Majeure) 3,2 m à Berlaimont (Sambre)	Inondation de l'Helpe majeure, notamment de la ville d'Avesnes-sur-Helpe La Sambre sort de son lit et inonde le secteur aval : plaine submergée.
Crue de la Sambre et de ses affluents	3 au 5 mars 1956	>3,19 m à Berlaimont (Sambre) et >3,85 m à Maubeuge (Sambre)	Dégâts très importants. Hôpital évacué et maisons inondées sur l'Helpe Majeure. Plaine submergée à l'aval de la Sambre, habitations évacuées.
Crue de la Sambre et de ses affluents	31 janvier au 6 février 1961	3,28 m à Liessies (Helpe Majeure) 3,25 m à Étroeungt (Helpe Mineure)	Dégâts très importants. De grandes surfaces sont submergées sur l'Helpe Majeure et l'Helpe Mineure. La Rivierette, la Sambrette ou le ruisseau des Arbreaux connaissent également une crue remarquable.
Crue de la Sambre et de ses affluents	19 au 26 février 1980	55 m ³ /s à Ferrière-la-Grande (Solre) 3,38 m à Liessies (Helpe Majeure) 4,32 m à Maroilles (Helpe Mineure) 3,37 m à Maubeuge (Sambre)	Des évacuation tout le long de la Solre Une vingtaine de communes sont sinistrées, les routes sont coupées et l'électricité interrompue. Pertes agricoles importantes
Crue de la Sambre et de ses affluents	décembre 1993 et janvier 1994	46 m ³ /s à Liessies (Helpe Majeure) 63 m ³ /s à Maroilles (Helpe Mineure) 142 m ³ /s à Maubeuge (Sambre)	Crue de référence sur le bassin de la Sambre Pertes économiques importantes Plaines agricoles, villes et zones industrielles inondées
Crue de la Solre, Helpe mineure et Sambre	11 mars 2008	3,00 m à Choisies (Solre) 1,47 m à Ferrière-la-Grande (Solre) 2,87 m à Étroeungt (Helpe Mineure)	Sur la Solre, routes coupées, habitations inondées, débordements importants. Sur l'Helpe mineure, routes, caves et maisons inondées. Une école et quelques entreprises inondés. Sur la Sambre, routes coupées et quelques habitations inondées.
Crue de la Sambre et de ses affluents	14 novembre 2010	2,74 m à Flaumont-Waudrechies (Helpe Majeure) 3,00 m à Étroeungt (Helpe Mineure) 3,98 m à Maroilles (Sambre) 2,94 m à Berlaimont (Sambre)	Plaines agricoles inondées, routes coupées et quelques habitations et fermes inondées sur la Sambre. Débordements généralisés avec caves et de nombreux bâtiments inondés sur l'Helpe Majeure et l'Helpe Mineure, avec coupures d'électricité Pertes économiques et commerciales.
Crue de la Sambre et de ses affluents	6 au 10 janvier 2011	1,99 m à Maroilles (Helpe Mineure) 3,02 m à Étroeungt (Helpe Mineure) 3,97 m à Maroilles (Helpe Mineure) 3,03 m à Liessies (Helpe Majeure) 2,62 m à Flaumont-Waudrechies (Helpe Majeure) 2,93 m à Taisnière-en-Thiérache (Helpe Majeure)	Villages inondés sur l'Helpe Mineure et l'Helpe Majeure. Routes et habitations inondées, coupures d'électricité. Sur la Sambre routes et rues inondées, caves et habitations inondées. Pertes économiques et commerciales
Crue de la Sambre et de ses affluents, surtout les deux Helpes	14 au 18 mars 2019	1,19 m à Fourmies (Helpe Mineure) 2,65 m à Étroeungt (Helpe Mineure) 3,85 m à Maroilles (Helpe Mineure) 2,80 m à Liessies (Helpe Majeure) 2,25 m à Flaumont-Waudrechies (Helpe Majeure) 2,25 m à Choisies (Solre)	Sur l'Helpe Mineure, débordements sur tout le tronçon : en amont, villes et routes inondés, prairies fortement inondées ; à l'aval, inondations de prairie et une partie de la ville sous quelques centimètres d'eau. Sur l'Helpe Majeure, débordements en lit majeur. Quelques rues touchées. Routes inondées. Importantes inondations de plaine et de prairies. Sur la Solre, débordements localisés et inondations de plaine surtout en amont du tronçon. Sur la Sambre, inondations de plaine et route coupée en amont du tronçon.
Crue de l'Helpe Mineure	10 mars 2020	1,21 m à Fourmies (Helpe Mineure) 2,70 m à Étroeungt (Helpe Mineure) 3,90 m à Maroilles (Helpe Mineure)	Prairies, rues et plusieurs habitations inondées dans le secteur aval.
Crue de la Sambre et de ses affluents	31 janvier au 3 février 2021	1,26 m à Fourmies (Helpe Mineure) 2,67 m à Étroeungt (Helpe Mineure) 3,92 m à Maroilles (Helpe Mineure)	Prairies, centre villes, routes et rues inondées. Caves inondées sur l'Helpe Mineure, Solre et Sambre. Un mort par noyade à déplorer sur la Sambre à Berlaimont.
Crue de l'Helpe Majeure	16 au 17 juillet 2021	3,09 m à Liessies (Helpe Majeure) 2,47 m à Flaumont-Waudrechies (Helpe Majeure) 2,99 m à Taisnière-en-Thiérache (Helpe Majeure)	Routes départementales et rues inondées. Pâtures inondées. Caves inondées. Surverse du Barrage du Val Joly.
Crue de l'Helpe Mineure	janvier 2024	2,83 m à Étroeungt (Helpe Mineure) 3,96m à Maroilles (Helpe Mineure)	Sud de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe touché par les inondations. Une partie de la route départementale 124 sous les eaux.

Tableau 6: Historique des crues et dommages sur la Sambre

2.2.3. Historique des crues sur le bassin de l'Oise

2.2.3.1. Aisne

Évènement	Date	Côte	Dommages
Crue de dégel dans le bassin versant de l'Oise	février-mars 1784	-	Débordement de la Suipe : maisons détruites et bêtes noyées Sur l'Aisne, des villes et habitations sont inondés et des habitants évacués. Des ouvrages sont détruits : pont de la porte des Bois à Soissons, pont de Vouziers ainsi que le pont d'entrée de ville de Rethel-Mazarinest. Deux ponts à Grand-Pré sur l'Aisne ont été partiellement détruits et une brèche s'est formée dans le pont de Saint-Ménéhoud.
Crue de l'Oise et l'Aisne	janvier-mars 1910	108,30 m NGF à Grandpré (l'Aire)	Le secteur amont de l'Aisne après la confluence avec l'Aire est touché. Pertes agricoles et dégâts importants. Près de Macquigny, à Rethel et Château-Porcien, les canaux ont été totalement submergés. Le secteur aval est également touché avec l'inondation de la ville de Soissons en janvier et mars.
Crue de l'Oise et l'Aisne	décembre 1993 et janvier 1994	2,39 m à Amblaincourt (Aire) 3,76 m à Varennes-en-Argonne (Aire) 3,88 m à Mouron (Aisne) 4,73 m à Vouziers (Aisne) 5,62 m à Rilly-sur-Aisne 3,98 m à Biermes (Aisne) 3,52 m à Asfeld (Aisne) 4,81 m à Berry-au-Bac (Aisne) 5,31 m à Soissons (Aisne)	Routes et quelques habitations et bâtiments inondés sur l'Aire. Sur l'Aisne moyenne, de nombreuses maisons inondées et évacuées. Deux morts sont à déplorer. À l'aval, de nombreuses maisons sont fortement inondées. Un nombre très important d'habitations sont touchés plus modestement : caves inondées et eau au niveau du sol. Bâtiments publics et industriels touchés. Collège de Vailly-sur-Aisne inondé. Captage d'eau potable touché à Soissons.
Crue de l'Oise et l'Aisne	janvier et février 1995	3,74 m à Mouron (Aisne) 4,18 m à Vouziers (Aisne) 5,33 m à Rilly-sur-Aisne 3,50 m à Biermes (Aisne) 2,78 m à Asfeld (Aisne) 4,81 m à Berry-au-Bac (Aisne) 5,10 m à Soissons (Aisne)	Crue de référence Quelques maisons inondées sur l'Aire Routes coupées et de nombreuses habitations inondées sur l'Aisne moyenne. Sur l'Aisne aval, de nombreuses habitations et bâtiments inondés. Pertes économiques.
Débordement de cours d'eau et remontées de nappe dans le bassin de l'Oise	mars et avril 2001	2,14 à Amblaincourt (Aire) 2,65 m à Varennes-en-Argonne (Aire) 3,50 m à Mouron (Aisne) 4,06 m à Vouziers (Aisne) 3,08 m à Biermes (Aisne) 4,81 m à Berry-au-Bac (Aisne) 4,82 m à Soissons (Aisne)	Camping inondé sur l'Aisne Routes et caves inondées sur l'Aisne moyenne Caves et rez-de chaussées inondés sur l'Aisne aval, quelques habitations et bâtiments publics inondées.
Crue de l'Aisne	janvier 2003	3,65 m à Pontavert (Aisne) 3,73 m à Soissons (Aisne)	Champs et jardins inondés sur l'Aisne aval. Routes coupées.
Crue de l'Aisne	janvier 2018	3,02 m à Varennes-en-Argonne (Aisne) 4,02 m à Vouziers (Aisne) 4,18 m à Berry-au-Bac (Aisne) 4,21 m à Soissons (Aisne)	Caves inondées L'Aisne est sortie de son lit dans sa partie aval.
Crue de l'Aisne	février 2020	2,78 m à Verrières (Aisne) 3,8 m à Varennes-en-Argonne (Aire) 3,72 m à Mouron (Aisne) 4,15 m à Vouziers (Aisne) 5,11 m à Rilly-sur-Aisne 3,14 m à Biermes (Aisne) 2,54 m à Asfeld (Aisne) 4,23 m à Berry-au-Bac (Aisne) 3,92 m à Soissons (Aisne)	Caves et bâtiments publics inondées sur l'Aire ; routes départementales coupées. Pertes commerciales.
Orage sur la Marne et les Ardennes et crue de la Vesle	4, 19 et 21 juin 2021	2,18 m à Saint-Brice Courcelles (Vesle) 1,20 m à Châlons-sur-Vesle (Vesle)	Le 4 juin, secteur Vouziers touché : bâtiments commerciaux, habitations et une usine inondés. Dans le secteur de Reims, les 4, 19 et 21 juin : rues inondées, voitures emportées. Caves et commerces inondées. Pertes commerciales.
Crue de l'Aisne, de la Vesle et son affluent l'Ardre	14 au 27 juillet 2021	4,40 m à Vouziers (Aisne) 3,38 m à Biermes (Aisne) 2,73 m à Asfeld (Aisne) 4,86 m à Berry-au-Bac (Aisne) 2,56 m à Saint-Brice-Courcelles (Vesle) 1,52 m à Châlons-sur-Vesle (Vesle) 2,14 m à Braine et à Cerseuil (Vesle) 2,29 m à Faverolles-et-Coëmy (Ardre) 3,06 m Fismes (Ardre)	Prairies et campings inondés sur l'Aisne amont. Les digues de Givry-sur-Aisne et Ambly-Fleury ont cédé. Après la confluence avec la Vaux sur l'Aisne, routes, caves, campings, cultures et habitations inondées. Sur la Vesle, cultures submergées, bâtiments agricoles et rues inondées. Pertes agricoles
Orage sur la Marne et les Ardennes et crue de la Vesle	22 juin 2023	2,44 m à Saint-Brice-Courcelles (Vesle)	Routes et rues inondées dans le secteur de Reims. Jardins et caves inondés. Plusieurs bâtiments de santé touchés. École inondée.
Crue de l'Aisne amont	janvier 2024	1,93 m à Amblaincourt (Aire) 2,96 m à Varennes-en-Argonne (Aire) 2,89 m à Verrières (Aisne)	Routes départementales coupées (D122, D38A, D946, D188, D158A) et circulation délicate (D20, D158, D177).

Tableau 7: Historique des crues et dommages sur l'Aisne

2.2.3.2. Oise en amont de la confluence avec l'Aisne

Évènement	Date	Côte	Domages
Crue de dégel dans le bassin versant de l'Oise	février-mars 1784	-	Habitations détruites et dommages sur l'Oise à l'amont de la confluence avec l'Aisne
Crue de l'Oise et l'Aisne	janvier-mars 1910	40,37 m NGF à Appilly (l'Oise) 38,94 m NGF à Sempigny (l'Oise) 3,00 m à Chauny	
Crue de l'Oise	mars 1956	4,10 m à Hirson (Oise)	Sur l'Oise amont, en amont de la confluence avec le Ton, villes inondées avec de nombreuses évacuations, dont deux collèges.
Crue de l'Oise et l'Aisne	décembre 1993 et janvier 1994	4,25 m à Hirson (Oise) 3,20 m à Origny-en-Thiérache (Oise) 4,09 m à Origny-Sainte-Benoîte (Oise) 2,62 m à Pont-à-Bucy (Serre) 3,10 m à Condren (Oise) 4,77 m à Sempigny (Oise)	Sur l'Oise amont, route nationale inondée, de nombreuses habitations inondées, quelques bâtiments publics et agricoles inondés. Plusieurs morts par noyade (3 recensés). À Guise, 391 habitations et 75 activités économiques ont été inondées. Sur l'Oise à l'aval de la confluence avec la Serre, route départementale inondée et de nombreuses maisons inondées. Hôpital de La Fère évacué. 800 personnes évacuées dans les secteurs de Beautor, Tergnier et Chauny. Coupures d'électricité, notamment à Tergnier, Chauny et La Fère. Pertes commerciales. Intervention de l'armée pour faciliter les évacuations. Voie SNCF coupée entre Tergnier et Chauny.
Crue de l'Oise et l'Aisne	janvier et février 1995	2,80 m à Origny-en-Thiérache (Oise) 3,30 m à Origny-Sainte-Benoîte (Oise) 2,56 m à Montcornet (Serre) 2,51 m à Pont-à-Bucy (Serre) 2,97 m à Condren (Oise) 4,59 m à Sempigny (Oise)	Sur l'Oise amont, routes départementales coupées et habitations inondées. Sur l'Oise à l'aval de la confluence avec la Serre, de nombreuses maisons isolées et inondées plus on se rapproche de la confluence avec l'Aisne.
Débordement de cours d'eau et remontées de nappe dans le bassin de l'Oise	mars et avril 2001	4,33 m à Sempigny (Oise)	Sur l'Oise à l'amont de la confluence avec l'Aisne, habitations inondées ainsi qu'un établissement agricole et commercial.
Crue de l'Oise et de la Serre	janvier 2003	3,59 m à Hirson (Oise) 3,40 m à Origny-Sainte-Benoîte (Oise) 2,78 m à Montcornet (Serre) 3,18 m à Mortiers (Serre) 2,58 m à Pont-à-Bucy (Serre) 3,05 m à Condren (Oise) 4,67 m à Sempigny (Oise)	Sur l'Oise à l'amont de la confluence avec la Serre, routes et rues inondées ainsi que quelques habitations. Sur la Serre, de nombreuses habitations inondées et route départementale inondée. Sur l'Oise, à l'aval de la confluence avec la Serre, plusieurs habitations inondées. De nombreuses habitations isolées et deux exploitations agricoles inondées.
Orage sur le Noyonnais et crue de la Verse	8 au 10 juin 2007	58,4 m NGF à Guiscard (Verse) 51,16 m NGF à Muirancourt (Verse) 42,16 m NGF à Noyon (Verse)	Sur la Verse, de très nombreuses habitations sont inondées suite à un orage violent. Sur l'Oise à l'amont de la confluence avec la Verse, quelques communes ont été inondées suite au même orage.
Crue de la Serre	janvier 2009	3,07 m à Montcornet (Serre)	Sur l'amont de la Serre, des caves sont inondées ainsi que quelques maisons.
Crue de l'Oise	novembre 2010	2,93 m à Hirson (Oise) 2,94 m à Origny-Sainte-Benoîte (Oise)	Sur l'Oise amont, routes barrées, des caves et plusieurs habitations inondées.
Crue de l'Oise	7-8 janvier 2011	4,25 m à Hirson (Oise) 2,97 m à Origny-en-Thiérache (Oise) 3,55 m à Origny-Sainte-Benoîte (Oise) 2,94 m à Montcornet (Serre) 2,59 m à Pont-à-Bucy (Serre) 3,02 m à Condren (Oise) 4,54 m à Sempigny (Oise)	Sur l'Oise amont et la Serre, de très nombreuses habitations inondées. Route nationale, départementale et rues inondées. Bâtiments publics inondés. De nombreux foyers sans électricité sur l'Oise à l'aval de la confluence avec la Serre. Évacuations sur l'Oise à l'amont de la confluence avec l'Aisne.
Crue de l'Oise	24 au 25 décembre 2013	3,09 m à Hirson (Oise) 4,70 m à Flavigny (Oise)	Plusieurs habitations inondées sur l'Oise dans sa partie très amont.
Crue de l'Oise	janvier-février 2021	2,78 m à Condren (Oise) 4,42 m à Sempigny	Inondations dans le secteur d'Appilly : plusieurs maisons inondées
Crue de l'Oise	14 au 27 juillet 2021	5,15 m à Flavigny (Oise) 2,92 m à Montcornet (Serre) 3,83 m à Sempigny (Oise)	À l'amont de l'Oise, routes et caves inondées. Quelques habitations et commerces inondées. Du bétail piégé par la crue et secouru par les pompiers. Sur la Serre, champs et pâtures inondées. À l'aval de la confluence avec la Serre, routes et rues inondées. Champs inondés avec pertes agricoles importantes en période de récolte avec évacuation du bétail. Sur l'Ailette, affluent de l'Oise, le Center-Parc est inondé.
Crue de l'Oise	janvier 2024	2,87 m à Hirson (Oise) 4,68 m à Flavigny (Oise) 2,91 m à Origny-Ste-Benoite (Oise) 2,79 m à Montcornet (Serre) 2,46 m à Pont-à-Bucy (Serre)	Routes barrées, submergées, circulation difficile sur certains tronçons de départementales. Champs et prairies inondées.

Tableau 8: Historique des dommages sur l'Oise en amont de la confluence avec l'Aisne

2.2.3.3.

Oise en aval de la confluence avec l'Aisne

Évènement	Date	Côte	Domages
Crue de dégel dans le bassin versant de l'Oise	février-mars 1784	-	Habitations détruites Domages sur l'Oise dans le secteur de Creil
Crue de l'Oise et l'Aisne	janvier-mars 1910	27,29 m NGF à Boran-sur-Oise (l'Oise) 32,02 m NGF à Longueil-Sainte-Marie (l'Oise) 5,92 m à Venette (Oise)	Domages importants à l'aval de Compiègne : habitations et locaux industriels inondés Rues inondées à Creil, circulation en barques
Crue de l'Oise et l'Aisne	décembre 1993 et janvier 1994	6,41 m à Venette (Oise)	De nombreuses évacuations dont 1500 autour de Compiègne. Coupures d'électricité. Circulation ferroviaire ralentie entre Creil et Compiègne. Zones d'activités économiques, au nord et à l'est de l'agglomération de Compiègne touchés. Plusieurs usines inondés. 6 écoles fermées. Deux silos inondés à Clairoix. Pertes agricoles.
Crue de l'Oise et l'Aisne	janvier et février 1995	6,50 m à Venette (Oise) 2,93 m à Creil (Oise)	Routes et habitations inondées dans le secteur de la confluence de l'Oise avec le Thérain et la Brèche.
Débordement de cours d'eau et remontées de nappe dans le bassin de l'Oise	mars et avril 2001	6,07 m à Venette (Oise) 2,63 m à Creil (Oise) 1,48 m à Beauvais (Thérain) 1,58 m à Maysel (Oise)	Caves, habitations et bâtiments publics inondés à l'aval de la confluence avec l'Aisne. Routes inondées à la confluence avec la Brèche. Habitations inondées sur le Thérain aval. Trafic ferroviaire interrompu sur la ligne Beauvais-Creil de Mouy à Montataire
Crue de l'Oise	janvier 2003	5,68 m à Venette (Oise) 2,19 m à Creil (Oise)	De nombreuses habitations isolées et quelques habitations inondées. Un centre nautique partiellement inondé.
Crue de l'Oise	7-8 janvier 2011	5,18 m à Venette (Oise) 1,58 m à Creil (Oise)	Routes inondées dans le secteur de la confluence de l'Oise avec le Thérain.
Orages sur le beauvaisis et d'autres secteurs du département de l'Oise	11 mai et 7 juin 2016	1,62 m à Beauvais (Thérain)	Routes fermées, électricité coupée, sous-sols de bâtiments publics inondés. Service des urgences interrompu quelques heures à Beauvais. De nombreuses maisons inondées dans le secteur de Beauvais.
Orages sur le beauvaisis et crue du Thérain	21 au 22 juin 2021	2,34 m à Beauvais (Thérain) 2,86 m à Goincourt (Avelon)	Routes départementales fermées et inondées. Rues et de nombreuses habitations inondées dans le beauvaisis avec coupure d'électricité. Inondation de bâtiments publics, dont le centre hospitalier Simone Veil, quatre écoles et l'hôtel de ville. Commerces et entreprises inondés engendrant des pertes commerciales, industrielles et agricoles avec des dégâts sur les cultures. Éboulements de certaines rues. Un mort à déplorer sur le Thérain à Beauvais.

Tableau 9: Historique des crues et dommages sur l'Oise en aval de la confluence avec l'Aisne

2.3. Analyse des enjeux

Les enjeux sont les personnes, biens, activités, moyens, patrimoine susceptibles d'être affectés par une inondation. Ils sont étroitement liés à l'urbanisation et l'implantation d'activités humaines en zones inondables. Ces dernières implantations se font souvent, fait aggravant, aux dépens des champs d'expansion des crues.

Les enjeux sont analysés sur la base des dégâts occasionnés lors des crues connues et sont complétés lorsque des études sont effectuées sur ces sujets (PPRI notamment). Les enjeux décrits ne tiennent pas compte des travaux de protection.

2.3.1. Enjeux sur le bassin Artois-Picardie (hors bassin de la Sambre)

2.3.1.1. Aa-Yser-Audomarois

Les principaux enjeux humains et économiques concernent les agglomérations de Calais et Dunkerque. Des densités élevées de population se retrouvent ponctuellement dans les noyaux urbains des communes arrière-littorales et en contrebas des versants des collines de l'Artois, dans le centre de Gravelines et en amont dans le marais Audomarois et plus particulièrement à Saint-Omer.

Le territoire présente également des enjeux agricoles, notamment sur le marais Audomarois avec une production historiquement maraîchère.

Une installation nucléaire de base majeure est présente sur ce territoire, la centrale nucléaire de Gravelines. Des études ont permis de montrer que cette installation n'était pas impactée par des submersions marines millénales simulées à proximité (débordement des rives de l'Aa et rupture du cordon dunaire de Petit-Fort Philippe)

2.3.1.2. Authie-Canche-Boulonnais

Les principaux enjeux humains et économiques concernent les secteurs les plus urbanisés, c'est-à-dire les communes de Boulogne-sur-Mer et du sud Boulonnais (Neufchatel-Hardelot, Saint-Etienne-au-Mont, Isques et Condette), ainsi que les communes du secteur de Montreuil.

Le territoire de la basse vallée de la Canche présente une zone inondable d'extension considérable de plus de 2000 hectares, touchant de nombreuses communes, comme pour Attin, Auchy-les-Hesdin et Beaumerie-Saint-Martin. La vallée de la Ternoise est également un secteur à enjeux concernant les inondations.

Au niveau des emplois, la zone industrielle et commerciale de Saint-Léonard, Outreau et Boulogne-sur-Mer est localisée dans la zone réglementée du PPRI de la Liane. Elle concentre de nombreux emplois salariés exposés aux conséquences des inondations actuelles et futures.

Dans le bassin versant de la Canche, les principales zones d'emplois sensibles aux inondations sont Etaples, le Touquet, Montreuil-sur-Mer, Hesdin et St Pol sur Ternoise. Dans la vallée de l'Authie, ce sont les emplois situés sur les communes de Berck-sur-Mer, Auxi-le-Château et Doullens.

2.3.1.3. Somme

Le bassin de la Somme est peu urbanisé avec une densité moyenne de 100 hab/km², la population se concentre autour de quelques agglomérations : Amiens, Saint-Quentin, Abbeville et dans une moindre mesure autour d'Albert, Péronne et Corbie.

L'activité économique se concentre elle aussi dans les agglomérations situées le long de la Somme. Le PPI de l'espace industriel nord d'Amiens couvre 6 sites classés SEVESO seuil haut.

Le territoire du bassin de la Somme présente de nombreuses ZNIEFF et zones protégées dont des sites Natura 2000 et des aires protégées par arrêté de protection de biotope. La vallée de la Somme est une grande vallée tourbeuse qui abrite une mosaïque d'espèces exceptionnelles tant pour la flore que pour la faune. La Baie de Somme, présentant des habitats remarquables au sein desquels se trouvent une faune et une flore diversifiées, serait aussi fortement touchée en cas d'événement majeur provoquant une pollution sur l'un des cours d'eau côtiers, notamment la Somme, se déversant ensuite dans la Baie.

2.3.1.4. Lys-Deûle-Marque

Des territoires tels que la métropole lilloise et le bassin minier présentent des densités de population particulièrement importantes. Les principaux enjeux sont situés à Lille, Béthune, Lens, Bruay-la-Buissière, Marles-les-Mines, Gosnay, Théroutanne, Aire-sur-la-Lys, Wittes, Witternesse, Armentières, Saint-Venant, Merville, Estaires et Hazebrouck.

L'enjeu économique est également important, la métropole lilloise et le bassin minier comptant de nombreux emplois dans des zones susceptibles d'être touchées par des inondations. Les sites SEVESO et IED sont beaucoup plus présents sur ce territoire que sur les bassins versants voisins. Les sites SEVESO présentent des risques toxiques, thermiques et/ou explosifs importants. On trouve 8 sites SEVESO situés en zone inondable.

Sur la plaine de la Lys, la difficulté d'écoulement due à la très faible pente allonge la durée des crues, si bien qu'aux enjeux secondaires, tertiaires et de l'habitat, il convient également de parler d'enjeux agricoles, certaines crues importantes ayant lieu au cours de l'été comme en juillet 2005.

2.3.1.5. Scarpe-Escaut-Sensée

Le territoire a été moins souvent touché par des crues que le reste du bassin Artois-Picardie.

Les agglomérations de Valenciennes, d'Arras et de Douai présentent les plus forts enjeux. La densité de population y est très importante. Les populations potentiellement touchées par les inondations se situent majoritairement dans les centres urbains comme Douai et Valenciennes et en milieu périurbain.

Le territoire est plutôt industriel avec un potentiel économique important au Nord du bassin versant situé en zone potentiellement inondable, notamment à Valenciennes. Les communes de Cambrai et d'Arras seraient également potentiellement impactées économiquement en cas d'inondation.

Les foyers d'emplois potentiellement touchés se concentrent dans les grandes villes : Valenciennes et Douai.

Les sites SEVESO et IED sont très présents sur ce territoire. Sur les 15 sites SEVESO de l'unité de présentation, 5 sont situés en zone inondable.

2.3.2. Enjeux sur le bassin de la Sambre

Le bassin de la Sambre est fortement sujet aux crues, avec des impacts importants sur la vie économique, l'habitat et les activités du territoire, et ce même s'il abrite moins de population par rapport aux bassins versants voisins. Celle-ci est plus souvent touchée par les crues, au regard des événements historiques.

La population vivant en zone inondable est plus forte à l'aval du bassin versant où le passé industriel est le plus présent.

Lors du développement industriel du district, les activités économiques se sont installées dans les fonds de vallée, par besoin d'eau ou de transport. De nombreuses friches industrielles existent encore aujourd'hui. Un tissu économique majeur pour ce territoire, compris dans les villes moyennes comme Maubeuge, Jeumont, Louvroil est exposé au risque d'inondation. Le bassin d'emploi est donc plutôt vulnérable face au risque inondation, notamment dans le secteur de Maubeuge.

Un nombre important de captages d'eau potable est situé en zone inondable, ce qui peut avoir un impact sur l'alimentation en eau potable de la population et par là sur la santé humaine en cas de crue. Deux établissements hospitaliers et 35 établissements de secours se situent en zone inondable, ce qui peut avoir un impact sur l'organisation des secours en cas de crue.

Le bassin versant de la Sambre compte également des zones naturelles d'intérêt écologique (environ 150 km² de ZNIEFF et 19 km² de Natura 2000). Ces zones naturelles vulnérables aux inondations le sont d'autant plus que des sites industriels potentiellement polluants sont également situés en zone inondable.

2.3.3. Enjeux sur le bassin de l'Oise

Les enjeux sont analysés sur la base des dégâts occasionnés lors des crues connues (crues de 1993 et 1995 notamment) et sont complétés lorsque des études sont effectuées sur ces sujets (PPRI notamment). Les enjeux décrits ne tiennent pas compte des travaux de protection.

Il est à noter que les inondations de la crue de 1993 ont provoqué l'évacuation de plusieurs milliers de personnes dont 1550 dans le département de l'Aisne (02) et 2650 dans le département de l'Oise (60). Plusieurs centaines d'entreprises ont été inondées dont 200 dans le département de l'Oise.

2.3.3.1. Aisne

Les principales zones à enjeux appartiennent aux territoires des communes installées dans le lit majeur de l'Aire : Varennes-en-Argonne notamment, et de l'Aisne : Ste-Menehould, Attigny, Reithel, Sault-lès-Reithel, Acy-Romance, Château-Porcien, Balham, Condé-sur-Suippe, Berry-au-Bac, Chavonne, Vailly, Celles-sur-Aisne, Pont-Arcy, Soissons, Cuffies, Attichy, Reithondes, Choisy-au-Bac.

Les inondations entraînent de nombreuses coupures de routes, et les premières routes touchées le sont pour des débordements modérés. Il est à noter que le rethémois comporte des quartiers inondables ; une maison de retraite est inondable pour la crue centennale à Château-Porcien (08).

2.3.3.2. Oise en amont de la confluence avec l'Aisne

Les villes installées dans le lit majeur de la rivière constituent les principales zones à enjeux ; de l'amont vers l'aval les villes concernées sont : Hirson, Guise, Origny-Ste-Benoîte, La Fère, Chauny. D'autres communes sont également touchées : Ribemont, Brissy-Hamégicourt, Achery, Fargniers, Beautor, Appilly, Bretigny, Pontoise-lès-Noyon, Varesnes, Sempigny, Pont-L'Evêque, Montmacq, Thourotte, Plessis-Brion, Janville, Longueil-Annel.

Les inondations exceptionnelles entraînent de nombreuses coupures de routes, de voies ferrées et de canaux.

Dans le département de l'Aisne (02), des écoles sont en zone inondable notamment à Guise et Origny-Sainte-Benoîte. Un centre hospitalier gériatrique et la mairie sont potentiellement inondés à La Fère et la gare de Chauny peut également être touchée, tout comme la gare de Noyon dans l'Oise (60).

2.3.3.3. Oise en aval de la confluence avec l'Aisne

Les principales agglomérations à enjeux sur l'Oise aval sont Compiègne et Creil, et dans une moindre mesure Clairoix, Margny-lès-Compiègne, Venette, Pont-Ste-Maxence, Brenouille.

Dans le département de l'Oise (60), l'hôpital de Compiègne peut potentiellement être isolé par les eaux et deux transformateurs de puissance sont inondés par la crue centennale. Une maison de retraite à Margny-lès-Compiègne, le Lycée à Lacroix-St-Ouen sont notamment inondés pour des crues de périodes de retour inférieures à 100 ans.

Les principaux enjeux sur le Thérain sont situés à Beauvais, Rochy-Condé, Mouy, Mello, Montataire et Thiverny.

Les inondations du Thérain entraînent de nombreuses coupures de routes. La voie ferrée Creil/Beauvais peut être coupée par les crues du Thérain. À Beauvais, pour la crue centennale, une maison de retraite, la préfecture et le conseil départemental sont susceptibles d'être inondés.

2.3.4. Territoires à risques importants d'inondation (TRI)

Sur le territoire de compétence du SPC Bassins du Nord, quatorze TRI ont été retenus par arrêtés préfectoraux du 22 décembre 2011 et du 27 novembre 2012. Il s'agit des TRI de :

Bassin Artois-Picardie

TRI de Lille (59) : débordement de la Marque, de la Deûle et de la Lys

TRI de Lens (62) : débordement de la Deûle et du canal de Lens

TRI de Béthune-Armentières (62-59) : débordement de la Lys

TRI de Douai (59) : débordement de la Scarpe

TRI de Valenciennes (59) : débordement de l'Escaut

TRI d'Amiens (80) : débordement de la Somme

TRI d'Abbeville (80) : débordement de la Somme

TRI de Saint-Omer (62) : débordement de l'Aa et du marais Audomarois

TRI de Calais (62) : submersion marine

TRI de Dunkerque (59) : submersion marine

TRI de Maubeuge (59) : débordement de la Sambre

Bassin versant de l'Oise

TRI de Chauny-Tergnier-La Fère (02) : débordement de l'Oise et de la Serre

TRI de Compiègne (60) : débordement de l'Oise et de l'Aisne

TRI de Creil (60) : débordement de l'Oise

3. Ouvrages hydrauliques et systèmes d'endiguement susceptibles d'avoir un impact sur les crues

Le territoire du SPC Bassins du Nord comporte de nombreux ouvrages susceptibles d'avoir un impact sur les crues, notamment :

- de nombreux barrages de navigation sur les cours d'eau navigables ou longés par un canal, qui s'effacent au-delà d'un certain débit : canal de Neuffossé, canal latéral à l'Aisne, canal de la Sambre à l'Oise, Escaut canalisé, Scarpe canalisée, canal de Calais, Aa canalisée, canal de la Deûle, canal de Roubaix, dérivation de la Scarpe, canal de la Sensée, Somme canalisée, etc. ;
- des canaux qui peuvent avoir des échanges ponctuels avec des cours d'eau (prises d'eau, déversoirs) et intercepter des petits cours d'eau naturels (Morteau, Noirrieu, Iron, Tortille) : canal du Nord, canal de Saint-Quentin, canal de la Sambre à l'Oise, canal latéral à l'Oise, etc. ;
- des barrages formant retenue, notamment le barrage du Val Joly, le barrage de l'Ailette ou l'ouvrage de production électrique sur l'Oise à Chauny ;
- des zones d'expansion des crues/bassins de rétention/champs d'inondations contrôlées gérés par des collectivités ou des syndicats de bassin sur le bassin de la Lys, de la Liane, de l'Aa, de la Rhonelle, de l'Elnon, de la Serre ou de l'Oise ;
- de nombreux systèmes d'endiguement ;
- des ouvrages de protection à la mer sur le littoral ;
- des seuils ou vannages anciens sur les petits cours d'eau.

Les principaux ouvrages susceptibles d'avoir un impact sur les crues sont listés en annexe 4 et quelques ouvrages d'importance sont détaillés ci-dessous.

Le barrage du Val Joly :

Le barrage du Val Joly a été implanté en 1968, sur la commune d'Eppe-Sauvage, avec pour objectif initial d'assurer à EDF un débit réservé pour le refroidissement des générateurs de la centrale à charbon de Pont-sur-Sambre aujourd'hui reconvertie en centrale thermique par TotalEnergies. Le barrage permettait alors de limiter l'étiage de l'Helpe Majeure.

Ce barrage est aujourd'hui propriété du Conseil Départemental du Nord. D'une capacité de 4,5 millions de mètres cubes, la retenue formant le lac du Val Joly est utilisée pour de nombreuses activités de loisirs ou sportives. Le barrage peut réguler les crues hivernales de l'Helpe Majeure, mais ne joue qu'un rôle secondaire dans l'écrêtement des crues les plus importantes du fait de sa position en tête de bassin et de sa capacité.

Le barrage Marguet :

La Liane se déverse dans le bassin Frédéric Sauvage situé à Boulogne-sur-Mer. Les échanges de ce bassin avec la mer sont réalisés à l'aide d'un ouvrage d'art, le barrage Marguet.

Cet ouvrage a été construit pour limiter l'influence des marées évitant, entre autres, les inondations par la mer dans la basse vallée de la Liane. Il assure trois fonctions :

- il empêche la marée de remonter à l'intérieur de l'agglomération de Boulogne-sur-Mer par la fermeture des vannes,
- il assure l'évacuation du débit de la Liane notamment en période de crue, par ouverture des vannes à marée descendante ou lorsque le niveau de la Liane est supérieur à celui de la mer
- il permet de maintenir un niveau d'eau suffisant pour l'exploitation de la partie du port de plaisance située en amont du barrage et pour la pratique des sports nautiques.

La porte de la passe centrale du barrage qui était fixe a été remplacée en 2003 par un système de deux vannes permettant l'évacuation des eaux en période de crue. Le débit maximal pouvant être évacué pendant les périodes de basse mer a été triplé. Le niveau du bassin Frédéric Sauvage est donc désormais mieux abaissé entre deux marées et sa capacité de stockage est optimisée.

Les ouvrages de navigation sur la Somme canalisée :

Les principaux ouvrages sur la Somme sont situés en aval de Bray-Sur-Somme (ouvrages de navigation) et gérés par le Conseil Départemental de la Somme. En période de crue, les ouvrages sont manœuvrés de telle sorte qu'ils ne gênent pas l'écoulement de la crue. Parmi tous ces ouvrages, il faut noter en particulier l'écluse de Saint-Valery-sur-Somme à l'embouchure de la Somme. Un nouvel ouvrage y a été ajouté suite aux événements de 2001 afin d'augmenter la vidange du canal maritime à marée basse en temps de crue. En période de crue, ces ouvrages sont ouverts dès que le niveau de la mer est inférieur au niveau de la Somme. Suite aux ouvrages ou modernisations mis en œuvre après les crues de 2001, les conséquences de ces crues de nos jours seraient moins importantes.

Un certain nombre de systèmes d'endiguement ont été mis en place pour protéger les populations du risque de submersion marine dans le département de la Somme entre l'embouchure de la Somme et de l'Authie (systèmes d'endiguement Authie-Somme et Bas-Champs notamment).

Système d'endiguement de Bruay la Buissière :

Deux digues protègent la commune de Bruay-la-Buissière de part et d'autre de la Lawe. Ce système d'endiguement protège une partie de la commune qui s'est affaissée suite à l'exploitation minière.

Les sites écrêteur de crues de l'Oise :

L'Entente Oise-Aisne gère trois sites d'écrêtement de crues d'importance sur son territoire : l'ouvrage de Montigny-sous-Marle sur la Serre (tronçon Oise amont) d'une capacité de stockage de 1,9 millions de m³, l'ouvrage de Proisy sur l'Oise amont d'une capacité de stockage de 4 millions de m³ et la zone d'écrêtement des crues de Longueil-Sainte-Marie sur l'Oise aval isarienne d'une capacité de stockage de 13,9 millions de m³. Une extension du site Longueil-Sainte-Marie est en cours d'étude par l'Entente Oise-Aisne.

Deux nouvelles zones d'expansion des crues sur la Verse, portées par l'Entente Oise-Aisne sont encore au stade de projet. Localisées sur deux bras distincts de la Verse, la Verse de Guivry et la Verse de Beaugies, la capacité totale de rétention de ces deux zones d'expansion de crues est d'approximativement 300 000 m³, pour une occurrence de crue de 100 ans.

Les ZEC de la Lawe :

Trois zones d'expansion des crues sont en cours sur la Lawe. Ce projet est porté par la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane (CABBALR) :

- sur la Biette, un affluent de la Lawe, sur la commune d'Ourton ;
- sur la Lawe et le Bajuel, sur les communes de La Comté et Beugin ;
- sur la Lawe et la Blanche, sur les communes de Gosnay, Fouquières-Les-Béthune et Fouquereuil.

Les trois zones d'expansion de crues sont dimensionnées pour protéger la population des crues jusqu'à l'occurrence vicennale, la capacité de rétention de la ZEC de La Comté a été optimisée pour assurer l'écrêtement des pics d'une crue cinquantennale.

Le système d'endiguement de Blendecques :

Le système d'endiguement de Blendecques a été construit pour protéger le territoire contre une crue similaire à la crue de mars 2002 qui a fortement touché la commune de Blendecques. Il est

dimensionné pour limiter le risque inondation du centre-ville.

Le système d'endiguement comprend :

- des digues de protection en rive droite pour protéger habitations et entreprises ;
- la réouverture d'un bras secondaire de l'Aa et le remplacement d'un pont pour améliorer les écoulements de l'Aa dans la traversée de Blendecques ;
- des zones d'expansion des crues, d'une capacité de 25 000 m³ pour limiter les impacts des inondations en rive gauche ;
- un bassin de rétention des eaux pluviales pour stocker les eaux de pluies en période de crue.

Les ouvrages liés à la future liaison Seine-Escaut :

La liaison Seine-Escaut est un programme de liaison fluviale au gabarit européen entre le bassin de la Seine et le bassin de l'Escaut. Elle vise à établir un nouveau corridor européen de fret entre Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque et le Nord de l'Europe, axe économique majeur dont la circulation routière est aujourd'hui congestionnée. Cette liaison nécessite entre autres :

- la construction du canal Seine-Nord Europe, qui reliera le bassin Seine-Oise au réseau fluvial à grand gabarit du Nord et de l'Est de l'Europe, portée par la Société du Canal Seine-Nord Europe ;
- la mise au gabarit européen Vb de l'Oise (MAGEO), portée par VNF.

Dans le cadre de la réalisation de ce grand projet, un site d'écêtement des crues sera construit à Verneuil-en-Halatte comme mesure compensatoire du projet.

III Règlement

Article 1. Intervention de l'État

1.1 Délimitation du territoire de compétence du service de prévision des crues

La zone d'action du Service de Prévision des Crues Bassins du Nord (SPC Bassins du Nord) a été définie selon les critères hydrographiques et administratifs précisés dans le Schéma Directeur de Prévision des Crues du bassin Artois-Picardie (SDPC Artois-Picardie) et le Schéma Directeur de Prévision des Crues du bassin Seine-Normandie (SDPC Seine-Normandie).

Ce territoire est constitué :

- de l'ensemble du bassin Artois-Picardie ;
- de l'ensemble du bassin versant hydrographique de l'Oise en France jusqu'aux bassins versants de l'Ysieux, la Thève et la Nonette à l'exception :
 - de la partie amont du sous-bassin du Thérain située en Seine-Maritime (76) ;
 - de l'amont du bassin de l'Esches dans le département de l'Oise (60).

Celui-ci s'étend sur 10 départements :

- les départements du Nord et du Pas-de-Calais dans leur entièreté,
- le département de la Somme excepté le bassin versant de la Bresle,
- le département de l'Aisne excepté sa partie sud correspondant au bassin versant de la Marne,
- le département de l'Oise pour les bassins versants de la Somme et de l'Oise, excepté le bassin versant de l'Esches (affluent de l'Oise),
- le département de la Meuse pour le bassin versant de l'Aisne,
- le département de la Marne pour le bassin versant de l'Aisne,
- le département des Ardennes pour le bassin versant de l'Aisne et de l'Oise,
- le département du Val d'Oise pour les bassins versants de l'Ysieux et de la Thève (affluents de l'Oise),
- le département de la Seine-et-Marne pour les bassins versants de la Thève et de la Nonette (affluents de l'Oise).

La carte du territoire de compétence et du périmètre surveillé du SPC Bassins du Nord est présentée en annexe 1.

Le SPC est concerné par deux missions se distinguant par leur emprise géographique :

- sur l'ensemble de sa zone d'action, il est chargé de capitaliser l'observation et l'analyse de l'ensemble des phénomènes d'inondation, et d'accompagner les collectivités territoriales ou leurs groupements, souhaitant s'investir dans le domaine de la surveillance des crues,
- sur le périmètre d'intervention de l'État, le SPC élabore et transmet l'information sur les crues, ainsi que leur prévision lorsqu'elle est possible.

Sur sa zone d'action, le SPC est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre du RIC. Il exerce des missions de gestion, d'études, d'expertise, d'appui technique à la maîtrise d'ouvrage et de préparation d'actes administratifs dans les domaines de la surveillance, de la prévision et de la transmission de l'information sur les crues.

1.2 Liste des cours d'eau sur lesquels l'État prend en charge la surveillance, la prévision et l'information sur les crues

L'État prend en charge la surveillance, la prévision et l'information sur les crues sur le périmètre d'intervention du SPC Bassins du Nord. Ce périmètre comprend les principaux cours d'eau du territoire du SPC Bassins du Nord présentant des enjeux significatifs en matière d'inondation. Sur ces cours d'eau, il est possible d'élaborer et de transmettre des informations pertinentes sur les crues dans des délais suffisants pour permettre l'alerte des services de gestion de crise et la mise en œuvre de mesures préventives de réduction des dégâts. L'État n'assure donc pas la surveillance des crues sur la totalité des cours d'eau du bassin.

La carte et la liste des portions de cours d'eau sur lesquels l'État prend en charge la surveillance, la prévision et l'information sur les crues avec leur délimitation figurent respectivement aux annexes 1 et 2. Il s'agit de :

- la Hem
- l'Aa
- la Liane
- la Canche
- la Somme
- la Lys amont et la Laquette
- la Lawe et la Clarence amont
- la Plaine de la Lys
- l'Helpe Mineure
- l'Helpe Majeure
- la Solre
- la Sambre
- l'Aisne amont
- l'Aisne Ardennaise
- l'Aisne Vaux
- l'Aisne aval
- l'Oise amont
- l'Oise moyenne
- l'Oise aval isarienne
- le Thérain

1.3 Liste des communes et groupements de communes bénéficiant du dispositif de surveillance et prévision des crues mis en place par l'État

La liste des communes au profit desquelles l'État met en place un dispositif de surveillance et/ou de prévision et d'information sur les crues est reportée par tronçon (cours d'eau) à l'annexe 8.

Article 2. Intervention des collectivités territoriales

Les collectivités territoriales, ou leurs groupements, peuvent, sous leur responsabilité et pour leurs propres besoins, étudier la faisabilité de dispositifs spécifiques ou mettre en place des dispositifs de surveillance sur les cours d'eau constituant un enjeu essentiellement local au regard du risque inondation. Elles en assurent l'installation et le fonctionnement en bénéficiant de l'appui méthodologique du SPC. Une organisation d'échange de données sera alors mise en place.

2.1 Conditions de cohérence des dispositifs mis en place par l'État et les collectivités territoriales

Un guide méthodologique sur la conception et la mise en œuvre d'un système d'avertissement local aux crues a été élaboré par le réseau SCHAPI-SPC à destination des collectivités locales.

Les collectivités territoriales, ou leurs groupements, souhaitant mettre en place des dispositifs de surveillance sont invitées à se rapprocher du SPC Bassins du Nord dès les premières réflexions. Ce dernier les accompagnera pour assurer que le réseau de surveillance ainsi créé soit compatible avec les objectifs poursuivis. En particulier, le SPC Bassins du Nord apportera son expérience pour la conception d'un système robuste en matière de réseau de surveillance et d'outils de prévision des crues (télétransmission des données, alimentation énergétique des stations de mesure, etc.).

Le dispositif devra remplir les conditions de cohérence décrites dans les SDPC Seine-Normandie ou Artois-Picardie en fonction du secteur, en particulier :

- la non superposition avec le dispositif de vigilance crues,
- l'alerte directe des autorités locales,
- l'information du préfet concerné et du SPC Bassins du Nord.

Son inscription au SDPC sera soumis à l'avis du préfet coordonnateur de bassin.

Une convention sera établie entre la collectivité et le Service de Prévision des Crues pour les modalités de réalisation du dispositif et d'échanges réciproques de données.

Ces collectivités pourront avoir accès gratuitement, pour les besoins du fonctionnement de ces dispositifs, aux données recueillies et aux prévisions élaborées par le SPC. Elles donneront accès aux informations qu'elles recueilleront via l'Hydroportail, et communiqueront les prévisions qu'elles élaboreront, aux préfets des départements concernés et au SPC.

2.2 Dispositifs de surveillance mis en place par les collectivités territoriales

La liste et la carte des tronçons de cours d'eau concernés par un dispositif de surveillance mis en place par les collectivités territoriales figurent en annexe 7.

2.2.1 La Grande Becque de Saint-Jans-Cappel

Dans le cadre du Programme d'Action pour la Prévention des Inondations de la Lys 2 (PAPI Lys 2 2007-2013), le Syndicat Mixte du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Lys

(SYMSAGEL) et la commune de Saint-Jans-Cappel, ont décidé de se doter d'un système d'alerte de crue autonome et compatible avec celui de l'État sur la Grande Becque de Saint-Jans-Cappel.

Le système de surveillance mis en place par le Syndicat s'établit comme suit :

- L'acquisition de données pluviométriques et limnimétriques, avec une station de mesures hydrométriques et une station de mesure pluviométrique gérées par le SYMSAGEL ;
- La collecte et l'analyse en temps réel dans un « centre de supervision » au siège du SYMSAGEL à Noeux-les-Mines ;
- La transmission par téléphone de l'information au maire de Saint-Jans-Cappel ;
- Les données hydrométriques du SYMSAGEL sont versées sur l'Hydroportail.

2.2.2 L'Helpe Majeure

La Province du Hainaut a créé un système de pré-alerte et d'alerte dénommé SAPHIR (Système d'Alerte et de Prévention du Hainaut des Inondations par les Ruisseaux) pour prévenir par SMS autorités et riverains en cas de risques d'inondation. Le délai d'avertissement doit permettre à ces riverains d'être prévenus 2 heures au moins avant le débordement du cours d'eau. Dans ce cadre, le bassin amont de l'Helpe Majeure a été équipé de deux capteurs de niveau en France : un à Moustier-en-Fagne sur l'Helpe Majeure et un sur le ruisseau de Montbliard à Eppe-Sauvage¹.

Il est intégré depuis fin 2014 dans le programme AQUALIM, devenu en 2022 le portail de l'hydrométrie de la Région Wallonne².

2.2.3 La Verse

Dans le cadre du PAPI de la Verse, l'Entente Oise-Aisne a mis en place un dispositif d'alerte qui permet d'avertir les riverains lors d'épisodes pluvieux susceptibles de générer des inondations sur la Verse (10 communes). Ce système, reposant sur la mesure des cumuls de pluies sur le bassin de la Verse via deux pluviomètres à Beaugies-sous-Bois et Guiscard – hameau de Beines, envoie des avertissements par SMS ou appels vocaux aux riverains abonnés.

2.2.4 La Nonette

L'Entente Oise-Aisne a installé un système d'alerte sur la Nonette, basé sur trois pluviomètres installés à Othis sur la Launette, Nanteuil-le-Haudouin sur la Nonette et Brasseuse sur l'Aunette. Le système permet de transmettre une alerte par sms et/ou message vocal aux personnes inscrites, pour prévenir d'un possible débordement des eaux de la Nonette (commune de Senlis essentiellement).

2.2.5 La Vaux

L'Entente Oise-Aisne a installé un système d'alerte sur la Vaux, basé sur les données radar fournies par Météo-France et un limnimètre installé sur la Vaux à Hauteville. Le système permet de transmettre une alerte par sms et/ou message vocal aux personnes inscrites, pour prévenir d'une montée des eaux et d'un possible débordement de la Vaux.

1 <https://ingenierietechnique.hainaut.be/saphir/> et inscriptions des riverains au préalable via hitbureau.etudes@hainaut.be

2 Plus d'informations sur <https://hydrometrie.wallonie.be>

2.3 Futurs dispositifs de surveillance mis en place par les collectivités territoriales

L'Entente Oise-Aisne a un projet de système d'alerte local sur le Ton pour prévenir d'un possible débordement du cours d'eau à proximité de la commune d'Aubenton. Comme les autres alertes de l'Entente Oise-Aisne, celui-ci fonctionnera par transmission d'alerte sms et/ou message vocal aux personnes inscrites.

Article 3. Informations nécessaires au fonctionnement des dispositifs de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues

3.1 Les fournisseurs de données hydrologiques et météorologiques et marégraphiques

3.1.1 Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Hauts-de-France (DREAL Hauts-de-France)

La DREAL Hauts-de-France gère un réseau de stations hydrométriques sur son territoire régional, mesurant des hauteurs d'eau et dans certains cas des débits dans les cours d'eau. Elle gère également quelques pluviomètres renseignant sur les précipitations ayant touché la région. Sur son territoire de compétence, le SPC exploite ces données dans le cadre de ses missions.

3.1.2 Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est (DREAL Grand Est)

La DREAL Grand Est gère un réseau de stations hydrométriques sur son territoire régional que le SPC exploite pour les stations situées sur le bassin de l'Aisne. Une convention relative aux modalités d'exploitation et de maintenance des stations est mise en place avec la DREAL Grand Est.

3.1.3 Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports Île-de-France (DRIEAT IF)

La DRIEAT IF gère un réseau de stations hydrométriques sur son territoire régional que le SPC exploite sur la partie sud de son territoire (stations de Creil sur l'Oise et Luzarches [Bertinval] sur l'Ysieux).

3.1.4 Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM)

Le BRGM dispose d'un réseau de mesures piézométriques utile notamment pour les crues de la Somme et du Thérain, où l'influence de la nappe est significative.

3.1.5 Voies navigables de France (VNF)

VNF possède un vaste réseau de mesures hydrométriques sur le réseau navigable. Certains barrages de navigation gérés par VNF sont équipés de dispositifs de mesures automatisés de la cote amont et de la cote aval de l'ouvrage. Pour l'ensemble de ces sites sur le territoire du SPC Bassins du Nord, les directions territoriales Nord-Pas-de-Calais et bassin de la Seine de VNF transmettent au SPC les données collectées sur son réseau d'observation. Ce réseau de mesure contribue au fonctionnement des dispositifs de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues. Certaines des stations VNF sont même directement diffusées sur le site Internet Vigicrues. Pour les sites non équipés de dispositifs de mesures automatisés, le barragiste informe sans délai le SPC Bassins du Nord en cas d'impossibilité de respecter la consigne de gestion de l'ouvrage.

Lors de la modernisation des ouvrages, VNF équipe systématiquement ses ouvrages rénovés de dispositifs de mesures des cotes amont, aval et des débits de surverse et offre ainsi au SPC Bassins du Nord l'accès en temps réel à ces données. Une convention établie entre le SPC et VNF précise les modalités pratiques d'échanges de données et d'informations sur la gestion des ouvrages.

3.1.6 Autres fournisseurs de données (collectivités, gestionnaires d'ouvrages)

La liste des autres fournisseurs de données, collectivités ou gestionnaires d'ouvrages, figure en annexe 3.c.

3.1.7 Météo France

Les échanges de données avec Météo-France sont définis par une convention cadre Météo-France / ministère en charge de l'environnement. Météo-France fournit au SPC Bassins du Nord diverses informations sur la situation observée et les prévisions météorologiques : les cartes de vigilance météorologique, les avertissements précipitations, les bulletins précipitations, ainsi que des mesures et données météorologiques en temps réel issues d'observations par satellites, radars et stations pluviométriques. La convention permet également d'accéder à la publitèque, où les données corrigées et validées sont téléchargeables (hors temps réel).

Météo-France met en particulier à disposition du SPC des services qui permettent :

- l'accès aux données pluviométriques ponctuelles du réseau Météo-France en temps-réel,
- la visualisation des images radar et satellites en temps-réel,
- l'accès aux valeurs de lames d'eau produites par Météo-France à partir des données radar corrigées et calibrées,
- la fourniture d'un bulletin précipitations (BP) bi-quotidien détaillant la situation météorologique et les prévisions pour les 72 h à venir,
- la fourniture de prévisions spatialisées de précipitations et de températures pour les 72 h à venir,
- l'accès aux décotes et surcotes marines.

Des échanges téléphoniques directs entre prévisionnistes du SPC Bassins du Nord et des DIR Météo-France Nord et Nord-Est (voire Île-de-France) permettent de préciser les observations, les analyses et le déroulement des événements préoccupants sur les bassins du SPC.

Météo-France diffuse également des Avertissements Pluies Intenses à l'échelle des Communes (APIC). Ils sont diffusés sous forme de sms, d'appels téléphoniques et de courriels à destination des abonnés (préfectures, SPC et communes). Ils avertissent les collectivités ou opérateurs abonnés d'un événement pluviométrique qualifié de « intense » ou de « très intense » au regard de la hauteur de pluie observée sur des durées de 1 heure à 24 heures.

3.1.8 SHOM

Le SPC Bassins du Nord a accès à l'application « Prédiction des marées » du site Internet du Service Hydrographique et Océanographique de la Marine (SHOM), afin notamment de connaître les heures et hauteurs prévues des pleines mers à venir. Cette application permet de connaître la marée dans un certain nombre de ports à partir de calculs astronomiques. Les prédictions sont calculées avec une précision de quelques centimètres pour les hauteurs et quelques minutes pour les heures.

Le SPC Bassins du Nord utilise quatre marégraphes du SHOM sur son territoire ou à proximité à Dunkerque, Calais, Boulogne-sur-Mer et Dieppe.

3.1.9 Échanges d'informations au niveau international

Les données pluviométriques belges sont utilisées par le SPC Bassins du Nord sur le bassin de l'Oise : stations de Momignies et Cul-des-Sarts à l'amont du réseau surveillé.

Les services publics wallon et flamand possèdent des réseaux de mesures à l'aval des tronçons surveillés en Belgique, au niveau des districts hydrographiques de la Meuse et de l'Escaut. Le SPC transmet en temps réel les données des stations amonts aux services belges.

Plusieurs conventions d'échange des données existent au niveau international :

- La convention du 9 décembre 2016 relative aux échanges de données et de prévisions hydrologiques (hauteurs, débits) au sein du district hydrographique international de la Meuse dont fait partie le bassin de la Sambre,
- Deux conventions historiques au niveau du district hydrographique international de l'Escaut :
 - La convention du 14 décembre 2006 entre la DIREN Nord – Pas-de-Calais (devenue DREAL Hauts-de-France), VNF et la région Wallonne pour l'échange et l'utilisation de données hydrologiques temps réel dans le bassin hydrographique de l'Escaut,
 - Le protocole du 14 décembre 2006 entre la DIREN Nord – Pas-de-Calais (devenue DREAL Hauts-de-France), VNF et le gouvernement flamand pour l'échange et l'utilisation de données hydrologiques temps réel dans le bassin hydrographique de l'Escaut.

3.2 Informations particulières liées aux ouvrages hydrauliques

Le SPC Bassins du Nord a besoin de disposer d'informations sur la situation et le comportement hydraulique des ouvrages. En particulier, il convient de disposer de certaines informations relatives au barrage du Val-Joly :

- niveau de la retenue, notamment pour évaluer l'éventuel creux susceptible de retarder voire d'atténuer la crue,
- débit sortant (turbiné, déversé), qui est une donnée déterminante pour prévoir l'évolution de la situation en aval.

Ces informations sont communiquées par mail lors de chaque manœuvre par le gestionnaire d'ouvrage.

La liste des ouvrages hydrauliques est présente à l'Annexe 4

Les manœuvres d'ouvrages hydrauliques placés au fil de l'eau ou en dérivation des cours d'eau sont susceptibles d'avoir une influence sur les débits de crue. La modalité d'échange se fait par téléphone.

3.3 Données et informations échangées avec les autres services de l'État

3.3.1 Échanges avec le SCHAPI

Chaque jour ouvré, le SCHAPI fournit deux bulletins nationaux hydrométéorologiques, à courte et moyenne échéance qui couvrent la période allant du jour J au jour J+7. En cas de crue ou de risque de crue, il organise à son initiative ou à la demande des SPC, des échanges par audioconférence sur la situation hydrométéorologique et sur les perspectives de vigilance à venir.

Chaque jour, le SPC Bassins du Nord fournit au SCHAPI les informations nécessaires à la vigilance crues et à la diffusion des prévisions associées, pour les publications de 10 heures et 16 heures (heures nominales) et, le cas échéant, pour les publications exceptionnelles intermédiaires. Il lui transmet également en continu les données hydrométriques à mettre à disposition du public sur le site internet Vigicrues et Hydroportail pour le suivi en temps réel de la situation des cours d'eau de son territoire.

3.3.2 Échanges avec les autres SPC

Le SPC Bassins du Nord fournit les prévisions aux stations de Sempigny, Soissons, Venette et Creil au SPC Seine moyenne-Yonne-Loing situé à l'aval.

3.3.3 Échanges avec les SCSOH

Les SCSOH sont des services des DREAL en charge du contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques. Les SCSOH et les SPC échangent en préparation de crise des connaissances techniques sur ces ouvrages, ainsi que toute information spécifique susceptible d'avoir un impact sur le régime hydraulique des cours d'eau.

Lors de la crise, les SCSOH échangent prioritairement avec les RDI sur les remontées d'information des gestionnaires d'ouvrage qu'ils centralisent. Dans le cas où le dysfonctionnement d'un ouvrage susceptible d'avoir un impact sur la crue en cours est détecté, l'information est également envoyée au SPC.

3.3.4 Échanges avec les missions RDI en DDT(M)

La note technique du 29 octobre 2018 relative à l'organisation des missions de référent départemental pour l'appui technique à la préparation et à la gestion de crises d'inondation sur le territoire national abroge la circulaire du 28 avril 2011. Elle complète le champ d'intervention de la mission de référent départemental.

La mission de référent départemental porte prioritairement sur les cours d'eau surveillés par l'État. Elle peut aussi intervenir sur l'ensemble du territoire national, métropolitain et outre-mer, sur des cours d'eau ou des tronçons de cours d'eau du département en dehors du réseau surveillé par l'État, et sur le littoral. Cette mission s'exerce au sein des DDT(M), dans le cadre de la mission défense.

Les fonctions de la mission de référent départemental s'intègrent dans le cadre de l'ORSEC. Elles sont assurées avec l'appui des services spécialisés de la DREAL, des SPC, des CVH, des SCSOH et des services de Météo-France en charge de la prévision marine.

Les RDI sont impliqués dans :

- la préparation de la gestion des crises inondations,
- la gestion de crise,
- la post crise.

La préparation de la gestion des crises inondations nécessite notamment du RDI :

- recueil, préparation et formalisation d'éléments utiles pour le dispositif actualisé ORSEC départemental, en s'appuyant sur l'expertise des SPC et des SCSOH,
- capitalisation, en lien avec la DREAL, des informations départementales sur les crues historiques,
- connaissance des ouvrages hydrauliques potentiellement concernés,
- identification des informations et données provenant des acteurs techniques locaux, en s'appuyant sur l'expertise des SPC et SCSOH.

En gestion de crise, les RDI sont chargés de faciliter la réponse opérationnelle des acteurs de terrain en conseillant le Directeur des opérations (préfet) lors d'une crise comportant un aléa inondation. Pour cela, ils s'appuient sur l'expertise hydrologique fournie par le ou les SPC et/ou des prévisions marines spécifiques fournies par Météo-France, et leur connaissance des enjeux exposés pour identifier les conséquences prévisibles du phénomène en cours.

En post crise, la mission de référent départemental peut être sollicitée pour participer aux travaux de capitalisation des informations après les crues et d'analyse quantitative et qualitative des retours d'expérience (RETEX) selon l'ampleur et la gravité des événements.

Pour le réseau des cours d'eau surveillés par l'État, la mission de référent départemental s'appuie sur les données du réseau Vigicrues (SCHAPI-SPC) ainsi que sur les cartes de Zones inondées potentielles (ZIP) produites par les SPC pour pouvoir interpréter plus aisément les conséquences des phénomènes dans les zones d'enjeux.

Dans ce cadre, le SPC Bassins du Nord échange avec les RDI du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Oise, de l'Aisne, des Ardennes, de la Marne et de la Meuse :

- Cartes de Zones Inondées Potentielles (ZIP),
- Échelles de vigilance hauteurs-enjeux,
- RETEXs du SPC a minima à partir de la vigilance orange,
- Briefings hydrométéorologiques hebdomadaires,
- Bulletins de vigilance crue.

Article 4. Dispositif d'information

4.1 Mise à disposition de l'information

4.1.1 Vecteurs de mise à disposition de l'information

Le terme « mise à disposition » signifie que l'utilisateur doit aller chercher l'information lui-même, le rendant ainsi acteur de sa propre sécurité.

Le site Vigicrues, mis en place par le SCHAPI, permet de disposer de nombreuses informations. Il est ouvert au grand public, et accessible à l'adresse suivante : <https://www.vigicrues.gouv.fr>.

Les mêmes informations sont accessibles uniquement aux autorités de police et acteurs de l'organisation des secours de l'administration sur le site de secours interministériel : <http://vigicrues.developpement-durable.ader.gouv.fr>.

Les usagers peuvent s'abonner gratuitement sur le site pour recevoir par mail les bulletins d'information et des avertissements personnalisés à l'échelle d'un territoire, d'un département, d'un tronçon de cours d'eau ou d'une station hydrométrique.

L'application mobile Vigicrues permet également de consulter toutes les informations présentes sur le site et de pouvoir disposer également de notifications sur son téléphone mobile.

4.1.2 Contenu disponible et fréquence de mise à jour

La procédure de vigilance crues est active 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. Elle repose sur la mise à disposition d'informations sur le site Vigicrues. Les informations mises à disposition sur ce site comprennent :

- À l'échelle nationale : une carte de vigilance crues avec un bulletin d'information élaboré par le SCHAPI à partir des informations transmises par les SPC. Elle se compose d'un commentaire de situation générale sur le territoire national, complété par un résumé de la situation et des prévisions hydrométéorologiques.
- À l'échelle locale, dans le territoire de compétence de chaque SPC : une carte de vigilance et un bulletin d'information rédigé par le SPC concerné.

Le bulletin d'information du SPC, lorsqu'au moins un tronçon est en vigilance, comprend :

- un bulletin qui présente la situation et les prévisions hydrométéorologiques à l'échelle du SPC,
- un commentaire pour chaque tronçon en vigilance, avec si possible des prévisions tendanciennes ou chiffrées de hauteur et de débit,
- des conseils de comportement pré-établis au niveau national.

Les informations écrites sont actualisées deux fois par jour : à 10 heures et à 16 heures (heures nominales). Des mises à jour additionnelles peuvent avoir lieu en dehors de ces horaires si nécessaire. Les prévisions graphiques, elles, sont mises à jour autant que de besoin.

En complément, les données brutes mesurées aux stations utiles pour le suivi des crues et de la gestion de crise sont accessibles sous forme de graphiques et de tableaux, quel que soit le niveau de vigilance sur le site Vigicrues. Ces données brutes sont mises à disposition, sans validation, dès leur

disponibilité, en fonction du rythme de collecte des stations du SPC.

Les prévisions chiffrées sont fournies aux stations de mesure et de prévision dès que possible à partir de la vigilance jaune, conformément à l'annexe 3. Elles prennent plusieurs formes :

- dans le corps du bulletin, soit dans un commentaire du tronçon, soit dans un PDF associé,
- sous forme graphique en prolongement des limnigraphes des stations du site Vigicrues.

L'annexe 3 précise la liste des stations utiles à la vigilance et à la prévision des crues sur le réseau surveillé par le SPC Bassins du Nord. L'annexe 2 précise les tronçons qui découpent le réseau hydrographique surveillé.

4.1.3 La carte de vigilance

Le niveau de vigilance crues donne une indication la plus fiable possible sur les risques d'observer une crue ou une montée rapide des eaux sur les cours d'eau du périmètre surveillé dans les 24 heures à venir.

Le niveau de vigilance d'un tronçon résulte d'une analyse multi-critères. Cette analyse s'appuie sur la situation observée et prévue, et tient compte des paramètres particuliers de chaque situation : la vitesse de montée de la crue, sa durée, l'ampleur des secteurs touchés par la crue et en particulier l'impact simultané de la crue sur plusieurs zones d'enjeux situés sur le même tronçon de vigilance. Le choix du niveau de vigilance est de la responsabilité du SCHAPI, après proposition des SPC.

Le niveau de vigilance peut prendre 4 couleurs : vert, jaune, orange et rouge. Ces 4 niveaux graduent le danger potentiel lié à l'ampleur de l'événement hydrométéorologique et aux enjeux touchés par la montée des eaux. La grille ci-dessous, établie au niveau national, définit le lien entre les couleurs de la vigilance crues, leur signification, et leur caractérisation.

Niveau	Définition	Caractérisations
vert	Pas de vigilance particulière requise	Situation normale
Jaune	Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières.	Perturbation des activités liées au cours d'eau (pêche, canoë...). Premiers débordements dans les vallées. Débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée. Évacuations ponctuelles.
Orange	Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	Débordements généralisés ; Vies humaines menacées. Quartiers inondés, nombreuses évacuations ; Paralysie d'une partie de la vie sociale et économique. Débordements généralisés ; Activité agricole perturbée de façon significative ; Quelques itinéraires structurants coupés. Services publics perturbés voire inopérants ; Réseaux perturbés (électricité, transports, eau potable, assainissement, télécommunications...).
Rouge	Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.	Crue rare, catastrophique et/ou exceptionnellement violente. Débordements généralisés. Menace imminente et/ou généralisée sur les populations ; Nombreuses vies humaines menacées. Évacuations généralisées et concomitantes. Plusieurs enjeux importants impactés en même temps sur le tronçon. Paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel. Bâtiments détruits ; Nombreux Itinéraires structurants coupés. Services publics fortement perturbés voire inopérants. Réseaux fortement perturbés voire inopérants (électricité, transports, eau potable, assainissement, télécommunications...).

4.1.4 Les tronçons de la carte de vigilance

Les cours d'eau sur lesquels l'État prend en charge la surveillance, la prévision et l'information sur les crues ont été découpés en tronçons de caractéristiques géographiques, hydrologiques, hydrauliques et prévisionnelles homogènes.

Le territoire du SPC Bassins du Nord est découpé en 20 tronçons :

- la Hem
- l'Aa
- la Liane
- la Canche
- la Somme
- la Lys amont et la Laquette
- la Lawe et la Clarence amont
- la Plaine de la Lys
- l'Helpe Mineure
- l'Helpe Majeure
- la Solre
- la Sambre
- l'Aisne amont
- l'Aisne Ardennaise
- l'Aisne Vaux
- l'Aisne aval
- l'Oise amont
- l'Oise moyenne
- l'Oise aval isarienne
- le Thérain

Chaque collectivité territoriale au profit de laquelle l'État met en place un dispositif de prévision et de surveillance des crues est rattachée au minimum à un tronçon (voir annexe 8).

Une liste et une carte des tronçons de vigilance sont respectivement disponibles à l'annexe 2.a et 2.b.

4.1.5 Stations disponibles sur Vigicrues

Le choix des niveaux de vigilance d'un tronçon résulte d'une analyse multi-critères qui intègre en particulier les prévisions qualitatives ou quantitatives, dans les prochaines 24 heures à des stations de « référence ». Des zones de transition sont prévues entre les niveaux de vigilance, c'est-à-dire entre chaque changement de couleur. Elles sont déterminées à partir de la grille de définition nationale des niveaux de vigilance, notamment au regard des crues historiques ou récentes.

En complément de ces informations, le SPC diffuse autant que possible, et dès que cela est pertinent, des prévisions sur Vigicrues aux stations présentes sur son linéaire surveillé, selon les échéances prévues à l'annexe 3.a. Il pourra également, dans la mesure du possible, diffuser des prévisions à certaines autres stations (affluents notamment).

4.1.6 La vigilance météorologique et hydrologique

La vigilance météorologique constitue un premier avertissement sur un danger hydrométéorologique potentiel dans les 24 heures à venir. Elle est matérialisée, pour chaque département, par une couleur de vigilance correspondant au danger potentiel. Elle est construite en agrégeant les différents phénomènes météorologiques et hydrologiques (vent violent, orages, crues, pluies-inondations...), qui sont également présentés de façon individuelle. Elle contribue à l'efficacité de la chaîne d'alerte dans sa globalité. Cette vigilance est disponible sur le site de Météo-France à l'adresse : <http://vigilance.meteofrance.com>.

La vigilance « crues », opérée par le SCHAPI en lien avec les services de prévision des crues, est une des composantes de la vigilance météorologique.

La vigilance « pluies-inondations », opérée par Météo-France en lien avec le SCHAPI et les services de prévision des crues, constitue une autre composante de la vigilance météorologique. Elle renseigne sur le danger potentiel lié à de fortes pluies éventuellement associées à des phénomènes d'inondation dans le département, en dehors des cours d'eau surveillés dans le cadre de la vigilance « crues ».

4.1.7 Vigicrues Flash

Le service Vigicrues Flash est disponible depuis 2017 et s'adresse aux communes, intercommunalités, opérateurs de réseaux, préfetures et acteurs de la gestion de crise. Il permet à ces acteurs, grâce à un abonnement gratuit, d'être avertis par sms, appel téléphonique et courriel, en cas de risque de crues dans les heures à venir sur leur territoire. Il concerne les cours d'eau n'appartenant pas au réseau surveillé par le dispositif de la vigilance crues et qui répondent à un certain nombre de critères de faisabilité technique.

Ce service est désormais ouvert en visualisation au grand public depuis le site Vigicrues (<https://www.vigicrues.gouv.fr>).

Vigicrues Flash est un système basé sur une modélisation automatique et alimenté par les pluies déjà tombées mesurées par le réseau radar de Météo France. Lorsque le système identifie des risques de crues significatives sur les cours d'eau dans les prochaines heures, les gestionnaires de crise abonnés reçoivent automatiquement un message leur indiquant un « risque de crue forte » ou un « risque de crue très forte ». Les media d'avertissement automatiques sont les mêmes que ceux du service APIC : sms, appels téléphoniques et courriels à destination des abonnés (préfetures, SPC, communes, intercommunalités et opérateurs de réseaux).

La liste des communes éligibles au service Vigicrues Flash est disponible à l'annexe 9.

4.1.8 Cartographies de zones d'inondation potentielle

Les cartographies de zones d'inondation potentielle permettent d'aider les acteurs de la gestion de crise à se préparer, en amont, aux conséquences attendues d'une inondation. Elles décrivent l'inondation potentielle d'un territoire et l'importance des conséquences prévues pour les personnes, les biens, et les activités.

Ces outils sont établis progressivement sur les cours d'eau du réseau surveillés par l'État. Chaque cartographie est reliée à une station de mesure du réseau Vigicrues.

Selon le territoire, deux types de cartographies peuvent être disponibles :

- Les Zones d'Inondation Potentielle (ZIP), qui indiquent la surface maximale pouvant être recouverte par les eaux, au fil d'une crue ;
- Les Zones Inondées par Classes de Hauteurs d'eau (ZICH), qui distinguent également les hauteurs de submersion et les types d'inondation. La profondeur de l'eau est classée par intervalles de : 0 à 50 cm, 50 cm à 1 m, 1 m à 1,5 m, 1,5 m à 2 m, au-delà de 2 m. Elles traduisent le risque à attendre sur les zones urbaines, industrielles ou d'activités agricoles pour les personnes (risque de noyade), les réseaux et les infrastructures (conditions d'accès et mise en charge), et les bâtiments (rez-de-chaussée ou premiers étages inondés).

Chaque donnée est accompagnée de sa fiche de documentation décrivant les informations contextuelles de production. Ces documents permettent de connaître les hypothèses de production de l'information.

Les cartographies de zones d'inondation potentielle ne sont pas des cartographies à portée réglementaire. À la différence d'un PPRI qui cartographie la plus forte crue connue ou une crue centennale, les cartographies de zones d'inondation potentielle sont des scénarios progressifs établis en conditions nominales de fonctionnement de la rivière et fournies en tant qu'outils de gestion de crise.

4.2 Transmission de l'information

4.2.1 Transmission de l'information

Le terme « transmission » signifie que l'utilisateur est destinataire de l'information. L'information est transmise via la carte de vigilance crues et les bulletins d'information.

Le SCHAPI assure la transmission, par messagerie électronique, de l'information de vigilance crues du SPC Bassins du Nord vers les différents services de l'État concernés. Il gère la liste de diffusion au niveau national (instruction interministérielle de juin 2014), tandis que les SPC gèrent la liste de diffusion locale (du niveau zonal au niveau départemental). Cette dernière est disponible à l'annexe 6.

Les destinataires nationaux (CMVOA, COGIC, DICOM, Météo-France, EDF, DGPR, préfecture de police de Paris, la Croix-Rouge, l'IGN, ainsi que la presse) reçoivent tous les bulletins produits par le SCHAPI.

Les destinataires locaux reçoivent une information ciblée :

- ceux déclarés en « global » reçoivent tous les bulletins produits par le SPC Bassins du Nord ;
- ceux déclarés en « non global » reçoivent tous les bulletins produits par le SPC Bassins du Nord aux heures nominales (10h et 16h). En complément, ils reçoivent les bulletins produits par le SPC en dehors des heures nominales pour les départements choisis, dans la mesure où des évolutions concernent ces départements.

4.2.2 Zones de défense, préfectures, acteurs de la sécurité civile et de l'organisation des secours

Ces acteurs sont les premiers à être engagés dans la gestion de crise inondation.

Les actions à mettre en œuvre, planifiées dans les dispositifs de gestion de crise, sont adaptées au niveau de vigilance. Il est à noter que les couleurs se rapportent à un niveau de vigilance prédéterminé et que ce sont les bulletins d'information accompagnant la carte de vigilance crues qui donnent les prévisions proprement dites, et qui permettent d'adapter le dispositif de gestion de crise.

D'autres acteurs sont susceptibles d'obtenir l'information transmise par le SCHAPI. Ces derniers sont arrêtés par les préfectures et déclinés dans les dispositifs d'alerte départementaux. À ce titre, peuvent figurer les gestionnaires d'ouvrages hydrauliques ou des gestionnaires de réseaux.

L'annexe 6 précise la liste des destinataires de la diffusion zonale et départementale par mail de Vigicrues.

4.2.3 Échanges en période de crise

Le SPC Bassins du Nord est interlocuteur auprès des préfectures, des SIDPC, des COZ, des SDIS et des DDT(M) (au titre de leur mission de RDI) lors des périodes de crise.

Ces services peuvent à tout moment prendre contact par téléphone avec le SPC pour obtenir toute information qui leur paraît utile sur la situation hydrométéorologique et son évolution prévisible. Le SPC Bassins du Nord peut aussi être amené à prendre contact avec une préfecture du territoire lorsque la situation hydrologique le justifie.

Le SPC Bassins du Nord échange avec la mission RDI en période de crise. En effet, le rôle du RDI est d'apporter au préfet de département une interprétation des données hydrologiques élaborées et transmises par le SPC, ainsi que leur traduction en termes d'enjeux territoriaux et conséquences à attendre.

Cela se traduit de manière opérationnelle par :

- des entretiens téléphoniques, à l'initiative de la préfecture ou du RDI, avec les prévisionnistes pour évaluer la situation hydrologique,
- la participation à toute conférence téléphonique initiée par la préfecture.

Le SPC échange également avec tout interlocuteur pouvant être concerné par la crise inondation, notamment les gestionnaires d'ouvrages hydrauliques pouvant avoir une influence sur les crues.

Le SPC peut aussi être amené à participer à des audio conférences avec l'état-major interministériel de la zone de défense.

En cas de défaillance des systèmes de transmission, le SPC Bassins du Nord prévoit des modes de transmission dégradés des informations :

- transmission des informations par une adresse mail en dehors du réseau ministériel ;
- contacts téléphoniques ;
- déplacement physique.

Article 5. Entrée en vigueur

Ce règlement entre en vigueur à sa date d'approbation par arrêté préfectoral publié au bulletin officiel du ministère en charge de l'environnement.

Sans attendre la révision complète du présent règlement telle que prévue dans les conditions définies par le Code de l'Environnement, les annexes peuvent être mises à jour après consultation des préfetures intéressées.

Annexes

Annexe 1. Carte du territoire de compétence et du périmètre surveillé.....	59
Annexe 2. Tronçons de vigilance.....	60
2.a - Liste des tronçons de vigilance.....	60
2.b - Cartes des tronçons de vigilance.....	62
2.b.1 Tronçon Hem.....	63
2.b.2 Tronçon Aa.....	63
2.b.3 Tronçon Liane.....	64
2.b.4 Tronçon Lys amont-Laquette.....	64
2.b.5 Tronçon Lawe et Clarence amont.....	65
2.b.6 Tronçon Plaine de la Lys.....	65
2.b.7 Tronçon Helpe Mineure.....	66
2.b.8 Tronçon Helpe Majeure.....	66
2.b.9 Tronçon Solre.....	67
2.b.10 Tronçon Sambre.....	67
2.b.11 Tronçon Somme.....	68
2.b.12 Tronçon Canche.....	68
2.b.13 Tronçon Aisne amont.....	69
2.b.14 Tronçon Aisne ardennaise.....	69
2.b.15 Tronçon Aisne Vaux.....	70
2.b.16 Tronçon Aisne aval.....	70
2.b.17 Tronçon Oise amont.....	71
2.b.18 Tronçon Oise moyenne.....	71
2.b.19 Tronçon Oise aval isarienne.....	72
2.b.20 Tronçon Thérain.....	72
Annexe 3. Stations hydrométriques.....	73
3.a - Tableau des stations diffusées sur Vigicrues et des stations utiles à la vigilance et à la prévision des crues sur le réseau surveillé.....	73
3.b - Carte des stations utiles à la vigilance et à la prévision des crues sur le réseau surveillé....	89
3.c - Liste des fournisseurs de données.....	90
Annexe 4. Ouvrages hydrauliques.....	91
4.a - Liste des ouvrages hydrauliques susceptibles d'avoir un impact sur les crues.....	91
Annexe 5. Échelles de gravité.....	110
5.a - Tronçon Hem.....	110
5.b - Tronçon Aa.....	111
5.c - Tronçon Liane.....	112
5.d - Tronçon Lys amont / Laquette.....	113
5.e - Tronçon Lawe / Clarence amont.....	114
5.f - Tronçon Plaine de la Lys.....	115
5.g - Tronçon Helpe Mineure.....	116
5.h - Tronçon Helpe Majeure.....	117
5.i - Tronçon Solre.....	118
5.j - Tronçon Sambre.....	119
5.k - Tronçon Somme.....	120
5.l - Tronçon Canche.....	121
5.m - Tronçon Aisne amont.....	122

5.n - Tronçon Aisne ardennaise.....	124
5.o - Tronçon Aisne-Vaux.....	126
5.p - Tronçon Aisne aval.....	127
5.q - Tronçon Oise amont.....	128
5.r - Tronçon Oise moyenne.....	130
5.s - Tronçon Oise aval isarienne.....	131
5.t - Tronçon Thérain.....	132
Annexe 6. Liste des destinataires du push.....	133
Annexe 7. Systèmes d’Alertes Locaux (SDAL).....	136
7.a - Liste des cours d’eau avec intervention des collectivités locales.....	136
7.b - Carte de ces cours d’eau.....	136
Annexe 8. liste des communes et groupements de communes bénéficiant du dispositif de surveillance et prévision des crues mis en place par l’État.....	137
Annexe 9. Communes éligibles au service Vigicrues Flash.....	155
9.a - Liste des communes éligibles au service Vigicrues Flash.....	155
9.b - Carte des communes éligibles au service Vigicrues Flash.....	187
Annexe 10. Arrêté préfectoral approuvant le présent règlement.....	188

Annexe 1. Carte du territoire de compétence et du périmètre surveillé



Grands bassins hydrographiques

L'Escaut, la Somme et les cours d'eau côtiers de la Manche et de la Mer du Nord

La Sambre

La Seine et les cours d'eau côtiers normands

La Meuse

Le Rhin

Périmètre des SDPC

SDPC Artois Picardie

SDPC Seine Normandie

SPC Bassins du Nord

Périmètre du SPC Bassins du Nord

Cours d'eau



Annexe 2. Tronçons de vigilance

2.a - Liste des tronçons de vigilance

Tronçon	Cours d'eau	Limite amont	Limite aval	Départements géographiquement concernés
Hem	Hem	La confluence entre le ruisseau de Licques et la Hem à Clerques	(La séparation de la Hem à Recques-sur-Hem en deux émissaires : le Tiret et le Meulestroom)	Pas-de-Calais
	Tiret	(La séparation de la Hem à Recques-sur-Hem en deux émissaires : le Tiret et le Meulestroom)	La limite communale aval de Muncq-Nieurlet	Pas-de-Calais
	Meulestroom		La confluence avec le canal de Calais à Sainte-Marie-Kerque	Pas-de-Calais
Aa	Aa supérieure	La limite communale amont de Fauquembergues	La confluence avec l'ancien canal de Neuffossé au niveau de Saint Omer	Pas-de-Calais
Liane	Liane	La limite communale amont de Crémares	Le barrage Marguet sur la commune de Boulogne-sur-Mer	Pas-de-Calais
Canche	Canche	La confluence avec la Ternoise à Huby-Saint-Leu	Le pont de la D939 à Etaples	Pas-de-Calais
	Course	La limite communale amont d'Estrée	La confluence avec la Canche à Neuville-sous-Montreuil	Pas-de-Calais
Somme	Somme	La limite communale amont de La-Neuville-les-Bray	L'écluse de Saint-Valery-sur-Somme	Somme
Lys amont et Laquette	Lys amont	La limite communale amont de Dennebroeucq	La confluence avec le canal à grand gabarit au niveau d'Aire-sur-la-Lys	Pas-de-Calais
	Laquette	La limite communale amont de Witternesse		Pas-de-Calais
Lawe et Clarence amont	Clarence amont	La limite communale amont de Marles-les-Mines	Le siphon sous le canal à grand gabarit de la Clarence à Robecq	Pas-de-Calais
	Lawe amont	La confluence entre la Brette et la Lawe à Houdain	Le siphon sous le canal à grand gabarit de la Lawe à Béthune	Pas-de-Calais
Plaine de la Lys	Lys canalisée	Le siphon sous le canal à grand gabarit à Aire-sur-la-Lys	La frontière belge à Halluin	Pas-de-Calais Nord
	Lawe aval	Le siphon sous le canal à grand gabarit de la Lawe à Béthune	La confluence avec la Lys à La Gorgue	Pas-de-Calais Nord
	Clarence aval	Le siphon sous le canal à grand gabarit de la Clarence à Robecq	La confluence avec la Lys à Merville	Pas-de-Calais Nord

Tronçon	Cours d'eau	Limite amont	Limite aval	Départements géographiquement concernés
	Bourre	La limite communale amont de Merville	La confluence avec la Lys à Merville	Nord
Helpe Mineure	Helpe Mineure	La limite communale amont d'Etroeungt	La confluence avec la Sambre à Locquignol	Nord
Helpe Majeure	Helpe Majeure	La limite communale amont de Liessies	La confluence avec la Sambre à Noyelles-sur-Sambre	Nord
Solre	Solre	La limite communale amont de Choisies	La confluence avec la Sambre à Rousies	Nord
Sambre	Sambre	La limite communale amont de Landrecies	La frontière belge à Jeumont	Nord
Aisne amont	Aisne	Entrée à Verrières (51)	La confluence entre l'Aire et l'Aisne	Ardennes Marne Meuse
	Aire	Entrée à Beausite (55)	La confluence entre l'Aire et l'Aisne	Ardennes Meuse
Aisne ardennaise	Aisne	La confluence entre l'Aire et l'Aisne	La confluence entre l'Aisne et la Vaux	Ardennes
Aisne Vaux	Aisne	La confluence entre l'Aisne et la Vaux	La confluence entre l'Aisne et la Vesle	Aisne Ardennes Marne
Aisne aval	Aisne	La confluence entre l'Aisne et la Vesle	La confluence entre l'Oise et l'Aisne	Aisne Oise
Oise amont	Oise	La confluence entre l'Oise et le Gland	La confluence entre l'Oise et la Serre	Aisne
	Ton	RD363 à Origny-en-Thiérarche	La confluence entre l'Oise et le Ton	Aisne
	Serre	La confluence entre la Serre et l'Hurtaut	La confluence entre l'Oise et la Serre	Aisne
Oise moyenne	Oise	La confluence entre l'Oise et la Serre	La confluence entre l'Oise et l'Aisne	Aisne Oise
Oise aval isarienne	Oise	La confluence entre l'Oise et l'Aisne	Entrée en Île-de-France	Oise
Thérain	Thérain	Entrée à Bonnières	La confluence entre l'Oise et le Thérain	Oise

(*) : Départements a priori concernés mais pouvant faire l'objet d'ajustement sur proposition du SPC en crise lorsque l'intersection département-tronçon n'est pas ou plus concernée par la crue en cours.

(**) Certains départements non concernés géographiquement par le tronçon peuvent être néanmoins destinataires des informations concernant le tronçon (logiques amont /aval par exemple).

2.b - Cartes des tronçons de vigilance

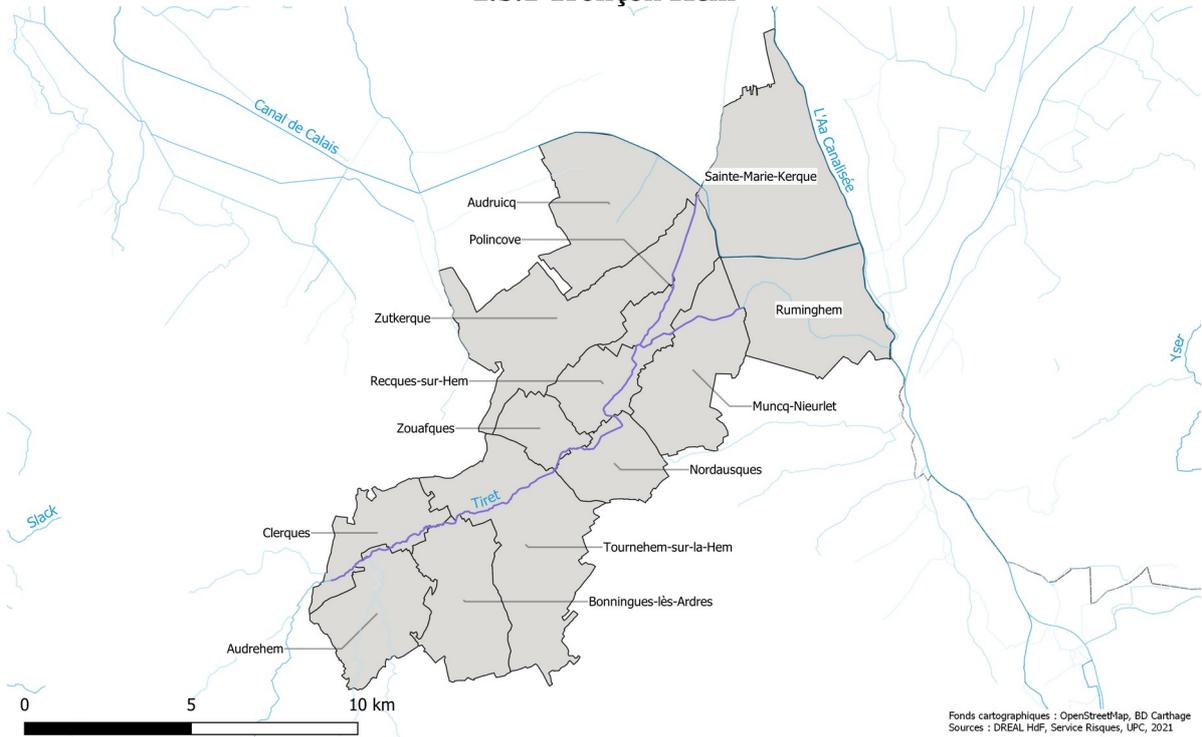


Tronçons de vigilance du SPC Bassins du Nord

Hem	Somme	Helpe Majeure	Aisne amont	Oise amont	Cours d'eau principaux
Aa	Lys amont - Laquette	Helpe Mineure	Aisne ardennaise	Oise moyenne	Limites SPC Bassins du Nord
Liane	Lawe - Clarence amont	Solre	Aisne Vaux	Oise aval isarienne	Limites départementales
Canche	Plaine de la Lys	Sambre	Aisne aval	Thérain	



2.b.1 Tronçon Hem



Fonds cartographiques : OpenStreetMap, BD Carthage
Sources : DREAL HdF, Service Risques, UPC, 2021

Tronçon de vigilance Hem

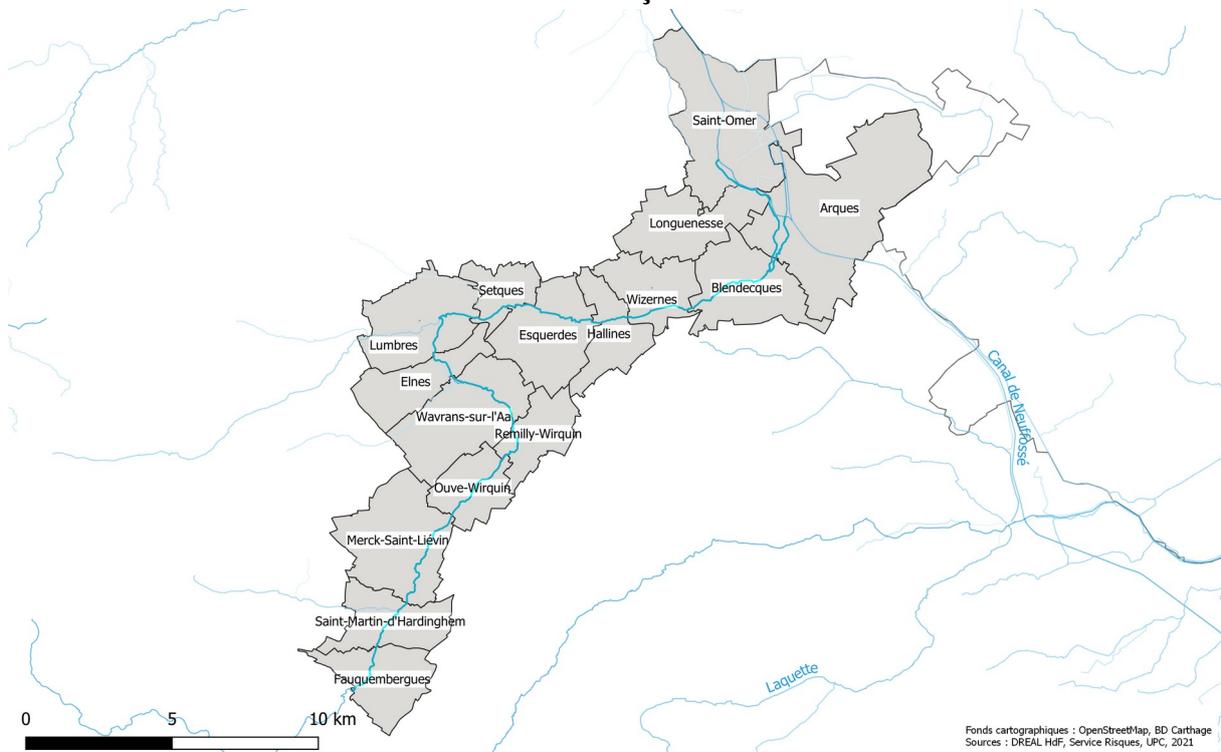
— Tronçon Hem

— Cours d'eau principaux

■ Communes surveillées



2.b.2 Tronçon Aa



Fonds cartographiques : OpenStreetMap, BD Carthage
Sources : DREAL HdF, Service Risques, UPC, 2021

Tronçon de vigilance Aa

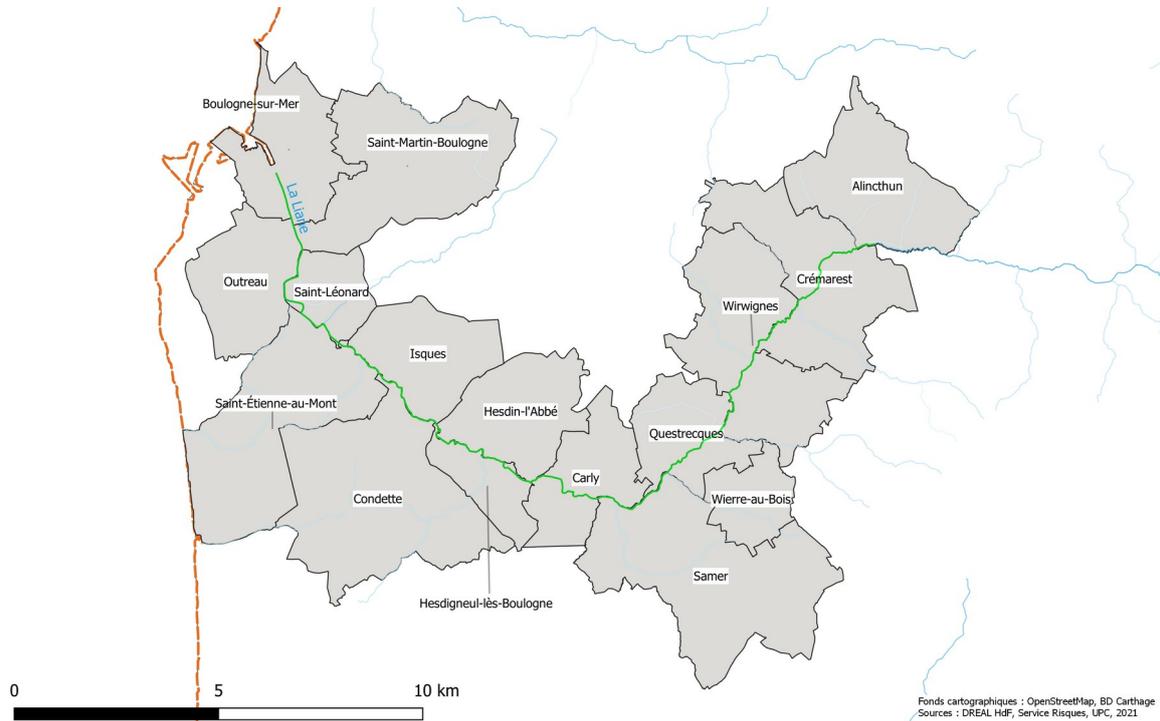
— Tronçon Aa

— Cours d'eau principaux

■ Communes surveillées



2.b.3 Tronçon Liane



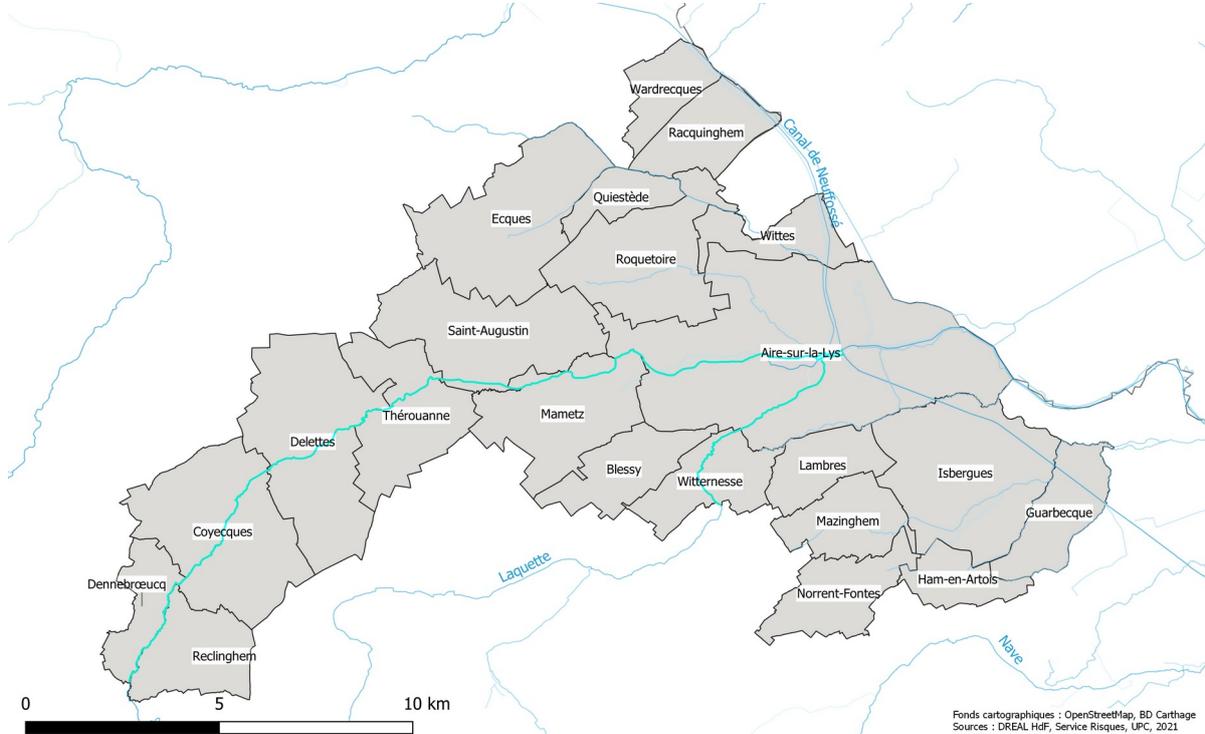
Tronçon de vigilance Liane

- Tronçon Liane
- Cours d'eau principaux
- Communes surveillées
- Limite SPC Bassins du Nord

Fonds cartographiques : OpenStreetMap, BD Carthage
Sources : DREAL Hdf, Service Risques, UPC, 2021



2.b.4 Tronçon Lys amont-Laquette



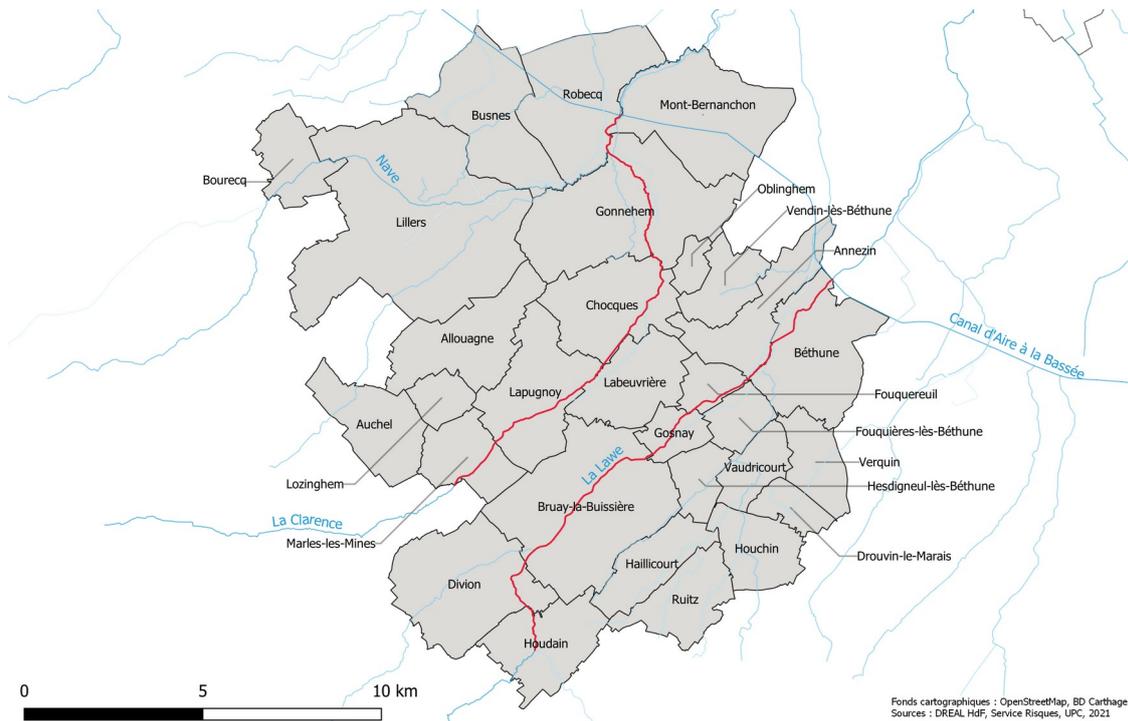
Tronçon de vigilance Lys amont - Laquette

- Tronçon Lys amont - Laquette
- Cours d'eau principaux
- Communes surveillées

Fonds cartographiques : OpenStreetMap, BD Carthage
Sources : DREAL Hdf, Service Risques, UPC, 2021



2.b.5 Tronçon Lawe et Clarence amont



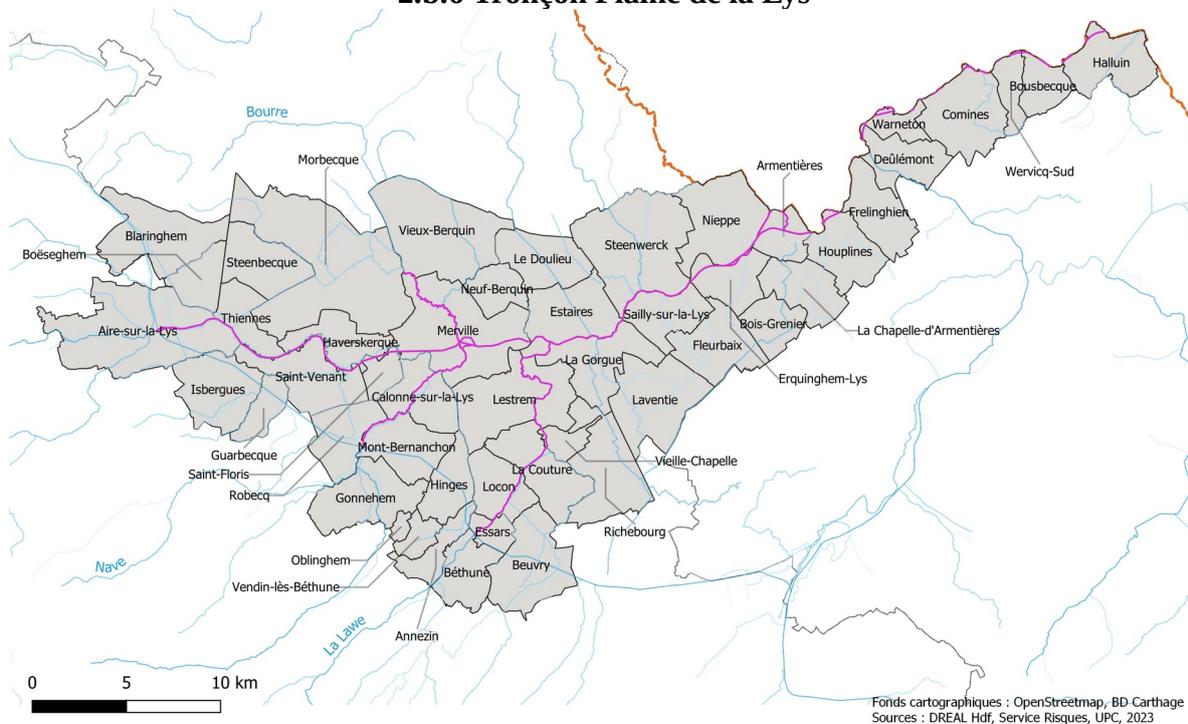
Tronçon de vigilance Lawe - Clarence amont

- Tronçon Lawe - Clarence amont
- Cours d'eau principaux
- Communes surveillées

Fonds cartographiques : OpenStreetMap, BD Carthage
Sources : DREAL Hdf, Service Risques, UPC, 2021



2.b.6 Tronçon Plaine de la Lys



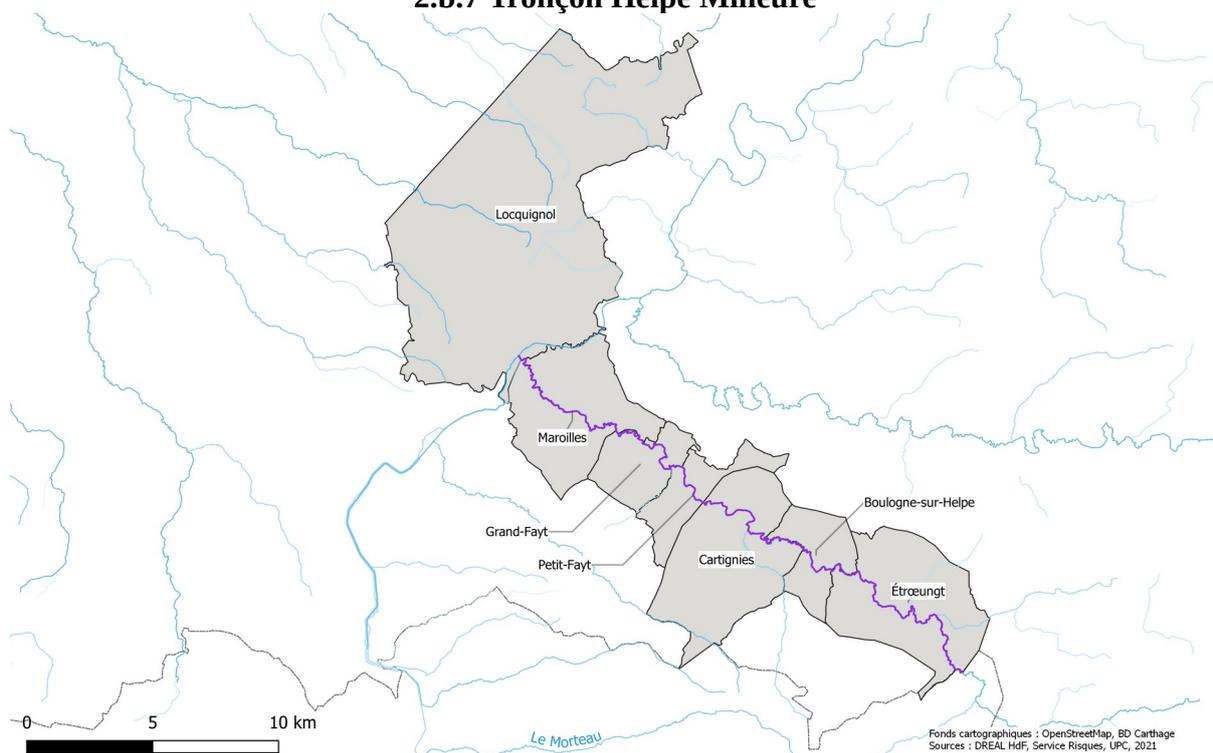
Tronçon de vigilance Plaine de la Lys

- Plaine de la Lys
- Cours d'eau principaux
- Communes surveillées
- Limite SPC Bassins du Nord

Fonds cartographiques : OpenStreetmap, BD Carthage
Sources : DREAL Hdf, Service Risques, UPC, 2023



2.b.7 Tronçon Helpe Mineure



Tronçon de vigilance Helpe mineure

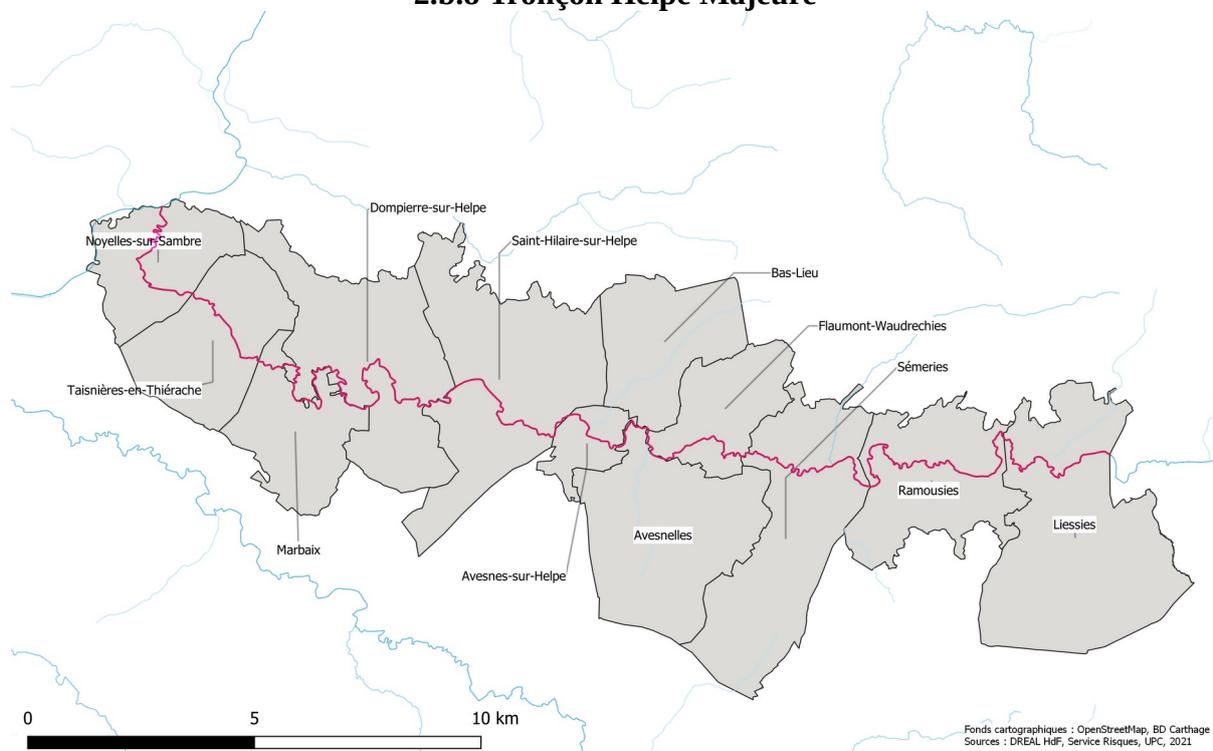
— Tronçon Helpe mineure

— Cours d'eau principaux

■ Communes surveillées



2.b.8 Tronçon Helpe Majeure



Tronçon de vigilance Helpe majeure

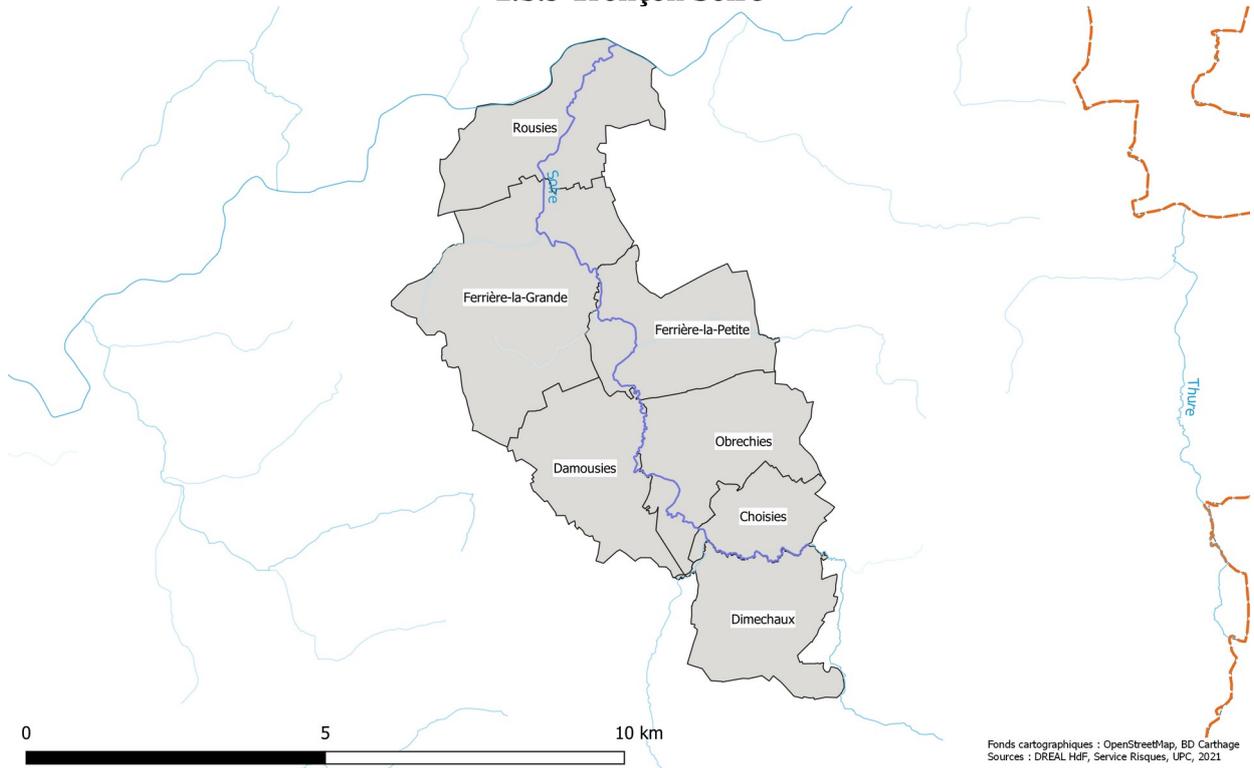
— Tronçon Helpe majeure

— Cours d'eau principaux

■ Communes surveillées



2.b.9 Tronçon Solre

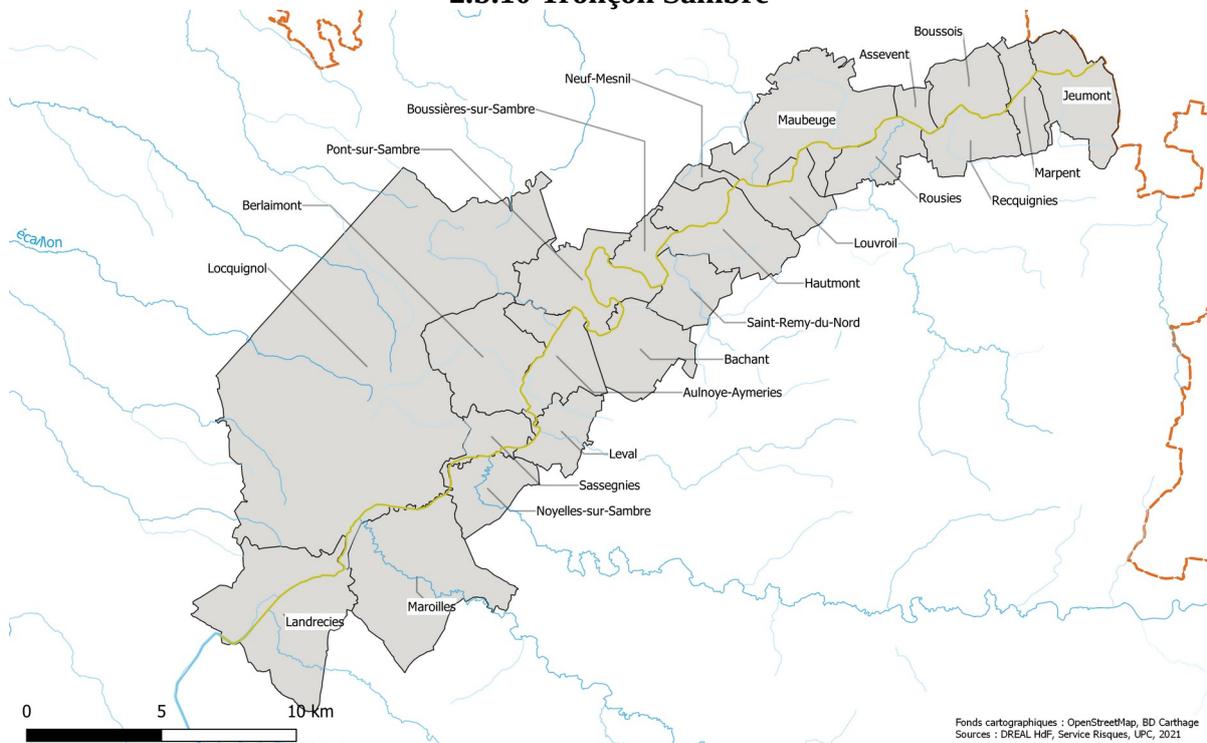


Tronçon de vigilance Solre

- Tronçon Solre
- Cours d'eau principaux
- Communes surveillées
- Limite SPC Bassins du Nord



2.b.10 Tronçon Sambre

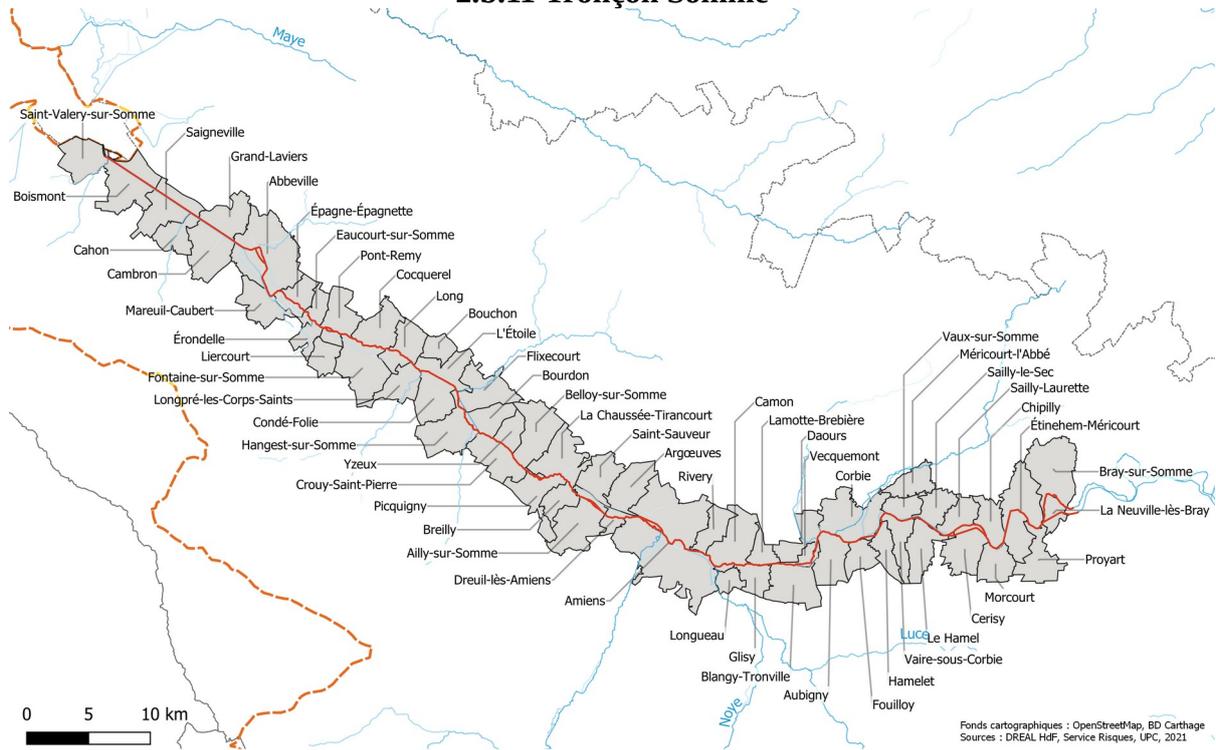


Tronçon de vigilance Sambre

- Sambre
- Cours d'eau principaux
- Communes surveillées
- Limite SPC Bassins du Nord



2.b.11 Tronçon Somme



Tronçon de vigilance Somme

— Tronçon Somme — Cours d'eau principaux ■ Communes surveillées - - - Limite SPC Bassins du Nord

Fonds cartographiques : OpenStreetMap, BD Carthage
Sources : DREAL Hdf, Service Risques, UPC, 2021



2.b.12 Tronçon Canche



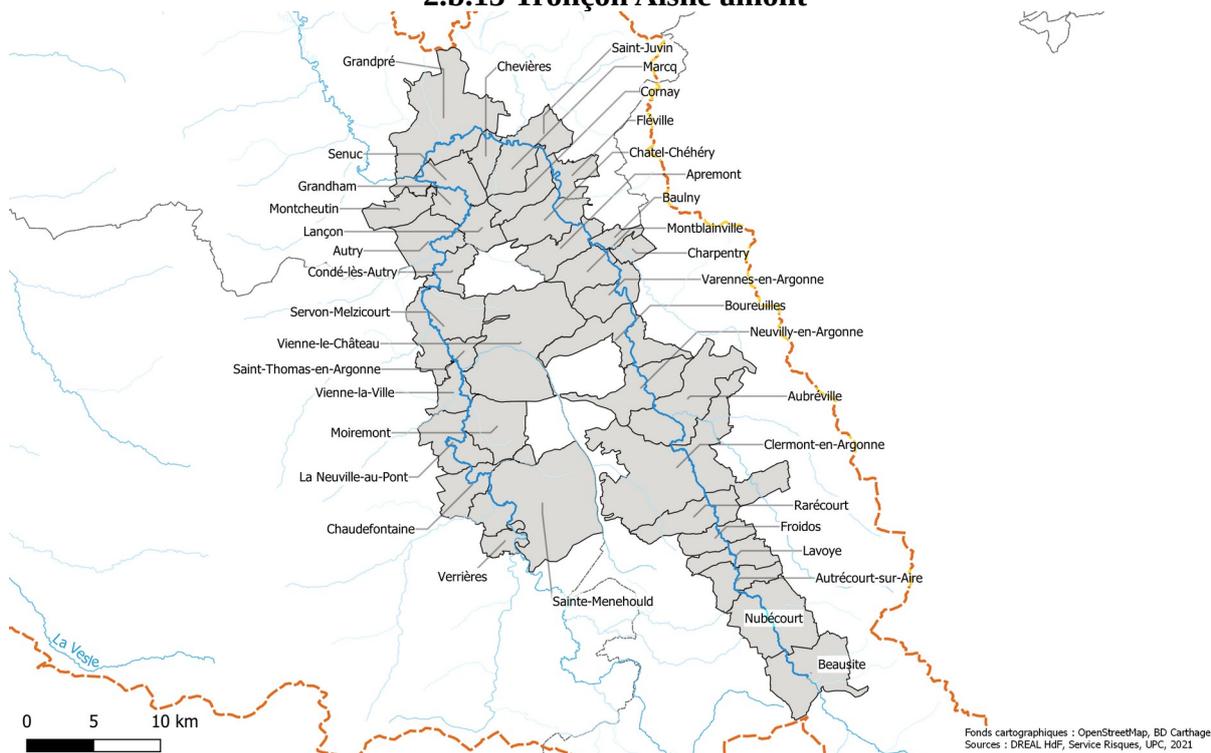
Tronçon de vigilance Canche

— Tronçon Canche — Cours d'eau principaux ■ Communes surveillées - - - Limite SPC Bassins du Nord

Fonds cartographiques : OpenStreetMap, BD Carthage
Sources : DREAL Hdf, Service Risques, UPC, 2021



2.b.13 Tronçon Aisne amont



Tronçon de vigilance Aisne amont

- Tronçon Aisne amont
- Cours d'eau principaux
- Communes surveillées
- Limite SPC Bassins du Nord



2.b.14 Tronçon Aisne ardennaise

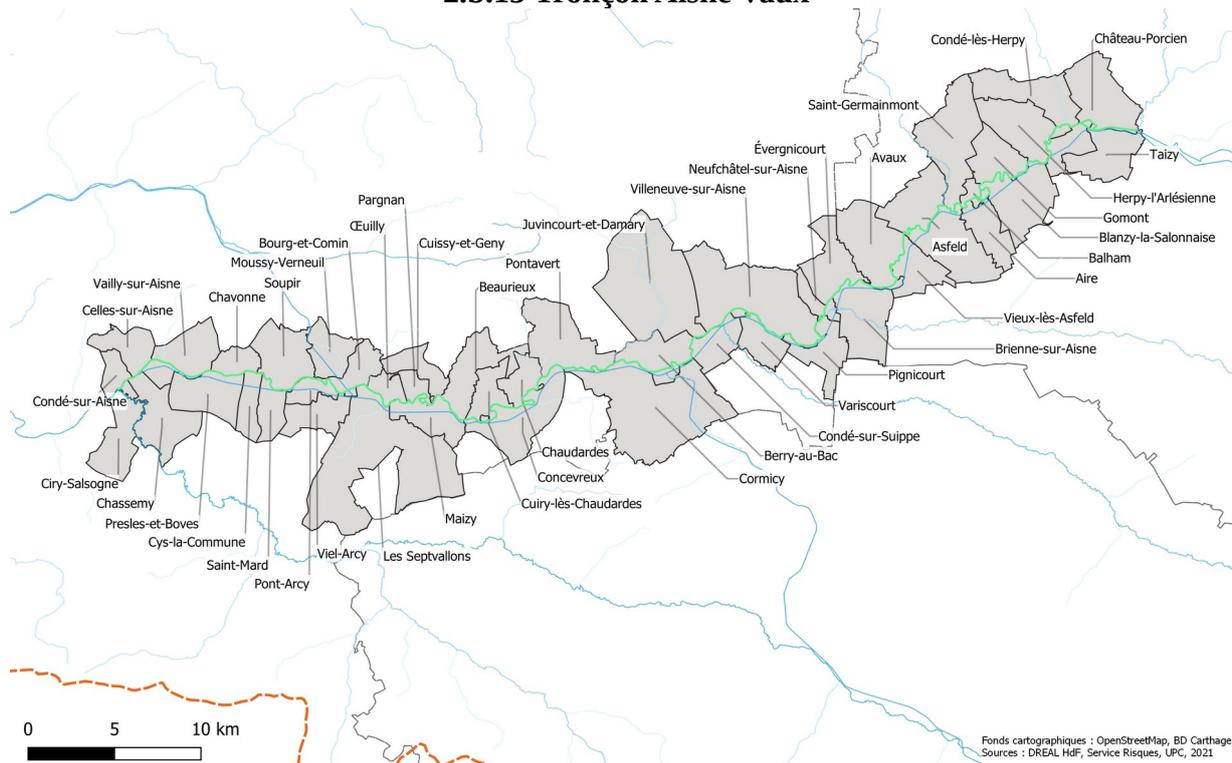


Tronçon de vigilance Aisne ardennaise

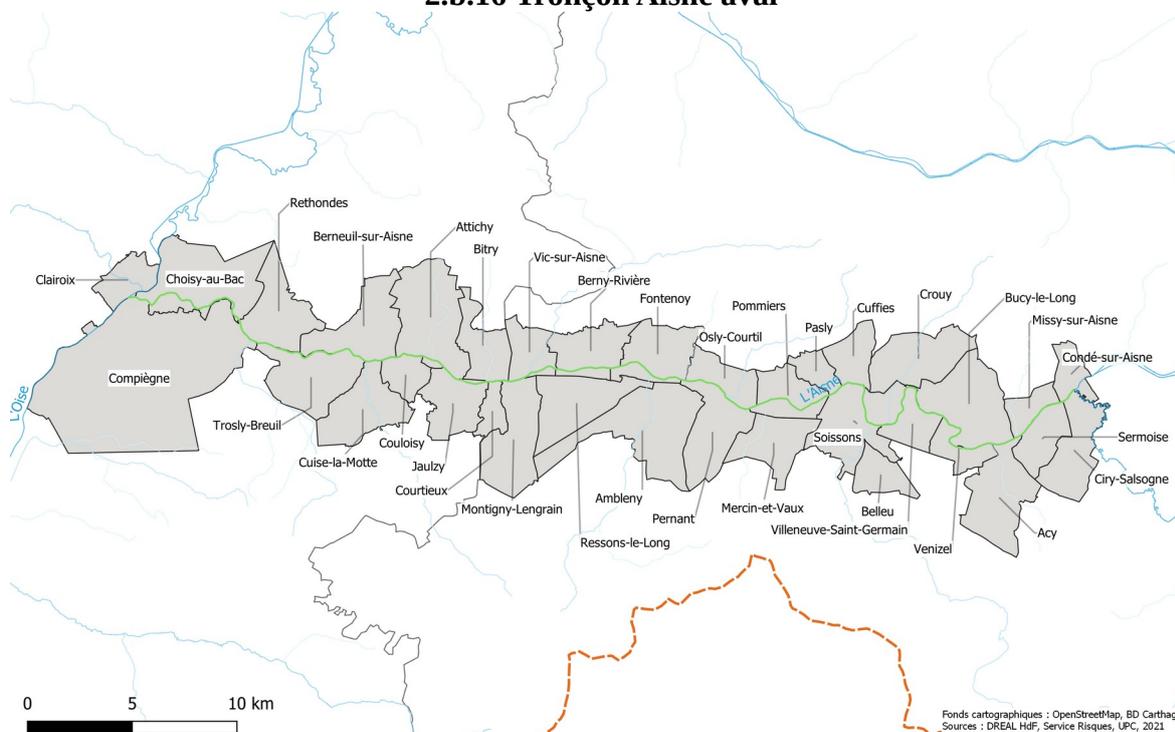
- Tronçon Aisne ardennaise
- Cours d'eau principaux
- Communes surveillées
- Limite SPC Bassins du Nord



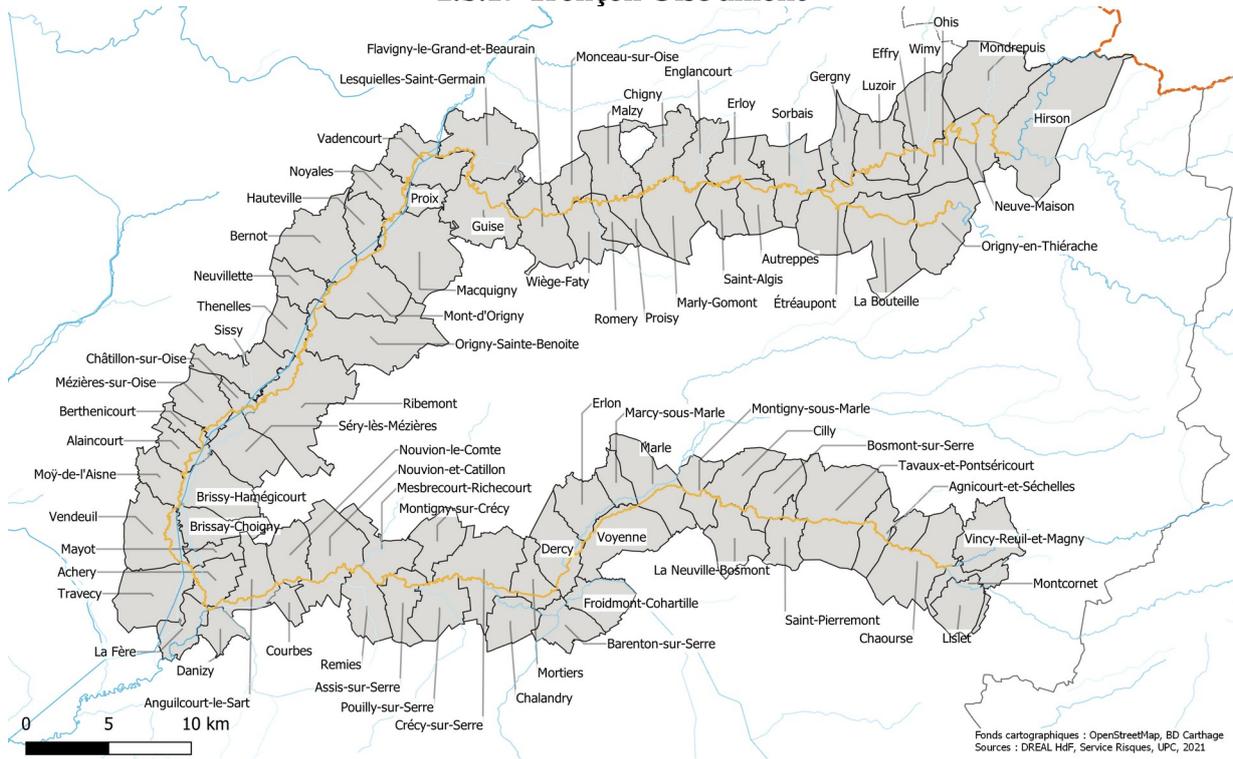
2.b.15 Tronçon Aisne Vaux



2.b.16 Tronçon Aisne aval



2.b.17 Tronçon Oise amont



Tronçon de vigilance Oise amont

— Tronçon Oise amont — Cours d'eau principaux — Communes surveillées — Limite SPC Bassins du Nord



2.b.18 Tronçon Oise moyenne



Tronçon de vigilance Oise moyenne

— Tronçon Oise moyenne — Cours d'eau principaux — Communes surveillées



2.b.19 Tronçon Oise aval isarienne



Tronçon de vigilance Oise aval isarienne

— Oise aval isarienne — Cours d'eau principaux — Communes surveillées — Limite SPC Bassins du Nord



2.b.20 Tronçon Thérain



Tronçon de vigilance Thérain

— Thérain — Cours d'eau principaux — Communes surveillées — Limite SPC Bassins du Nord



Annexe 3. Stations hydrométriques

3.a - Tableau des stations diffusées sur Vigicrues et des stations utiles à la vigilance et à la prévision des crues sur le réseau surveillé

Secteur	Stations	Code HYDRO	Gestionnaires réseaux de mesure	Tronçon	Cours d'eau	Type de station				Échéance de prévision
						Observation	Référence pour la vigilance	Prévision quantitative	Prévision qualitative	
Aa-Yser-Audomarois	Guémy	E430601001	DREAL Hauts-de-France	Hem	Hem	Oui	Oui	Oui	Non	24h
Aa-Yser-Audomarois	Recques-sur-Hem	E430602001	DREAL Hauts-de-France	Hem	Hem	Oui	Oui	Non	Oui	24h
Aa-Yser-Audomarois	Fauquembergues	E403572001	DREAL Hauts-de-France	Aa	Aa	Oui	Non	Non	Non	-
Aa-Yser-Audomarois	Elnes	E403653301	DREAL Hauts-de-France	Aa	Aa	Oui	Oui	Oui	Non	24h
Aa-Yser-Audomarois	Lumbres	E403653001	DREAL Hauts-de-France	-	Bléquin	Oui	Non	Non	Non	-
Aa-Yser-Audomarois	Wizernes	E403571003	DREAL Hauts-de-France	Aa	Aa	Oui	Oui	Non	Oui	24h
Aa-Yser-Audomarois	Blendecques	E403653401	Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa (SMAGEAa)	Aa	Aa	Oui	Non	Non	Non	-

Secteur	Stations	Code HYDRO	Gestionnaires réseaux de mesure	Tronçon	Cours d'eau	Type de station				Échéance de prévision
						Observation	Référence pour la vigilance	Prévision quantitative	Prévision qualitative	
Aa-Yser-Audomarois	Arques	E403000101	Voies navigables de France (VNF)	-	Aa canalisée	Oui	Non	Non	Non	-
Aa-Yser-Audomarois	Houtkerque	E490941491	Vlaamse Milieumaatschappij (VMM)	-	Ey Becque	Non	Non	Non	Non	-
Aa-Yser-Audomarois	Ochtezeele	E490700501	DREAL Hauts-de-France	-	Peene Becque	Non	Non	Non	Non	-
Aa-Yser-Audomarois	Bollezeele	E490571101	DREAL Hauts-de-France	-	Yser	Non	Non	Non	Non	-
Aa-Yser-Audomarois	Bambecque	E490571003	DREAL Hauts-de-France	-	Yser	Non	Non	Non	Non	-
Authie-Canche-Boulonnais	Pittefaux	E520571202	Syndicat mixte pour le schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Boulonnais (SYMSAGEB)	-	Wimereux	Non	Non	Non	Non	-
Authie-Canche-Boulonnais	Selles	E530021301	Syndicat mixte pour le schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Boulonnais (SYMSAGEB)	-	Liane	Oui	Non	Non	Non	-

Secteur	Stations	Code HYDRO	Gestionnaires réseaux de mesure	Tronçon	Cours d'eau	Type de station				Échéance de prévision
						Observation	Référence pour la vigilance	Prévision quantitative	Prévision qualitative	
Authie-Canche-Boulonnais	Wirwignes	E530021001	DREAL Hauts-de-France	Liane	Liane	Oui	Oui	Oui	Non	24h
Authie-Canche-Boulonnais	Isques	E531022001	DREAL Hauts-de-France	Liane	Liane	Oui	Oui	Non	Oui	24h
Authie-Canche-Boulonnais	Rinxent	E510571001	DREAL Hauts-de-France	-	Slack	Non	Non	Non	Non	-
Authie-Canche-Boulonnais	Ambleuteuse	E510821201	DREAL Hauts-de-France	-	Slack	Non	Non	Non	Non	-
Authie-Canche-Boulonnais	Wimille	E520571001	DREAL Hauts-de-France	-	Wimereu x	Non	Non	Non	Non	-
Authie-Canche-Boulonnais	Ligny-sur-Canche	E540651601	DREAL Hauts-de-France	-	Canche	Non	Non	Non	Non	-
Authie-Canche-Boulonnais	Hesdin	E540651001	DREAL Hauts-de-France	-	Ternoise	Oui	Non	Non	Non	-
Authie-Canche-Boulonnais	Brimeux	E540031001	DREAL Hauts-de-France	Canche	Canche	Oui	Oui	Oui	Non	24h

Secteur	Stations	Code HYDRO	Gestionnaires réseaux de mesure	Tronçon	Cours d'eau	Type de station				Échéance de prévision
						Observation	Référence pour la vigilance	Prévision quantitative	Prévision qualitative	
Authie-Canche-Boulonnais	Estrée	E541000101	DREAL Hauts-de-France	Canche	Course	Oui	Oui	Oui	Non	24h
Authie-Canche-Boulonnais	Beutin	E541000401	DREAL Hauts-de-France	Canche	Canche	Oui	Non	Non	Non	-
Authie-Canche-Boulonnais	Étaples	E541000501	DREAL Hauts-de-France	Canche	Canche	Oui	Non	Non	Non	-
Authie-Canche-Boulonnais	Dompierre-sur-Authie	E550572001	DREAL Hauts-de-France	-	Authie	Non	Non	Non	Non	-
Authie-Canche-Boulonnais	Occoches	E550572601	DREAL Hauts-de-France	-	Authie	Non	Non	Non	Non	-
Authie-Canche-Boulonnais	Villers-sur-Authie	E550572701	DREAL Hauts-de-France	-	Authie	Non	Non	Non	Non	-
Somme	Ham	E634142002	DREAL Hauts-de-France	-	Somme	Non	Non	Non	Non	-
Somme	Biaches	E635142602	DREAL Hauts-de-France	-	Somme	Oui	Non	Non	Non	-
Somme	Eclusier-Vaux	E633095001	DREAL Hauts-de-France	-	Somme canalisée	Oui	Non	Non	Non	-

Secteur	Stations	Code HYDRO	Gestionnaires réseaux de mesure	Tronçon	Cours d'eau	Type de station				Échéance de prévision
						Observation	Référence pour la vigilance	Prévision quantitative	Prévision qualitative	
Somme	Bray-sur-Somme	E635140201	DREAL Hauts-de-France	Somme	Somme	Oui	Non	Non	Non	-
Somme	Lamotte-Brebière	E640091001	DREAL Hauts-de-France	Somme	Somme canalisée	Oui	Oui	Oui	Non	72h
Somme	Abbeville	E647091003	DREAL Hauts-de-France	Somme	Somme canalisée	Oui	Oui	Oui	Non	72h
Somme	Boismont	E648093001	DREAL Hauts-de-France	Somme	Somme canalisée	Oui	Non	Non	Non	-
Somme	Bonnay	E638607001	DREAL Hauts-de-France	-	Ancre	Non	Non	Non	Non	-
Somme	Saint-Mard	E640603501	DREAL Hauts-de-France	-	Avre	Non	Non	Non	Non	-
Somme	Moreuil	E640601001	DREAL Hauts-de-France	-	Avre	Non	Non	Non	Non	-
Somme	Dommartin	E640754001	DREAL Hauts-de-France	-	Noye	Non	Non	Non	Non	-
Somme	Querrieu	E639703002	DREAL Hauts-de-France	-	Hallue	Non	Non	Non	Non	-
Somme	Flixecourt	E645651601	DREAL Hauts-de-France	-	Nièvre	Non	Non	Non	Non	-
Somme	Longpré-les-corps-saints	E645651701	DREAL Hauts-de-France	-	Rivière d'Airaines	Non	Non	Non	Non	-

Secteur	Stations	Code HYDRO	Gestionnaires réseaux de mesure	Tronçon	Cours d'eau	Type de station				Échéance de prévision
						Observation	Référence pour la vigilance	Prévision quantitative	Prévision qualitative	
Somme	Plachy-Buyon	E642601001	DREAL Hauts-de-France	-	Selle	Non	Non	Non	Non	-
Lys-Deûle-Marque	Marles-les-Mines	E364628001	DREAL Hauts-de-France	Lawe – Clarence amont	Clarence	Oui	Oui	Oui	Non	24h
Lys-Deûle-Marque	Bruay-la-Buissière	E366060002	DREAL Hauts-de-France	Lawe – Clarence amont	Lawe	Oui	Oui	Oui	Non	24h
Lys-Deûle-Marque	Béthune	E366601001	DREAL Hauts-de-France	Lawe – Clarence amont	Lawe	Oui	Oui	Non	Oui	24h
Lys-Deûle-Marque	Houdain	E366600501	DREAL Hauts-de-France	Lawe – Clarence amont	Lawe	Oui	Non	Non	Non	-
Lys-Deûle-Marque	Witternesse	E351851001	DREAL Hauts-de-France	Lys amont – Laquette	Laquette	Oui	Oui	Oui	Non	24h
Lys-Deûle-Marque	Delettes	E351122001	DREAL Hauts-de-France	Lys amont – Laquette	Lys	Oui	Oui	Non	Oui	24h
Lys-Deûle-Marque	Lugy	E351121001	DREAL Hauts-de-France	Lys amont – Laquette	Lys	Oui	Non	Non	Non	-
Lys-Deûle-Marque	Robecq	E364621001	DREAL Hauts-de-France	Plaine de la Lys	Clarence	Oui	Non	Non	Non	-
Lys-Deûle-Marque	Armentières	E367125002	Voies navigables de France (VNF)	Plaine de la Lys	Lys canalisée	Oui	Non	Non	Non	-

Secteur	Stations	Code HYDRO	Gestionnaires réseaux de mesure	Tronçon	Cours d'eau	Type de station				Échéance de prévision
						Observation	Référence pour la vigilance	Prévision quantitative	Prévision qualitative	
Lys-Deûle-Marque	Aire-sur-la-Lys	E361121001	DREAL Hauts-de-France	Plaine de la Lys	Lys canalisée	Oui	Non	Non	Non	-
Lys-Deûle-Marque	Saint-Venant	E363121001	Voies navigables de France (VNF)	Plaine de la Lys	Lys canalisée	Oui	Oui	Oui	Non	24h
Lys-Deûle-Marque	Merville	E365851301	Syndicat mixte pour le SAGE de la Lys (SYMSAGEL)	Plaine de la Lys	Bourre	Oui	Non	Non	Non	-
Lys-Deûle-Marque	Merville	E364121001	Voies navigables de France (VNF)	Plaine de la Lys	Lys canalisée	Oui	Oui	Oui	Non	24h
Lys-Deûle-Marque	Bousbecque	E381126501	DREAL Hauts-de-France	Plaine de la Lys	Lys canalisée	Oui	Non	Non	Non	-
Lys-Deûle-Marque	Bouvines	E334601001	DREAL Hauts-de-France	-	Marque	Non	Non	Non	Non	-
Lys-Deûle-Marque	Ennevelin	E334602201	DREAL Hauts-de-France	-	Marque	Non	Non	Non	Non	-
Scarpe-Escout-Sensée	Arleux	E156371002	Voies navigables de France (VNF)	-	Canal du Nord	Non	Non	Non	Non	-
Scarpe-Escout-Sensée	Flines-lez-Raches	E236741001	DREAL Hauts-de-France	-	Courant de Coutiches	Non	Non	Non	Non	-

Secteur	Stations	Code HYDRO	Gestionnaires réseaux de mesure	Tronçon	Cours d'eau	Type de station				Échéance de prévision
						Observation	Référence pour la vigilance	Prévision quantitative	Prévision qualitative	
Scarpe-Escaut-Sensée	Bousignies	E237601001	DREAL Hauts-de-France	-	Courant de l'Hôpital	Non	Non	Non	Non	-
Scarpe-Escaut-Sensée	Thiant	E172751001	DREAL Hauts-de-France	-	Ecaillon	Non	Non	Non	Non	-
Scarpe-Escaut-Sensée	Lecelles	E237721001	DREAL Hauts-de-France	-	Elnon	Non	Non	Non	Non	-
Scarpe-Escaut-Sensée	Neuville-sur-Escaut	E171551101	DREAL Hauts-de-France	-	Escaut canalisé	Non	Non	Non	Non	-
Scarpe-Escaut-Sensée	Trith-Saint-Léger	E172751201	DREAL Hauts-de-France	-	Escaut canalisé	Non	Non	Non	Non	-
Scarpe-Escaut-Sensée	Maulde	E240041101	DREAL Hauts-de-France	-	Escaut canalisé	Non	Non	Non	Non	-
Scarpe-Escaut-Sensée	Thivencelle	E182702001	DREAL Hauts-de-France	-	Hogneau	Non	Non	Non	Non	-
Scarpe-Escaut-Sensée	Aulnoy-lez-Valenciennes	E176601001	DREAL Hauts-de-France	-	Rhonelle	Non	Non	Non	Non	-

Secteur	Stations	Code HYDRO	Gestionnaires réseaux de mesure	Tronçon	Cours d'eau	Type de station				Échéance de prévision
						Observation	Référence pour la vigilance	Prévision quantitative	Prévision qualitative	
Scarpe-Escaut-Sensée	Brebières	E207111003	Voies navigables de France (VNF)	-	Scarpe canalisée	Non	Non	Non	Non	-
Scarpe-Escaut-Sensée	Mortagne-du-Nord	E237110501	DREAL Hauts-de-France	-	Scarpe canalisée	Non	Non	Non	Non	-
Scarpe-Escaut-Sensée	Denain	E172601002	DREAL Hauts-de-France	-	Selle	Non	Non	Non	Non	-
Scarpe-Escaut-Sensée	Etaing	E156601001	DREAL Hauts-de-France	-	Sensée	Non	Non	Non	Non	-
Sambre	Eppe-Sauvage	D015658001	DREAL Hauts-de-France	Helpe Majeure	Helpe Majeure	Oui	Non	Non	Non	-
Sambre	Liessies	D015651001	DREAL Hauts-de-France	Helpe Majeure	Helpe Majeure	Oui	Non	Non	Non	-
Sambre	Flaumont-Waudrechies	D015656001	DREAL Hauts-de-France	Helpe Majeure	Helpe Majeure	Oui	Oui	Non	Oui	24h
Sambre	Taisnières-en-Thiérache	D015652001	DREAL Hauts-de-France	Helpe Majeure	Helpe Majeure	Oui	Non	Non	Non	-
Sambre	Fourmies	D013705001	DREAL Hauts-de-France	Helpe Mineure	Helpe Mineure	Oui	Non	Non	Non	-
Sambre	Étroeungt	D013701001	DREAL Hauts-de-France	Helpe Mineure	Helpe Mineure	Oui	Oui	Oui	Non	24h

Secteur	Stations	Code HYDRO	Gestionnaires réseaux de mesure	Tronçon	Cours d'eau	Type de station				Échéance de prévision
						Observation	Référence pour la vigilance	Prévision quantitative	Prévision qualitative	
Sambre	Maroilles	D013702001	DREAL Hauts-de-France	Helpe Mineure	Helpe Mineure	Oui	Oui	Non	Oui	24h
Sambre	Berlaimont	D016221001	DREAL Hauts-de-France	Sambre	Sambre canalisée	Oui	Oui	Non	Oui	24h
Sambre	Louvroil	D019801201	DREAL Hauts-de-France	Sambre	Sambre canalisée	Oui	Non	Non	Non	-
Sambre	Maubeuge [Aval écluse]	D019801101	DREAL Hauts-de-France	Sambre	Sambre canalisée	Oui	Oui	Non	Oui	24h
Sambre	Marpent	D019223001	DREAL Hauts-de-France	Sambre	Sambre canalisée	Oui	Non	Non	Non	-
Sambre	Choisies	D020602001	DREAL Hauts-de-France	Solre	Solre	Oui	Non	Oui	Non	24h
Sambre	Ferrière-La-Grande	D020601001	DREAL Hauts-de-France	Solre	Solre	Oui	Oui	Oui	Non	24h
Aisne	Amblaincourt	H610201001	DREAL Grand-Est	Aisne amont	Aire	Oui	Oui	Oui	Non	24h
Aisne	Varennnes-en-Argonne	H612201001	DREAL Grand-Est	Aisne amont	Aire	Oui	Oui	Oui	Non	24h
Aisne	Chevières	H616201001	DREAL Grand-Est	Aisne amont	Aire	Oui	Non	Non	Non	-
Aisne	Verrières	H602102001	DREAL Grand-Est	Aisne amont	Aisne	Oui	Oui	Oui	Non	24h
Aisne	Mouron	H620101001	DREAL Grand-Est	Aisne ardennaise	Aisne	Oui	Oui	Oui	Non	48h

Secteur	Stations	Code HYDRO	Gestionnaires réseaux de mesure	Tronçon	Cours d'eau	Type de station				Échéance de prévision
						Observation	Référence pour la vigilance	Prévision quantitative	Prévision qualitative	
Aisne	Vouziers	H620102001	DREAL Grand-Est	Aisne ardennaise	Aisne	Oui	Oui	Oui	Non	48h
Aisne	Rilly-sur-Aisne	H621101001	DREAL Grand-Est	Aisne ardennaise	Aisne	Oui	Oui	Oui	Non	48h
Aisne	Givry	H622101001	DREAL Grand-Est	Aisne ardennaise	Aisne	Oui	Non	Non	Non	-
Aisne	Biermes	H622102001	DREAL Grand-Est	Aisne ardennaise	Aisne	Oui	Oui	Oui	Non	48h
Aisne	Asfeld	H630101001	DREAL Grand-Est	Aisne Vaux	Aisne	Oui	Oui	Oui	Non	48h
Aisne	Berry-au-Bac	H632101101	DREAL Hauts-de-France	Aisne Vaux	Aisne	Oui	Oui	Oui	Non	48h
Aisne	Berry-au-Bac (rigole)	H632101203	DREAL Hauts-de-France	Aisne Vaux	rigole d'alimentation	Oui	Non	Non	Non	-
Aisne	Soissons US	H650102001	DREAL Hauts-de-France	Aisne aval	Aisne	Oui	Non	Non	Non	-
Aisne	Soissons passerelle des anglais	H650102002	DREAL Hauts-de-France	Aisne aval	Aisne	Oui	Oui	Oui	Non	72h
Aisne	Soissons crise	H651301001	DREAL Hauts-de-France	-	Crise	Oui	Non	Non	Non	-
Aisne	Orainville	H631302001	DREAL Grand-Est	-	Suipe	Oui	Non	Non	Non	-

Secteur	Stations	Code HYDRO	Gestionnaires réseaux de mesure	Tronçon	Cours d'eau	Type de station				Échéance de prévision
						Observation	Référence pour la vigilance	Prévision quantitative	Prévision qualitative	
Aisne	Ecly	H623302001	DREAL Grand-Est	-	Vaux	Oui	Non	Non	Non	-
Aisne	Braine	H643201001	DREAL Grand-Est	-	Vesle	Oui	Non	Non	Non	-
Oise en amont de la confluence avec l'Aisne	Origny-en-Thiérache	H703301001	DREAL Hauts-de-France	Oise amont	Ton	Oui	Non	Non	Non	-
Oise en amont de la confluence avec l'Aisne	Hirson	H702101001	DREAL Hauts-de-France	Oise amont	Oise	Oui	Oui	Oui	Non	24h
Oise en amont de la confluence avec l'Aisne	Flavigny	H704102501	DREAL Hauts-de-France	Oise amont	Oise	Oui	Non	Non	Non	-
Oise en amont de la confluence avec l'Aisne	Origny-Sainte-Benoite	H706101001	DREAL Hauts-de-France	Oise amont	Oise	Oui	Oui	Oui	Non	24h
Oise en amont de la confluence avec l'Aisne	Montcornet	H710202001	DREAL Hauts-de-France	Oise amont	Serre	Oui	Oui	Oui	Non	24h

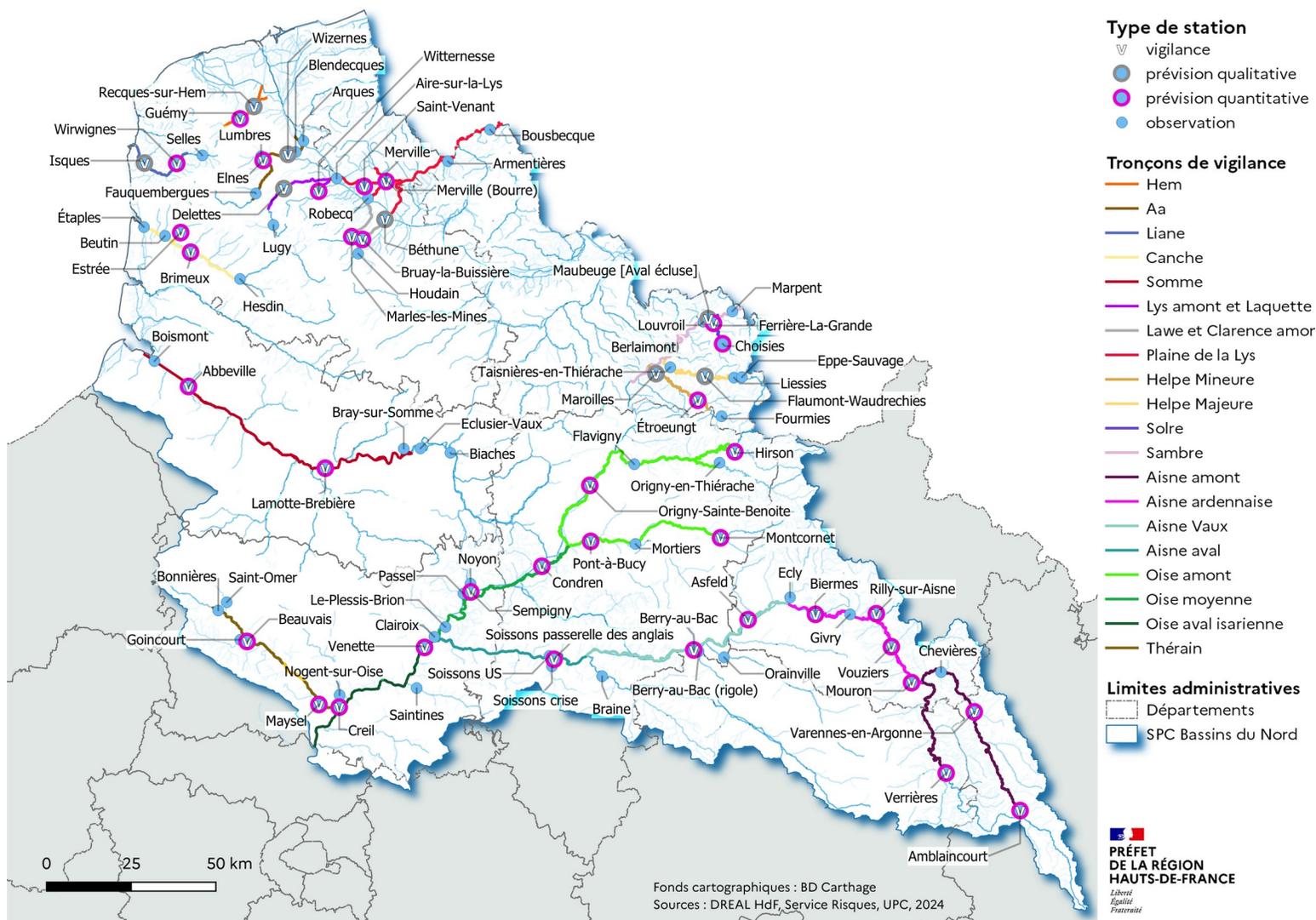
Secteur	Stations	Code HYDRO	Gestionnaires réseaux de mesure	Tronçon	Cours d'eau	Type de station				Échéance de prévision
						Observation	Référence pour la vigilance	Prévision quantitative	Prévision qualitative	
Oise en amont de la confluence avec l'Aisne	Mortiers	H714201001	DREAL Hauts-de-France	Oise amont	Serre	Oui	Non	Non	Non	-
Oise en amont de la confluence avec l'Aisne	Pont à Bucy	H716201001	DREAL Hauts-de-France	Oise amont	Serre	Oui	Oui	Oui	Non	24h
Oise en amont de la confluence avec l'Aisne	Condren	H720101001	DREAL Hauts-de-France	Oise moyenne	Oise	Oui	Oui	Oui	Non	48h
Oise en amont de la confluence avec l'Aisne	Sempigny	H740101001	DREAL Hauts-de-France	Oise moyenne	Oise	Oui	Oui	Oui	Non	48h
Oise en amont de la confluence avec l'Aisne	Le Plessis_Brion	H742101001	DREAL Hauts-de-France	Oise moyenne	Oise	Oui	Non	Non	Non	-
Oise en amont de la confluence avec l'Aisne	Noyon	H740382001	DREAL Hauts-de-France	-	Verse	Oui	Non	Non	Non	-

Secteur	Stations	Code HYDRO	Gestionnaires réseaux de mesure	Tronçon	Cours d'eau	Type de station				Échéance de prévision
						Observation	Référence pour la vigilance	Prévision quantitative	Prévision qualitative	
Oise en amont de la confluence avec l'Aisne	Passel	H741321001	DREAL Hauts-de-France	-	Divette	Oui	Non	Non	Non	-
Oise en amont de la confluence avec l'Aisne	Chavignon	H730202001	DREAL Hauts-de-France	-	Ailette	Non	Non	Non	Non	-
Oise en amont de la confluence avec l'Aisne	Clairoix	H742371002	DREAL Hauts-de-France	-	Aronde	Oui	Non	Non	Non	-
Oise en aval de la confluence avec l'Aisne	Venette	H750101001	DREAL Hauts-de-France	Oise aval isarienne	Oise	Oui	Oui	Oui	Non	72h
Oise en aval de la confluence avec l'Aisne	Creil	H208000104	DRIEAT Ile-de-France	Oise aval isarienne	Oise	Oui	Oui	Oui	Non	72h
Oise en aval de la confluence avec l'Aisne	Saintines	H751301001	DREAL Hauts-de-France	-	Automne	Oui	Non	Non	Non	-

Secteur	Stations	Code HYDRO	Gestionnaires réseaux de mesure	Tronçon	Cours d'eau	Type de station				Échéance de prévision
						Observation	Référence pour la vigilance	Prévision quantitative	Prévision qualitative	
Oise en aval de la confluence avec l'Aisne	Goincourt	H773301001	DREAL Hauts-de-France	-	Avelon	Oui	Non	Non	Non	-
Oise en aval de la confluence avec l'Aisne	Nogent-sur-Oise	H760201001	DREAL Hauts-de-France	-	Brèche	Oui	Non	Non	Non	-
Oise en aval de la confluence avec l'Aisne	Luzarches [Bertinval]	H224000501	DRIEAT Ile-de-France	-	Ysieux	Non	Non	Non	Non	-
Oise en aval de la confluence avec l'Aisne	Saint-Omer	H771301001	DREAL Hauts-de-France	-	Petit Thérain	Oui	Non	Non	Non	-
Oise en aval de la confluence avec l'Aisne	Bonnières	H770201001	DREAL Hauts-de-France	Thérain	Thérain	Oui	Non	Non	Non	-
Oise en aval de la confluence avec l'Aisne	Beauvais	H774201001	DREAL Hauts-de-France	Thérain	Thérain	Oui	Oui	Oui	Non	24h

Secteur	Stations	Code HYDRO	Gestionnaires réseaux de mesure	Tronçon	Cours d'eau	Type de station				Échéance de prévision
						Observation	Référence pour la vigilance	Prévision quantitative	Prévision qualitative	
Oise en aval de la confluence avec l'Aisne	Maysel	H774202001	DREAL Hauts-de-France	Thérain	Thérain	Oui	Oui	Oui	Non	24h

3.b - Carte des stations utiles à la vigilance et à la prévision des crues sur le réseau surveillé



3.c - Liste des fournisseurs de données

Fournisseur de données	Localisation	Type de données
Conseil régional des Hauts-de-France	ouvrage d'évacuation à la mer de la Liane : barrage Marguet	hydrométrique
Institution Intercommunale des Wateringues	Wateringues	hydrométrique
Syndicat mixte du Parc Départemental du Val Joly	barrage du Val Joly sur l'Helpe Majeure	hydrométrique
Syndicat mixte du SAGE de la Lys (SYMSAGEL)	la Lys et ses affluents	hydrométrique et pluviométrique
Syndicat mixte du SAGE du Boulonnais (SYMSAGEB)	la Liane, le Wimereux et la Slack	hydrométrique et pluviométrique
L'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord (USAN)	stations de mesure à proximité des ouvrages hydrauliques de l'USAN	hydrométrique
Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa (SMAGEAa)	champ d'inondations contrôlés de l'Aa et ses affluents	hydrométrique et pluviométrique
Communauté d'agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane (CABBALR)	territoire de la communauté d'agglomération	hydrométrique
Entente Oise-Aisne	territoire de l'Entente Oise-Aisne	hydrométrique et pluviométrique
BAMEO	secteur Aisne aval à proximité des barrages	hydrométrique
Syndicat Mixte Oise-Aronde (SMOA)	une station à Gournay-sur-Aronde sur l'Aronde (affluent de l'Oise)	hydrométrique
Conseil Départemental de la Somme (CD 80)	Somme canalisée	hydrométrique
Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois (CA2BM)	affluents de la Canche	hydrométrique et pluviométrique
Syndicat Mixte Canche et Authie (SyMCEA)	affluents de la Canche : Dordonne, Huitrepin, Ternoise	hydrométrique
Communauté d'Agglomération Lens-Liévin (CALL)	la Souchez	hydrométrique

Annexe 4. Ouvrages hydrauliques

4.a - Liste des ouvrages hydrauliques susceptibles d'avoir un impact sur les crues

Secteur	Tronçon	Cours d'eau	Nom de l'ouvrage	Commune	Type d'ouvrage	Gestionnaire d'ouvrage	Département
Aa-Yser-Audomarois	-	Aa	Champ d'inondation contrôlé n°3 des Prés à Château	Aix-en-Ergny et Rumilly	Zone d'expansion des crues	Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa (SMAGEAa)	062 Pas-de-Calais
Aa-Yser-Audomarois	-	Aa	Champ d'inondation contrôlé n°2 des Prés de Verchocq	Rumilly et Verchocq	Zone d'expansion des crues	Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa (SMAGEAa)	062 Pas-de-Calais
Aa-Yser-Audomarois	-	Aa	Champ d'inondation contrôlé n°4 des Prés de Fasques	Verchocq	Zone d'expansion des crues	Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa (SMAGEAa)	062 Pas-de-Calais
Aa-Yser-Audomarois	-	Aa	Champ d'inondation contrôlé n°5 des Prés au Brin de Vin	Renty	Zone d'expansion des crues	Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa (SMAGEAa)	062 Pas-de-Calais
Aa-Yser-Audomarois	Aa	Aa	Champ d'inondation contrôlé n°6 des Prés Tincheux	Renty et Fauquembergues	Zone d'expansion des crues	Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa (SMAGEAa)	062 Pas-de-Calais
Aa-Yser-Audomarois	Aa	Aa	Champ d'inondation contrôlé n°7 du Rietz de Warnecques	Merck-Saint-Liévin	Zone d'expansion des crues	Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa (SMAGEAa)	062 Pas-de-Calais
Aa-Yser-Audomarois	Aa	Aa	Champ d'inondation contrôlé n°1 du Barrage Legrand	Saint-Martin d'Hardinghem	Zone d'expansion des crues	Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa (SMAGEAa)	062 Pas-de-Calais
Aa-Yser-Audomarois	-	Urne à l'Eau	Champ d'inondation contrôlé n°10 des Prés de Bayenghem	Seninghem	Zone d'expansion des crues	Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa (SMAGEAa)	062 Pas-de-Calais
Aa-Yser-Audomarois	-	Bléquin	Champ d'inondation contrôlé n°12 d'Affringues	Affringues	Zone d'expansion des crues	Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa (SMAGEAa)	062 Pas-de-Calais
Aa-Yser-Audomarois	-	Bléquin	Champ d'inondation contrôlé n°11 Le Courty	Bléquin	Zone d'expansion des crues	Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa (SMAGEAa)	062 Pas-de-Calais

Secteur	Tronçon	Cours d'eau	Nom de l'ouvrage	Commune	Type d'ouvrage	Gestionnaire d'ouvrage	Département
Aa-Yser-Audomarois	Aa	Aa	Systèmes d'endiguement de Saint-Omer	Saint-Omer	Système d'endiguement	Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa (SMAGEAa)	062 Pas-de-Calais
Aa-Yser-Audomarois	-	Aa canalisée	Barrage du Haut-Pont	Saint-Omer	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	062 Pas-de-Calais
Aa-Yser-Audomarois	-	Canal d'Aire	Barrage de Cuinchy	Givenchy-la-Bassée	Vanne de transfert	Voies navigables de France (VNF)	062 Pas-de-Calais
Aa-Yser-Audomarois	-	Canal de Neufossé	Barrage de Fontinettes	Arques	Vanne de transfert	Voies navigables de France (VNF)	062 Pas-de-Calais
Aa-Yser-Audomarois	-	Aa	Écluses Vauban 63 et Saint-Folquin 63 bis	Gravelines	Porte à la mer	Institution intercommunale des waterings (IIW)	059 Nord
Aa-Yser-Audomarois	-	Aa canalisée	Système d'endiguement du chenal de l'Aa - port de Gravelines	Gravelines et Grand Fort-Philippe	Système d'endiguement	CU de Dunkerque (CUD)	059 Nord
Aa-Yser-Audomarois	-	Canal des Pierrettes	Station de pompage des Pierrettes	Calais	Pompes	Institution intercommunale des waterings (IIW)	062 Pas-de-Calais
Aa-Yser-Audomarois	-	Canal des Pierrettes	Ouvrage de vannage des Pierrettes	Calais	Vannage	Institution intercommunale des waterings (IIW)	062 Pas-de-Calais
Aa-Yser-Audomarois	-	Canal des Pierrettes	Porte de 10 mètres	Calais	Porte à la mer	Port de Calais (Conseil Régional)	062 Pas-de-Calais
Aa-Yser-Audomarois	-	Canal de Calais	Écluse d'Hennuin	Sainte-Marie-Kerque	Écluse	Voies navigables de France (VNF)	062 Pas-de-Calais
Aa-Yser-Audomarois	-	Canal de Calais	Station de pompage de Calais	Calais	Pompes	Port de Calais (Conseil Régional)	062 Pas-de-Calais
Aa-Yser-Audomarois	-	Canal de Calais, partie maritime	Station de pompage de la Batellerie	Calais	Pompes	Voies navigables de France (VNF)	062 Pas-de-Calais
Aa-Yser-Audomarois	-	Canal de Calais, partie maritime	Écluse Carnot	Calais	Porte à la mer	Port de Calais (Conseil Régional)	062 Pas-de-Calais
Aa-Yser-Audomarois	-	Protection à la mer	Système d'endiguement Ouest du Port de Calais	Calais	Système d'endiguement	CA Grand Calais Terres et Mers	062 Pas-de-Calais
Aa-Yser-Audomarois	-	Protection à la mer	Système d'endiguement Centre du Port de Calais	Calais	Système d'endiguement	CA Grand Calais Terres et Mers	062 Pas-de-Calais

Secteur	Tronçon	Cours d'eau	Nom de l'ouvrage	Commune	Type d'ouvrage	Gestionnaire d'ouvrage	Département
Aa-Yser-Audomarois	-	Canal de Marck	Station de pompage de Marck	Calais	Pompes	Institution intercommunale des waterings (IIW)	062 Pas-de-Calais
Aa-Yser-Audomarois	-	Canal de Marck	Aqueduc de Marck	Calais	Aqueduc à la mer	Institution intercommunale des waterings (IIW)	062 Pas-de-Calais
Aa-Yser-Audomarois	-	Rivière d'Oye	Station de pompage de la rivière d'Oye	Grand-Fort-Philippe	Pompes	Institution intercommunale des waterings (IIW)	062 Pas-de-Calais
Aa-Yser-Audomarois	-	Rivière d'Oye	Ouvrage de vannage de la rivière d'Oye	Grand-Fort-Philippe	Vannage	Institution intercommunale des waterings (IIW)	062 Pas-de-Calais
Aa-Yser-Audomarois	-	Protection à la mer	Digue du Platier-d'Oye	Oye-Plage et Grand-Fort-Philippe	Système d'endiguement	CU de Dunkerque (CUD)	059 Nord 062 Pas-de-Calais
Aa-Yser-Audomarois	-	Protection à la mer	Digue de Sangatte	Sangatte	Système d'endiguement	CA Grand Calais Terres et Mers	062 Pas-de-Calais
Aa-Yser-Audomarois	-	Canal de la Haute Colme	Partiteur de Watten	Holque	Partiteur	Institution intercommunale des waterings (IIW)	059 Nord
Aa-Yser-Audomarois	-	Canal de la Haute Colme	Barrage de Bierne	Bierne	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	059 Nord
Aa-Yser-Audomarois	-	Canal de la Haute Colme	Écluse de Lynck	Merckeghem	Vanne de transfert	Voies navigables de France (VNF)	059 Nord
Aa-Yser-Audomarois	-	Canal de la Haute Colme, Canal de Bergues	Vannes n° 11 et 12 de Bergues	Bergues	Vannage	Voies navigables de France (VNF)	059 Nord
Aa-Yser-Audomarois	-	Canal de Bergues, Watergang Houtgracht	Vannage de l'Houtgracht	Bergues	Vannage	Institution intercommunale des waterings (IIW)	059 Nord
Aa-Yser-Audomarois	-	Canal de Bergues, Watergang Houtgracht	Station de pompage Houtgracht	Bergues	Pompes	Institution intercommunale des waterings (IIW)	059 Nord
Aa-Yser-Audomarois	-	Canal de Bergues, Watergang Langhegracht	Vannage du Langhegracht	Capelle-la-Grande	Vannage	Institution intercommunale des waterings (IIW)	059 Nord

Secteur	Tronçon	Cours d'eau	Nom de l'ouvrage	Commune	Type d'ouvrage	Gestionnaire d'ouvrage	Département
Aa-Yser-Audomarois	-	Canal de Bergues, Watergang Langhegracht	Station de pompage Langhegracht	Capelle-la-Grande	Pompes	Institution intercommunale des wateringues (IIW)	059 Nord
Aa-Yser-Audomarois	-	Canal de Bourbourg	Barrage du Jeu de Mail	Dunkerque	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	059 Nord
Aa-Yser-Audomarois	-	Canal de Bourbourg	Clapet du Jeu de Mail	Dunkerque	Clapet	Voies navigables de France (VNF)	059 Nord
Aa-Yser-Audomarois	-	Dérivation du canal de Bourbourg ou dérivation de Mardyck	Écluse de Mardyck	Grande-Synthe	Écluse	Voies navigables de France (VNF)	059 Nord
Aa-Yser-Audomarois	-	Dérivation du canal de Bourbourg ou dérivation de Mardyck	Station de pompage de Mardyck	Dunkerque	Pompes	Institution intercommunale des wateringues (IIW)	059 Nord
Aa-Yser-Audomarois	-	Dérivation du canal de Bourbourg ou dérivation de Mardyck	Station de pompage Bergeron	Dunkerque	Pompes	Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD)	059 Nord
Aa-Yser-Audomarois	-	Dérivation du canal de Bourbourg ou dérivation de Mardyck	Écluse Charles de Gaulle	Dunkerque	Porte à la mer	Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD)	059 Nord
Aa-Yser-Audomarois	-	Canal exutoire des Wateringues, Canal de Bourbourg, Canal de Bergues	Ouvrage de Jonction	Dunkerque	Vannage	Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD)	059 Nord
Aa-Yser-Audomarois	-	Canal exutoire des Wateringues, Canal de Furnes	Vanne du canal de Furnes sous les 4 Écluses	Dunkerque	Vannage	Institution intercommunale des wateringues (IIW)	059 Nord

Secteur	Tronçon	Cours d'eau	Nom de l'ouvrage	Commune	Type d'ouvrage	Gestionnaire d'ouvrage	Département
Aa-Yser-Audomarois	-	Canal exutoire des Wateringues , Canal des Moères	Station de pompage des 4 Écluses	Dunkerque	Pompes	Institution intercommunale des wateringues (IIW)	059 Nord
Aa-Yser-Audomarois	-	Canal exutoire des Wateringues	Station de pompage Tixier	Dunkerque	Pompes	Institution intercommunale des wateringues (IIW)	059 Nord
Aa-Yser-Audomarois	-	Canal exutoire des Wateringues	Écluse Tixier	Dunkerque	Porte à la mer	Institution intercommunale des wateringues (IIW)	059 Nord
Aa-Yser-Audomarois	-	Protection à la mer	Digue des Alliés	Dunkerque	Système d'endiguement	CU de Dunkerque (CUD)	059 Nord
Authie-Canche-Boulonnais	-	Slack	Porte à flot de l'écluse Marmin	Ambleteuse	Porte à la mer	6ème section des Wateringues du Pas-de-Calais	062 Pas-de-Calais
Authie-Canche-Boulonnais	-	Ruisseau du Bertenlaire	Bassin de l'Hermitte	Baincthun	Zone d'expansion des crues	Syndicat mixte pour le schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Boulonnais (SYMSAGEB)	062 Pas-de-Calais
Authie-Canche-Boulonnais	-	Ruisseau de Tournes	Bassin de Tournes	Echinghen	Zone d'expansion des crues	Syndicat mixte pour le schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Boulonnais (SYMSAGEB)	062 Pas-de-Calais
Authie-Canche-Boulonnais	-	Ruisseau d'Écames	Bassin d'Écames	Condette	Zone d'expansion des crues	Syndicat mixte pour le schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Boulonnais (SYMSAGEB)	062 Pas-de-Calais
Authie-Canche-Boulonnais	Liane	Liane	Barrage Marguet	Boulogne-sur-Mer	Porte à la mer	CA du Boulonnais (CAB)	062 Pas-de-Calais
Authie-Canche-Boulonnais	-	Grande Tringue	Barrage de la porte de la Grande Tringue	Cucq et Saint-Josse	Porte à la mer	Particulier ou Privé	062 Pas-de-Calais
Authie-Canche-Boulonnais	-	Canche	Digue estuarienne de la Canche	Cucq et Le Touquet	Système d'endiguement	CA des Deux Baies en Montreuillois (CA2BM)	062 Pas-de-Calais
Authie-Canche-Boulonnais	-	Fliers	Barage de la porte du Fliers	Waben	Barrage formant retenue	Particulier ou Privé	062 Pas-de-Calais
Authie-Canche-Boulonnais	-	Protection à la mer	Système d'endiguement Authie Nord	Groffliers et Waben	Système d'endiguement	CA des Deux Baies en Montreuillois (CA2BM)	062 Pas-de-Calais

Secteur	Tronçon	Cours d'eau	Nom de l'ouvrage	Commune	Type d'ouvrage	Gestionnaire d'ouvrage	Département
Authie-Canche-Boulonnais	-	Protection à la mer	Système d'endiguement Somme-Authie sud	Fort-Mahon-Plage, Quend, Saint-Quantun-en-Tourmont et Le Crotoy	Système d'endiguement	Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard	080 Somme
Somme	-	Canal du Nord	Déversoir d'Épenancourt	Épenancourt	Déversoir	Voies navigables de France (VNF)	080 Somme
Somme	-	Somme	Barrage du Moulin Damay	Péronne	Barrage formant retenue	Collectivités	080 Somme
Somme	Somme	Somme canalisée	Barrage d'Etinehem	Etinehem-Méricourt	Barrage de navigation	Conseil départemental de la Somme	080 Somme
Somme	Somme	Somme canalisée	Barrage de Chipilly	Chipilly	Barrage de navigation	Conseil départemental de la Somme	080 Somme
Somme	Somme	Somme canalisée	Barrage de Sailly-Laurette	Sailly-Laurette	Barrage de navigation	Conseil départemental de la Somme	080 Somme
Somme	Somme	Somme canalisée	Barrage noir du Hamelet	Corbie	Barrage de navigation	Conseil départemental de la Somme	080 Somme
Somme	Somme	Somme canalisée	Barrage automatique du Hamelet	Corbie	Barrage de navigation	Conseil départemental de la Somme	080 Somme
Somme	Somme	Somme canalisée	Barrage supérieur de Daours	Daours	Barrage de navigation	Conseil départemental de la Somme	080 Somme
Somme	Somme	Somme canalisée	Barrage automatique de Daours	Daours	Barrage de navigation	Conseil départemental de la Somme	080 Somme
Somme	Somme	Somme canalisée	Barrage de Lamotte-Brebière	Lamotte-Brebière	Barrage de navigation	Conseil départemental de la Somme	080 Somme
Somme	Somme	Somme canalisée	Barrage des Teinturiers	Amiens	Barrage de navigation	Conseil départemental de la Somme	080 Somme
Somme	Somme	Somme canalisée	Barrage du Pendu	Amiens	Barrage de navigation	Conseil départemental de la Somme	080 Somme
Somme	Somme	Somme canalisée	Barrage de l'usine Saint-Michel	Amiens	Barrage de navigation	Conseil départemental de la Somme	080 Somme
Somme	Somme	Somme canalisée	Barrage de la Chaudière	Amiens	Barrage de navigation	Conseil départemental de la Somme	080 Somme
Somme	Somme	Somme canalisée	Barrage d'Ailly-sur-Somme	Ailly-sur-Somme	Barrage de navigation	Conseil départemental de la Somme	080 Somme

Secteur	Tronçon	Cours d'eau	Nom de l'ouvrage	Commune	Type d'ouvrage	Gestionnaire d'ouvrage	Département
Somme	Somme	Somme canalisée	Barrage de Picquigny	Picquigny	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	080 Somme
Somme	Somme	Somme canalisée	Barrage d'Hangest-sur-Somme	Hangest-sur-Somme	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	080 Somme
Somme	Somme	Somme canalisée	Barrage supérieur de Long	Long	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	080 Somme
Somme	Somme	Somme canalisée	Barrage inférieur de Long	Long	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	080 Somme
Somme	Somme	Somme canalisée	Barrage de Pont-Rémy	Pont-Rémy	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	080 Somme
Somme	Somme	Somme canalisée	Barrage des six moulins	Abbeville	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	080 Somme
Somme	Somme	Somme canalisée	Barrage supérieur de St Valéry-sur-Somme	Saint-Valéry-sur-Somme	Porte à la mer	Voies navigables de France (VNF)	080 Somme
Somme	Somme	Somme canalisée	Barrage inférieur de St Valéry-sur-Somme	Saint-Valéry-sur-Somme	Porte à la mer	Voies navigables de France (VNF)	080 Somme
Somme	Somme	Protection à la mer	Système d'endiguement Saint-Valéry-sur-Somme	Saint-Valéry-sur-Somme	Système d'endiguement	Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard	080 Somme
Somme	-	Protection à la mer	Système d'endiguement des Bas-Champ	Cayeux-sur-Mer	Système d'endiguement	Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard	080 Somme
Lys-Deûle-Marque	Lys amont-Laquette	Lys canalisée	Porte de Garde	Aire-sur-la-Lys	Vannage	Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO)	062 Pas-de-Calais
Lys-Deûle-Marque	Lys amont-Laquette	Lys canalisée	Grand vannage	Aire-sur-la-Lys	Vannage	Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO)	062 Pas-de-Calais
Lys-Deûle-Marque	Lys amont-Laquette	Lys canalisée	Vannage de Tabac et Céramique	Aire-sur-la-Lys	Vannage	Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO)	062 Pas-de-Calais
Lys-Deûle-Marque	Lys amont-Laquette	Lys canalisée	Siphon de la Lys	Aire-sur-la-Lys	Siphon	Voies navigables de France (VNF)	062 Pas-de-Calais
Lys-Deûle-Marque	Plaine de la Lys	Lys canalisée	Barrage de Fort-Gassion	Aire-sur-la-Lys	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	062 Pas-de-Calais
Lys-Deûle-Marque	-	Laque	Siphon de la Laque	Aire-sur-la-Lys	Siphon	Voies navigables de France (VNF)	062 Pas-de-Calais

Secteur	Tronçon	Cours d'eau	Nom de l'ouvrage	Commune	Type d'ouvrage	Gestionnaire d'ouvrage	Département
Lys-Deûle-Marque	-	Guarbecque	Siphon du Guarbecque	Isbergues	Siphon	Voies navigables de France (VNF)	062 Pas-de-Calais
Lys-Deûle-Marque	-	Guarbecque	Zone d'expansion de crues de l'Île	Saint-Venant	Zone d'expansion des crues	CA de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane (CABBALR)	062 Pas-de-Calais
Lys-Deûle-Marque	Plaine de la Lys	Lys canalisée	Barrage de la Cense à Witz	Saint-Venant	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	062 Pas-de-Calais
Lys-Deûle-Marque	Plaine de la Lys	Lys canalisée	Barrage de Saint-Venant	Haverskerque	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	059 Nord
Lys-Deûle-Marque	Lawe-Clarence amont	Clarence	Siphon de la Clarence	Robecq	Siphon	Voies navigables de France (VNF)	062 Pas-de-Calais
Lys-Deûle-Marque	-	Le Grand Nocq	Siphon du Grand Nocq	Mont-Bernanchon	Siphon	Voies navigables de France (VNF)	062 Pas-de-Calais
Lys-Deûle-Marque	-	Borre Becque	Zones d'expansion des crues de la Borre Becque	Borre Hazebrouck Vieux-Berquin	Zone d'expansion des crues	Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord (USAN)	059 Nord
Lys-Deûle-Marque	-	Canal du Pré à Vin	Barrage de la Motte au bois	Morbecque	Vannage	Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord (USAN)	059 Nord
Lys-Deûle-Marque	-	Canaux de la Bourre	Zone d'expansion de crues de la Forêt de Nieppe	Morbecque	Zone d'expansion des crues	Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord (USAN)	059 Nord
Lys-Deûle-Marque	-	Bourre	Barrage du Grand Dam	Morbecque	Vannage	Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord (USAN)	059 Nord
Lys-Deûle-Marque	-	Bourre	Barrage des Capucins	Merville	Vannage	Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord (USAN)	059 Nord
Lys-Deûle-Marque	Plaine de la Lys	Lys canalisée	Barrage de Merville	Merville	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	059 Nord
Lys-Deûle-Marque	Lawe-Clarence amont	Lawe	Vannage d'Hulluch	Bruay-la-Buissière	Vannage	CA de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane (CABBALR)	062 Pas-de-Calais
Lys-Deûle-Marque	Lawe-Clarence amont	Lawe	Système d'endiguement de Bruay-La-Buissière Rive Gauche	Bruay-La-Buissière	Système d'endiguement	Etat puis CA de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane (CABBALR)	062 Pas-de-Calais

Secteur	Tronçon	Cours d'eau	Nom de l'ouvrage	Commune	Type d'ouvrage	Gestionnaire d'ouvrage	Département
Lys-Deûle-Marque	Lawe-Clarence amont	Lawe	Système d'endiguement de Bruay-La-Buissière Rive Droite	Bruay-La-Buissière	Système d'endiguement	CA de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane (CABBALR)	062 Pas-de-Calais
Lys-Deûle-Marque	Lawe-Clarence amont	Lawe	Siphon de la Lawe	Béthune	Siphon	Voies navigables de France (VNF)	062 Pas-de-Calais
Lys-Deûle-Marque	Plaine de la Lys	Lawe	Barrage de la Gorgue	La Gorgue	Vannage	Collectivités	059 Nord
Lys-Deûle-Marque	Plaine de la Lys	Lys canalisée	Barrage de Bac-Saint-Maur	Sailly-sur-la-Lys	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	062 Pas-de-Calais
Lys-Deûle-Marque	-	Grande Becque de Saint Jans Cappel	Digue de la Blanche	Bailleul	Système d'endiguement	Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord (USAN)	059 Nord
Lys-Deûle-Marque	Plaine de la Lys	Lys canalisée	Barrage d'Armentières	Armentières	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	059 Nord
Lys-Deûle-Marque	Plaine de la Lys	Lys canalisée	Barrage de Comines	Comines	Barrage de navigation	Service public de Wallonie (SPW)	Belgique
Lys-Deûle-Marque	Plaine de la Lys	Lys canalisée	Barrage de Menin	Menin	Barrage de navigation	Flandres	Belgique
Lys-Deûle-Marque	-	Filet Morand	Zones d'expansion des crues Delta 3	Ostricourt	Zone d'expansion des crues	Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord (USAN)	059 Nord
Lys-Deûle-Marque	-	Canal de la Deûle	Barrage de Don	Don	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	059 Nord
Lys-Deûle-Marque	-	Canal de la Deûle	Barrage du Grand Carré	Lille	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	059 Nord
Lys-Deûle-Marque	-	Canal de la Deûle	Barrage de Quesnoy	Quesnoy-sur-Deûle	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	059 Nord
Lys-Deûle-Marque	-	Marque	Zones d'expansion des crues de Drumez	Attiches et Mons en Pévèle	Zone d'expansion des crues	Collectivités	059 Nord
Lys-Deûle-Marque	-	Marque	Zone d'expansion de crues du Pont Tordoir	Avelin et Merignies	Zone d'expansion des crues	Collectivités	059 Nord
Lys-Deûle-Marque	-	Marque canalisée	Barrage de Marcq-en-Baroeul	Marq-en-Baroeul	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	059 Nord
Lys-Deûle-Marque	-	Marque canalisée	Barrage de Marquette	Marquette-lez-Lille	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	059 Nord

Secteur	Tronçon	Cours d'eau	Nom de l'ouvrage	Commune	Type d'ouvrage	Gestionnaire d'ouvrage	Département
Scarpe-Escaut-Sensée	-	Scarpe supérieure	Barrage de Saint-Laurent-Blangy	Saint-Laurent-Blangy	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	062 Pas-de-Calais
Scarpe-Escaut-Sensée	-	Scarpe supérieure	Barrage d'Athies	Athies	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	062 Pas-de-Calais
Scarpe-Escaut-Sensée	-	Scarpe supérieure	Barrage de Fampoux	Fampoux	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	062 Pas-de-Calais
Scarpe-Escaut-Sensée	-	Scarpe supérieure	Barrage de Biache-Saint-Vaast	Biache-Saint-Vaast	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	062 Pas-de-Calais
Scarpe-Escaut-Sensée	-	Scarpe supérieure	Barrage de Vitry-en-Artois	Vitry-en-Artois	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	062 Pas-de-Calais
Scarpe-Escaut-Sensée	-	Scarpe supérieure	Barrage de Brébières-Haute-Tenue	Brebières	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	062 Pas-de-Calais
Scarpe-Escaut-Sensée	-	Scarpe supérieure	Barrage de Brébières-Basse-Tenue	Brebières	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	062 Pas-de-Calais
Scarpe-Escaut-Sensée	-	Scarpe supérieure	Barrage de Corbehem	Corbehem	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	062 Pas-de-Calais
Scarpe-Escaut-Sensée	-	Scarpe moyenne, embranchement des Dominicains	Barrage de Coûteau	Courchelettes	Écluse	Voies navigables de France (VNF)	059 Nord
Scarpe-Escaut-Sensée	-	Scarpe moyenne, embranchement des Dominicains	Barrage de Lambres	Lambres-lez-Douai	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	059 Nord
Scarpe-Escaut-Sensée	-	Scarpe moyenne, embranchement des Dominicains	Barrage des Augustins	Douai	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	059 Nord
Scarpe-Escaut-Sensée	-	Scarpe inférieure	Barrage de Fort-de-Scarpe	Douai	Vanne de transfert	Voies navigables de France (VNF)	059 Nord
Scarpe-Escaut-Sensée	-	Scarpe inférieure	Barrage de Lallaing	Lallaing	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	059 Nord
Scarpe-Escaut-Sensée	-	Scarpe inférieure	Barrage de Marchiennes	Marchiennes	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	059 Nord

Secteur	Tronçon	Cours d'eau	Nom de l'ouvrage	Commune	Type d'ouvrage	Gestionnaire d'ouvrage	Département
Scarpe-Escaut-Sensée	-	Courant de l'Hôpital	Zone d'expansion de crues de Landas Orchies	Landas et Orchies	Zone d'expansion des crues	Syndicat des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations de la Vallée de la Scarpe Aval et du Bas Escaut (SMAPI)	059 Nord
Scarpe-Escaut-Sensée	-	Courant de l'Hôpital	Zone d'expansion de crues de Quennebray	Beuvry-la-Forêt	Zone d'expansion des crues	Syndicat des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations de la Vallée de la Scarpe Aval et du Bas Escaut (SMAPI)	059 Nord
Scarpe-Escaut-Sensée	-	Scarpe inférieure	Barrage de Warlaing	Warlaing	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	059 Nord
Scarpe-Escaut-Sensée	-	Courant de la fontaine d'Haveluy	Zone d'expansion de crues de Bellaing	Haveluy Bellaing	Zone d'expansion des crues	Syndicat des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations de la Vallée de la Scarpe Aval et du Bas Escaut (SMAPI)	059 Nord
Scarpe-Escaut-Sensée	-	Scarpe inférieure	Barrage de Saint-Amand	Saint-Amand-les-Eaux	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	059 Nord
Scarpe-Escaut-Sensée	-	Traitoire	Bassin de la Puchoie	Saint-Amand-les-Eaux	Zone d'expansion des crues	Syndicat des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations de la Vallée de la Scarpe Aval et du Bas Escaut (SMAPI)	059 Nord
Scarpe-Escaut-Sensée	-	Scarpe inférieure	Barrage de Thun	Thun-Saint-Amand	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	059 Nord
Scarpe-Escaut-Sensée	-	Courant de Coutiches	Zone d'expansion de crues de la Pliche	Bouvignies	Zone d'expansion des crues	Syndicat des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations de la Vallée de la Scarpe Aval et du Bas Escaut (SMAPI)	059 Nord
Scarpe-Escaut-Sensée	-	Elnon	Zone d'expansion de crues de Lecelles	Lecelles	Zone d'expansion des crues	Syndicat des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations de la Vallée de la Scarpe Aval et du Bas Escaut (SMAPI)	059 Nord

Secteur	Tronçon	Cours d'eau	Nom de l'ouvrage	Commune	Type d'ouvrage	Gestionnaire d'ouvrage	Département
Scarpe-Escaut-Sensée	-	Elnon	Zones d'expansion de crues de l'Elnon	Lecelles, Rumegies et Mouchin	Zone d'expansion des crues	CA de la Porte du Hainaut	059 Nord
Scarpe-Escaut-Sensée	-	Canal de la Sensée	Barrage de Goeulzin	Gouy-sous-Bellonne	Vanne de transfert	Voies navigables de France (VNF)	059 Nord
Scarpe-Escaut-Sensée	-	Escaut canalisé	Barrage d'Erre	Escaudœuvres	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	059 Nord
Scarpe-Escaut-Sensée	-	Escaut canalisé	Barrage de Thun-l'Évêque	Thun-l'Évêque	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	059 Nord
Scarpe-Escaut-Sensée	-	Escaut canalisé	Barrage d'Iwuy	Thun-l'Évêque	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	059 Nord
Scarpe-Escaut-Sensée	-	Escaut canalisé	Barrage du Pont-Malin	Bouchain	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	059 Nord
Scarpe-Escaut-Sensée	-	Escaut canalisé	Barrage de Denain	Denain	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	059 Nord
Scarpe-Escaut-Sensée	-	Escaut canalisé	Barrage de Trith	Maing	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	059 Nord
Scarpe-Escaut-Sensée	-	Rhonelle	Zone d'expansion de crues de Rhonelle	Famars et Artres	Zone d'expansion des crues	CA Valenciennes Métropole	059 Nord
Scarpe-Escaut-Sensée	-	Rhonelle	Zone d'expansion de crues du Grand Cavin	Marly et Saint-Saulve	Zone d'expansion des crues	CA Valenciennes Métropole	059 Nord
Scarpe-Escaut-Sensée	-	Escaut canalisé	Barrage de Valenciennes dit de Folien	Valenciennes	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	059 Nord
Scarpe-Escaut-Sensée	-	Escaut canalisé	Barrage de la Folie dit de Bruay	Bruay-sur-l'Escaut	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	059 Nord
Scarpe-Escaut-Sensée	-	Escaut canalisé	Barrage de Fresnes	Fresnes-sur-Escaut	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	059 Nord
Scarpe-Escaut-Sensée	-	Hogneau	Zone d'expansion de crues du Séminaire	Crespin	Zone d'expansion des crues	CA Valenciennes Métropole	059 Nord
Scarpe-Escaut-Sensée	-	Hogneau	Zone d'expansion de crues du Bois de Saint-Landelin	Crespin	Zone d'expansion des crues	CA Valenciennes Métropole	059 Nord
Scarpe-Escaut-Sensée	-	Hogneau	Système d'endiguement de l'Hogneau	Crespin et Thivencelle	Système d'endiguement	CA Valenciennes Métropole	059 Nord
Sambre	-	Ancienne Sambre	Barrage de l'étang de Boué	Boué	Barrage formant retenue	Voies navigables de France (VNF)	002 Aisne

Secteur	Tronçon	Cours d'eau	Nom de l'ouvrage	Commune	Type d'ouvrage	Gestionnaire d'ouvrage	Département
Sambre	Sambre	Sambre canalisée	Barrage de Landrecies	Landrecies	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	059 Nord
Sambre	Sambre	Sambre canalisée	Barrage d'Etoquies	Locquignol	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	059 Nord
Sambre	Sambre	Sambre canalisée	Barrage de Hachette	Maroilles	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	059 Nord
Sambre	Helpe Majeure	Helpe Majeure	Barrage du Val Joly	Willies	Barrage formant retenue	Conseil départemental du Nord	059 Nord
Sambre	-	Paradis	Barrage de l'étang du grand vivier	Liessies	Barrage formant retenue	Particulier ou Privé	059 Nord
Sambre	-	Paradis	Barrage de l'étang de la Forge	Liessies	Barrage formant retenue	Particulier ou Privé	059 Nord
Sambre	Sambre	Sambre canalisée	Barrage de Sassegnies	Sassegnies	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	059 Nord
Sambre	Sambre	Sambre canalisée	Barrage de Berlaimont	Aulnoye-Aymeries	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	059 Nord
Sambre	Sambre	Sambre canalisée	Barrage de Pont-sur-Sambre	Aulnoye-Aymeries	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	059 Nord
Sambre	Sambre	Sambre canalisée	Barrage de Quartes	Pont-sur-Sambre	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	059 Nord
Sambre	Sambre	Sambre canalisée	Barrage de Hautmont	Hautmont	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	059 Nord
Sambre	Sambre	Sambre canalisée	Barrage de Maubeuge	Maubeuge	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	059 Nord
Sambre	-	Ruisseau de l'Écrevisse	Barrage de Borzie	Eccles	Barrage formant retenue	Particulier ou Privé	059 Nord
Sambre	Sambre	Sambre canalisée	Barrage de Marpent	Jeumont	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	059 Nord
Sambre	Sambre	Sambre canalisée	Barrage de Solre	Erquelines	Barrage de navigation	Service public de Wallonie (SPW)	Belgique
Aisne	Aisne ardennaise	Aisne	Barrage de Vouziers	Vouziers	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	008 Ardennes
Aisne	Aisne ardennaise	Aisne	Barrage de Rilly	Rilly-sur-Aisne	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	008 Ardennes

Secteur	Tronçon	Cours d'eau	Nom de l'ouvrage	Commune	Type d'ouvrage	Gestionnaire d'ouvrage	Département
Aisne	-	Canal des Ardennes	Digue d'Attigny	Attigny	Digue de protection contre les inondations	Entente Oise-Aisne	008 Ardennes
Aisne	Aisne ardennaise	Aisne	Barrage de Biermes	Biermes	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	008 Ardennes
Aisne	-	Canal des Ardennes	Digue des cavaliers	Sault-lès-Rethel	Digue de protection contre les inondations	Entente Oise-Aisne	008 Ardennes
Aisne	Aisne ardennaise	Aisne	Ancienne centrale hydroélectrique de Rethel	Rethel	Barrage formant retenue	Collectivités	008 Ardennes
Aisne	Aisne ardennaise	Aisne	Système d'endiguement du Gingembre	Rethel	Digue de protection contre les inondations	Entente Oise-Aisne	008 Ardennes
Aisne	Aisne Vaux	Aisne	Barrage d'Asfeld	Asfeld	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	008 Ardennes
Aisne	Aisne Vaux	Aisne	Barrage de la papeterie d'Evergnicourt	Évergnicourt	Barrage formant retenue	Everbal	008 Ardennes
Aisne	-	Suippe	Digue d'Isle-sur-Suippe	Isle-sur-Suippe	Digue de protection contre les inondations		051 Marne
Aisne	Aisne Vaux	Suippe	Digue de Condé-sur-Suippe	Condé-sur-Suippe	Système d'endiguement	Entente Oise-Aisne	002 Aisne
Aisne	Aisne Vaux	Aisne	Barrage de Berry-au-Bac	Berry-au-Bac	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	002 Aisne
Aisne	Aisne aval	Aisne canalisée	Barrage de Villeneuve-Saint-Germain	Villeneuve-Saint-Germain	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	002 Aisne
Aisne	Aisne aval	Aisne canalisée	Barrage de Vauxrot	Soissons et Cuffies	Barrage de navigation	BAMEO	002 Aisne
Aisne	Aisne aval	Aisne canalisée	Barrage de Fontenoy	Fontenoy	Barrage de navigation	BAMEO	002 Aisne
Aisne	Aisne aval	Aisne canalisée	Barrage de Vic-sur-Aisne	Vic-sur-Aisne	Barrage de navigation	BAMEO	002 Aisne
Aisne	Aisne aval	Aisne	Système d'endiguement d'Attichy	Attichy	Système d'endiguement	Entente Oise-Aisne	060 Oise
Aisne	Aisne aval	Aisne canalisée	Barrage de Couloisy	Couloisy	Barrage de navigation	BAMEO	060 Oise
Aisne	Aisne aval	Aisne canalisée	Barrage de Hérant	Trosly-Breuil et Rethondes	Barrage de navigation	BAMEO	060 Oise

Secteur	Tronçon	Cours d'eau	Nom de l'ouvrage	Commune	Type d'ouvrage	Gestionnaire d'ouvrage	Département
Aisne	-	Ru de Berne	Barrage du lac de Pierrefonds	Pierrefonds	Barrage formant retenue	Collectivités	060 Oise
Aisne	Aisne aval	Aisne canalisée	Barrage de Carandeu	Choisy-au-Bac	Barrage de navigation	BAMEO	060 Oise
Aisne	Aisne aval	Aisne	Système d'endiguement du lotissement du Buissonnet	Choisy-au-Bac	Système d'endiguement	Entente Oise-Aisne	060 Oise
Aisne	Aisne aval	Aisne	Système d'endiguement Buissonnet Sud	Choisy-au-Bac	Système d'endiguement	Entente Oise-Aisne	060 Oise
Aisne	Aisne aval	Aisne	Bassin des Muids	Choisy-au-Bac	Zone d'expansion des crues	Agglomération de la Région de Compiègne (ARC)	060 Oise
Aisne	Aisne aval	Aisne	Digue rue de l'Aisne	Choisy-au-Bac	Système d'endiguement	Entente Oise-Aisne	060 Oise
Aisne	Aisne aval	Aisne	Système d'endiguement de l'avenue de Verdun	Choisy-au-Bac	Système d'endiguement	Entente Oise-Aisne	060 Oise
Aisne	Aisne aval	Aisne	Système d'endiguement Pont des Rets	Choisy-au-Bac	Système d'endiguement	Entente Oise-Aisne	060 Oise
Aisne	-	Vesle	Barrage de Sept-Saulx	Sept-Saulx	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	051 Marne
Aisne	-	Vesle	Barrage de Sillery	Sillery	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	051 Marne
Oise en amont de la confluence avec l'Aisne	-	Ruisseau d'Anor	Barrage de l'étang du Milour	Anor	Barrage formant retenue	Ville d'Anor	059 Nord
Oise en amont de la confluence avec l'Aisne	-	Oise	Barrage de l'étang de la Neuve Forge	Anor et Hirson	Barrage formant retenue	Particulier ou Privé	059 Nord 002 Aisne
Oise en amont de la confluence avec l'Aisne	-	Oise	Barrage de l'étang Le Pas Bayard	Hirson	Barrage formant retenue	Collectivités	002 Aisne
Oise en amont de la confluence avec l'Aisne	-	Oise	Barrage de l'étang de Blangy	Hirson	Barrage formant retenue	Collectivités	002 Aisne

Secteur	Tronçon	Cours d'eau	Nom de l'ouvrage	Commune	Type d'ouvrage	Gestionnaire d'ouvrage	Département
Oise en amont de la confluence avec l'Aisne	Oise amont	Oise	Barrage écrêteur de Proisy	Proisy	Barrage écrêteur	Entente Oise-Aisne	002 Aisne
Oise en amont de la confluence avec l'Aisne	Oise amont	Oise et canal du Moulins	Système d'endiguement de Guise	Guise	Système d'endiguement	Entente Oise-Aisne	002 Aisne
Oise en amont de la confluence avec l'Aisne	-	Canal de la Sambre à l'Oise	Barrage de l'écluse n°1 du Gard dit Barrage éclusier n°1	Étreux	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	002 Aisne
Oise en amont de la confluence avec l'Aisne	-	Canal de la Sambre à l'Oise	Barrage de l'écluse n°2 d'Étreux	Étreux	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	002 Aisne
Oise en amont de la confluence avec l'Aisne	-	Canal de la Sambre à l'Oise	Barrage de l'écluse n°3 d'Étreux	Étreux	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	002 Aisne
Oise en amont de la confluence avec l'Aisne	-	Canal de la Sambre à l'Oise	Barrage de l'écluse n°4 d'Étreux	Étreux	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	002 Aisne
Oise en amont de la confluence avec l'Aisne	-	Canal de la Sambre à l'Oise	Barrage de l'écluse n°5 d'Étreux	Étreux	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	002 Aisne
Oise en amont de la confluence avec l'Aisne	-	Morteau	Barrage de l'écluse n°6 d'Étreux	Étreux	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	002 Aisne
Oise en amont de la confluence avec l'Aisne	-	Noirrieu	Barrage de Tupigny	Tupigny	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	002 Aisne
Oise en amont de la confluence avec l'Aisne	-	Noirrieu	Barrage de Vadencourt	Vadencourt	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	002 Aisne

Secteur	Tronçon	Cours d'eau	Nom de l'ouvrage	Commune	Type d'ouvrage	Gestionnaire d'ouvrage	Département
Oise en amont de la confluence avec l'Aisne	Oise amont	Oise	Barrage de Longchamps	Vadencourt	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	002 Aisne
Oise en amont de la confluence avec l'Aisne	Oise amont	Oise	Système d'endiguement d'Origny	Origny-Sainte-Benoîte	Système d'endiguement	CC du Val de l'Oise (CCVO)	002 Aisne
Oise en amont de la confluence avec l'Aisne	-	Vilpion	Barrage de l'étang de la Nigaudière	Plomion	Barrage formant retenue	Collectivités	002 Aisne
Oise en amont de la confluence avec l'Aisne	Oise amont	Serre	Barrage écrêteur de Montigny-sous-Marle	Montigny-sous-Marle et Marle	Barrage écrêteur	Entente Oise-Aisne	002 Aisne
Oise en aval de la confluence avec l'Aisne	Oise moyenne	Oise	Système d'endiguement de Chauny	Chauny	Système d'endiguement	Entente Oise-Aisne	002 Aisne
Oise en amont de la confluence avec l'Aisne	-	Rive	Barrage du bassin écrêteur de crues des prés de Mesnes	Viry-Noueuil et Chauny	Barrage écrêteur	Entente Oise-Aisne	002 Aisne
Oise en amont de la confluence avec l'Aisne	Oise moyenne	Oise	Barrage de la Grande Ventellerie	Chauny	Barrage formant retenue	SARL DOMIA	002 Aisne
Oise en amont de la confluence avec l'Aisne	Oise moyenne	Oise	Digue de Marizelle	Bichancourt	Système d'endiguement	Entente Oise-Aisne	002 Aisne
Oise en amont de la confluence avec l'Aisne	-	Oise	Siphon de Manicamp	Marest-Dampcourt	Vannage	Voies navigables de France (VNF)	002 Aisne
Oise en amont de la confluence avec l'Aisne	-	Ailette	Barrage du plan d'eau de l'Ailette	Chamouille et Cerny-en-Laonnois	Barrage formant retenue	Syndicat mixte des vallées de l'Ailette et de la Bièvre	002 Aisne

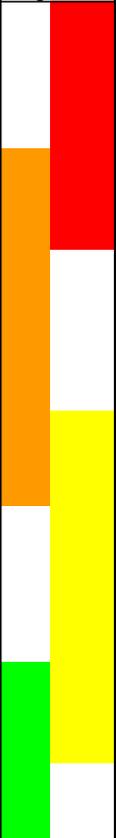
Secteur	Tronçon	Cours d'eau	Nom de l'ouvrage	Commune	Type d'ouvrage	Gestionnaire d'ouvrage	Département
Oise en amont de la confluence avec l'Aisne	-	Canal de l'Oise à l'Aisne	Barrage du lac de Monamppteuil	Monamppteuil	Barrage formant retenue	Voies navigables de France (VNF)	002 Aisne
Oise en amont de la confluence avec l'Aisne	-	Ailette	Barrage de Guny	Guny	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	002 Aisne
Oise en amont de la confluence avec l'Aisne	-	Canal latéral à l'Oise	Système d'endiguement du canal latéral à l'Oise de Thourotte	Thourotte et Longueil-Annel	Système d'endiguement	CC des Deux Vallées (CC2V)	060 Oise
Oise en aval de la confluence avec l'Aisne	Oise moyenne	Oise	Système d'endiguement de Clairoix	Clairoix	Système d'endiguement	Entente Oise-Aisne	060 Oise
Oise en aval de la confluence avec l'Aisne	Oise aval isarienn	Oise	Système d'endiguement de Margny-les-Compiègne et RD932	Margny-les-Compiègne, Compiègne et Clairoix	Système d'endiguement	Entente Oise-Aisne	060 Oise
Oise en aval de la confluence avec l'Aisne	Oise aval isarienn	Oise	Quai de l'écluse	Venette, Margny-les-Compiègne et Compiègne	Système d'endiguement	Entente Oise-Aisne	060 Oise
Oise en aval de la confluence avec l'Aisne	Oise aval isarienn	Oise canalisée	Barrage de Venette	Venette	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	060 Oise
Oise en aval de la confluence avec l'Aisne	-	Automne	Barrage du bassin écrêteur de crues de Villers-Cotterêts	Villers-Cotterêts	Barrage écrêteur	Collectivités	002 Aisne
Oise en aval de la confluence avec l'Aisne	-	Automne	Barrage de l'étang de Wallu	Vez	Barrage formant retenue	Particulier ou Privé	060 Oise
Oise en aval de la confluence avec l'Aisne	Oise aval isarienn	Oise	Zone d'expansion de crues de Longueil-Sainte-Marie et système d'endiguement ZAC Paris Oise	Longueil-Sainte-Marie	Système d'endiguement	Entente Oise-Aisne	060 Oise

Secteur	Tronçon	Cours d'eau	Nom de l'ouvrage	Commune	Type d'ouvrage	Gestionnaire d'ouvrage	Département
Oise en aval de la confluence avec l'Aisne	Oise aval isarienn e	Oise canalisée	Barrage de Verberie	Verberie et Longueil-Sainte-Marie	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	060 Oise
Oise en aval de la confluence avec l'Aisne	Oise aval isarienn e	Oise	Système d'endiguement de Verberie	Verberie	Système d'endiguement	Entente Oise-Aisne	060 Oise
Oise en aval de la confluence avec l'Aisne	Oise aval isarienn e	Oise	Digue de Sainte Paterne	Pontpoint	Système d'endiguement	Entente Oise-Aisne	060 Oise
Oise en aval de la confluence avec l'Aisne	Oise aval isarienn e	Oise canalisée	Barrage de Sarron	Pont-Sainte-Maxente	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	060 Oise
Oise en aval de la confluence avec l'Aisne	Oise aval isarienn e	Oise canalisée et Petite Brèche	Système d'endiguement de Creil et de Nogent-sur-Oise	Creil et Nogent-sur-Oise	Système d'endiguement	Entente Oise-Aisne	060 Oise
Oise en aval de la confluence avec l'Aisne	Thérain	Thérain	ZEC chemin de Savignies	Beauvais	Zone d'expansion des crues	CA du Beauvaisis (CAB)	060 Oise
Oise en aval de la confluence avec l'Aisne	Oise aval isarienn e	Oise canalisée	Barrage de Creil	Saint-Maximin	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	060 Oise
Oise en aval de la confluence avec l'Aisne	-	Launette	Barrage de l'étang du désert	Ermenonville	Barrage formant retenue	Particulier ou Privé	060 Oise
Oise en aval de la confluence avec l'Aisne	-	Nonette	Digue de la Nonette	Senlis et Villemétrie	Système d'endiguement	Entente Oise-Aisne	060 Oise
Oise en aval de la confluence avec l'Aisne	-	Thève	Barrage de l'étang de l'Islette	Mortefontaine	Barrage formant retenue	Collectivités	060 Oise

Secteur	Tronçon	Cours d'eau	Nom de l'ouvrage	Commune	Type d'ouvrage	Gestionnaire d'ouvrage	Département
Oise en aval de la confluence avec l'Aisne	-	Thève	Barrage de l'étang de la Vallière	Mortefontaine	Barrage formant retenue	Particulier ou Privé	060 Oise
Oise en aval de la confluence avec l'Aisne	-	Thève	Barrage de l'étang de l'Épine	Mortefontaine	Barrage formant retenue	Collectivités	060 Oise
Oise en aval de la confluence avec l'Aisne	-	Thève	Barrage de l'étang de la Loge	Coye-la-Forêt	Barrage formant retenue	Particulier ou Privé	060 Oise
Oise en aval de la confluence avec l'Aisne	Oise aval isarienn e	Oise canalisée	Barrage de Boran	Boran-sur-Oise	Barrage de navigation	Voies navigables de France (VNF)	060 Oise

Annexe 5. Échelles de gravité

5.a - Tronçon Hem

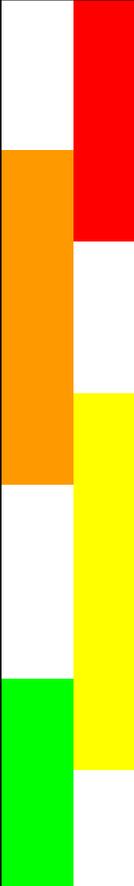
TRONÇON	HEM	STATIONS DE RÉFÉRENCE DU TRONÇON				
		Station : Guémy Mise en service en janvier 1966		Station : Recques-sur-Hem Mise en service en juillet 2007		
Couleurs de vigilance	Définition	Hauteur	Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	
	<p>Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</p>	<p><i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et Industriel.</i></p>				
				2,67 m	15/11/2023	
	<p>Niveau 3 : ORANGE débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p>	<p><i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique</i></p>	<p>2,12 m 2,05 m 1,81 m</p>	<p>14/11/2023 13/08/2006 26/11/2009</p>	<p>2,13 m 2,10 m 2,07 m 2,03 m</p>	<p>03/01/2024 26/02/2024 28/11/2009 16/01/2023</p>
	<p>Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</p>	<p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i></p>	<p>1,59 m 1,56 m 1,49 m 1,47 m</p>	<p>02/01/2024 16/01/2023 19/11/2016 15/12/2011</p>	<p>1,57 m 1,56 m</p>	<p>15/12/2011 20/12/2023</p>
	<p>Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise</p>	<p><i>Situation normale</i></p>				

5.b - Tronçon Aa

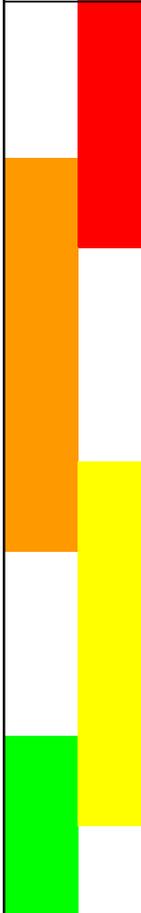
TRONÇON	AA		STATIONS DE RÉFÉRENCE DU TRONÇON Une station de référence est une station dont les informations servent au choix du niveau de vigilance crues			
			Station : Elnes Mise en service en février 2015		Station : Wizernes passerelle* Mise en service en janvier 2022	
Couleurs de vigilance	Définition		Hauteur	Crues historiques	Hauteur	Crues historiques
	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et Industriel.</i>			2,81 m 2,77 m	03/01/2024 11/11/2023 01/03/2002
	Niveau 3 : ORANGE débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique</i>	2,59 m 2,51 m	11/11/2023 03/01/2024		06/03/2012
	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>	1,72 m 1,69 m 1,65 m 1,59 m	13/12/2017 14/01/2021 19/11/2016 05/03/2020	1,64 m	14/12/2017 02/03/2024 19/11/2016
	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale</i>				

* Station de Wizernes déplacée en 2022 suite à l'effacement du seuil au droit de l'ancienne station de Wizernes (plus la même référence de hauteur) : <https://www.hydroportail.developpement-durable.gouv.fr/stationhydro/E403571003/fiche>

5.c - Tronçon Liane

TRONÇON	LIANE		STATIONS DE RÉFÉRENCE DU TRONÇON			
			Station : Wirwignes Mise en service en mars 1970		Station : Isques Mise en service en décembre 2012	
Couleurs de vigilance	Définition		Hauteur	Crues historiques	Hauteur	Crues historiques
	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et Industriel.</i>			5,35 m	10/11/2023
	Niveau 3 : ORANGE débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique</i>	4,91 m	14/11/2023	4,81 m 4,41 m 4,38 m	05/11/2019 14/01/2021 02/01/2024
	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>	4,36 m 4,22 m 3,67 m	02/11/2012 05/11/2019 11/11/2008	3,71 m 3,42 m 3,03 m 2,69 m	14/12/2017 07/02/2014 09/01/2022 21/12/2018
	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale</i>				

5.d - Tronçon Lys amont / Laquette

TRONÇON	LYS AMONT - LAQUETTE		STATIONS DE RÉFÉRENCE DU TRONÇON			
			Station : Delettes (Lys) Mise en service en janvier 1954		Station : Witternesse (Laquette) Mise en service en juillet 1975	
Couleurs de vigilance	Définition		Hauteur	Crues historiques	Hauteur	Crues historiques
	<p>Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</p>	<p><i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et Industriel.</i></p>				
	<p>Niveau 3 : ORANGE Débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p>	<p><i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique</i></p>	2,16 m 2,12 m 1,97m	10/11/2023 02/01/2024 27/12/1999 26/02/2024	2,50 m 2,41 m 2,39 m 2,36 m	02/11/2012 27/12/1999 14/01/2015 02/01/2024 28/11/2021 10/11/2023
	<p>Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</p>	<p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i></p>	1,81 m 1,78 m 1,71 m	13/12/2019 16/12/2011 05/03/2020	2,03 m 2,02 m 1,78 m	30/01/2013 14/01/2021 03/01/2018
	<p>Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise</p>	<p><i>Situation normale</i></p>				

5.e - Tronçon Lawe / Clarence amont

TRONÇON	LAWE/CLARENCE AMONT		STATIONS DE RÉFÉRENCE DU TRONÇON					
			Une station de référence est une station dont les informations servent au choix du niveau de vigilance crues					
Couleurs de vigilance	Définition		Station : Bruay-la-Buissière (Lawe) Mise en service en décembre 1992		Station : Béthune (Lawe) Mise en service en janvier 2009		Station : Marles-les-Mines (Clarence) Mise en service en janvier 2009	
			Hauteur	Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur	Crues historiques
	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et Industriel.</i>						
	Niveau 3 : ORANGE Débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique</i>	3,43 m 3,31 m 3,18 m	31/05/2016 26/12/1999 16/11/2011	2,20 m	31/05/2016	2,45 m 2,44 m	31/05/2016 28/11/2021
	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>	2,57 m 2,54 m 2,49 m 2,33 m	28/11/2021 06/03/2012 29/01/2021 10/11/2023	2,06 m 1,94 m 1,92 m	31/12/10 29/11/21 29/6/21	2,00 m 1,92 m 1,91 m 1,85 m	27/12/2020 18/05/2017 27/01/2014 14/12/2017
	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale</i>						

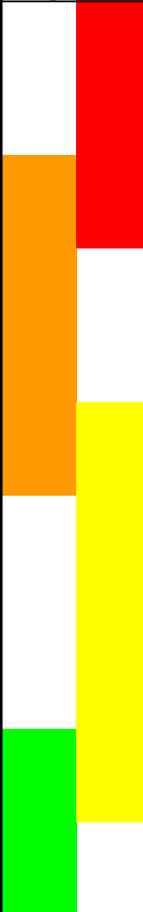
5.f - Tronçon Plaine de la Lys

TRONÇON	PLAINE DE LA LYS		STATIONS DE RÉFÉRENCE DU TRONÇON Une station de référence est une station dont les informations servent au choix du niveau de vigilance crues			
			Station : Saint Venant (station VNF)		Station : Merville (station VNF)	
Couleurs de vigilance	Définition		Hauteur	Crues historiques	Hauteur	Crues historiques
	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et Industriel.</i>				
	Niveau 3 : ORANGE débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique</i>	1,92 m 1,80 m 1,78 m 1,70 m	janv. 2024 nov. 2023 déc. 1999 mars 2002	3,03 m 2,90 m 2,89 m 2,88 m 2,82 m	janv. 2024 nov. 2023 déc. 1999 nov. 2021 mars 2012
	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>	1,40 m 1,36 m 1,24 m 1,22 m	janv. 2021 nov. 2009 déc. 2017 mai 2016	2,49 m 2,48 m 2,42 m 2,36 m	mars 2020 janv. 2015 janv. 2018 déc. 2017
	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale</i>				

5.g - Tronçon Helpe Mineure

TRONÇON	HELPE MINEURE		STATIONS DE RÉFÉRENCE DU TRONÇON			
			Station : Etroeungt Mise en service en janvier 1963		Station : Maroilles Mise en service en septembre 1962	
Couleurs de vigilance	Définition		Hauteur	Crues historiques	Hauteur	Crues historiques
	<p>Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</p>	<p><i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et Industriel.</i></p>				
	<p>Niveau 3 : ORANGE débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p>	<p><i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique</i></p>	3,07 m	21/12/1993	4,05 m	21/12/1993
	<p>Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</p>	<p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i></p>	2,80 m 2,73 m 2,71 m 2,70 m 2,62 m	25/12/2013 16/07/2021 10/03/2020 15/01/2023 21/02/2015	3,91 m 3,90 m 3,86 m 3,81 m 3,76 m	29/01/2021 11/03/2020 16/03/2019 16/01/2023 22/02/2015 10/02/2016
	<p>Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise</p>	<p><i>Situation normale</i></p>				

5.h - Tronçon Helpe Majeure

TRONÇON	HELPE MAJEURE		STATIONS DE RÉFÉRENCE DU TRONÇON	
			Une station de référence est une station dont les informations servent au choix du niveau de vigilance crues Station : Flaumont-Waudrechies Mise en service en janvier 2007	
Couleurs de vigilance	Définition		Hauteur	Crues historiques
	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et Industriel.</i>		
	Niveau 3 : ORANGE Débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique</i>	2,74 m 2,62 m	14/11/2010 08/01/2011
	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>	2,34 m 2,26 m 2,20 m 2,16 m	12/03/2008 16/03/2019 23/02/2024 04/02/2020 09/01/2022
	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale</i>		

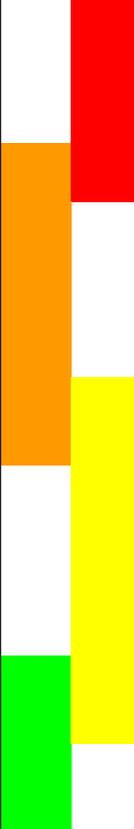
5.i - Tronçon Solre

TRONÇON	SOLRE		STATIONS DE RÉFÉRENCE DU TRONÇON	
			Une station de référence est une station dont les informations servent au choix du niveau de vigilance crues Station : Ferrière-la-Grande Mise en service en décembre 1972	
Couleurs de vigilance	Définition		Hauteur	Crues historiques
	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et Industriel.</i>		
	Niveau 3 : ORANGE débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique</i>	1,94 m	21/12/1993
	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>	1,55 m 1,47 m 1,25 m 1,24 m 1,15 m	24/06/2016 11/03/2008 07/01/2011 23/02/2024 28/12/2013
	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise.	<i>Situation normale</i>		

5.j - Tronçon Sambre

TRONÇON	SAMBRE	STATIONS DE RÉFÉRENCE DU TRONÇON <small>Une station de référence est une station dont les informations servent au choix du niveau de vigilance crues</small>				
		Station : Berlaimont		Station : Maubeuge		
Couleurs de vigilance	Définition	Hauteur	Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	
Red	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et Industriel.</i>				
Orange	Niveau 3 : ORANGE Débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique</i>	3,33 m 2,34 m 2,32 m	déc. 1993 nov. 2010 janv. 2011	3,95 m 3,49 m 3,15 m	déc. 1993 janv. 1995 janv. 2011
Yellow	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>	2,19 m 2,13 m 1,89 m 1,86 m 1,82 m 1,68 m	déc. 1999 janv. 2021 janv. 2024 mars 2020 déc. 2013 mars 2019	2,77 m 2,68 m 2,68 m 2,52 m	nov. 2010 mars 2008 févr. 2021 févr. 2002
Green	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	Situation normale				

5.k - Tronçon Somme

TRONÇON	SOMME		STATIONS DE RÉFÉRENCE DU TRONÇON			
			Station : Lamotte-Brebières		Station : Abbeville	
Couleurs de vigilance	Définition		Débit journalier maximal	Crues historiques	Débit journalier maximal	Crues historiques
	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et Industriel.</i>	57,1 m³/s	mai 2001	104,0 m³/s	avril 2001
	Niveau 3 : ORANGE Débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique</i>	39,9 m³/s 38,8 m³/s	mars 1995 février 2003	82,1 m³/s	janvier 2003
	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>	37,3 m³/s 35,5 m³/s 33,9 m³/s	février 2021 mars 2024 mars 2020	74,0 m³/s 73,9 m³/s 73,8 m³/s	février 2021 février 1994 mars 1995
	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale</i>				

Attention, les débits affichés sont des débits moyens journaliers et pas des débits instantanés

5.1 - Tronçon Canche

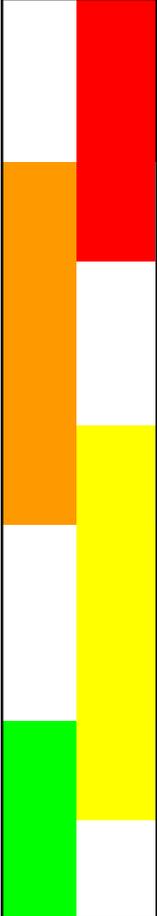
TRONÇON	CANCHE		STATIONS DE RÉFÉRENCE DU TRONÇON			
			Station : Brimeux Mise en service en janvier 1962		Station : Estrée (Course) Mise en service en juillet 2014	
Couleurs de vigilance	Définition		Hauteur	Crues historiques	Hauteur	Crues historiques
Red	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et Industriel.</i>				
					1,72 m 1,66 m	06/11/2023 10/11/2023
Orange	Niveau 3 : ORANGE Débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique</i>	2,08 m	11/11/2023	1,42 m	02/01/2024
			2,06 m	04/01/2024		
Yellow	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>	1,81 m	09/01/2022	1,22 m 1,06 m	14/01/2021 19/11/2016
			1,80 m	15/12/2017		
			1,73 m	05/01/2018		
Green	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale</i>				

5.m - Tronçon Aisne amont

TRONÇON	Aisne amont – Secteur Aire		STATIONS DE RÉFÉRENCE DU TRONÇON			
			Station : Amblaincourt (Aire) Mise en service en août 1968		Station : Varennes-en-Argonne (Aire) Mise en service en novembre 1968	
Couleurs de vigilance	Définition		Hauteur	Crues historiques	Hauteur	Crues historiques
	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et Industriel.</i>				
	Niveau 3 : ORANGE débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique</i>	2,39m	21/12/1993	3,76m 3,41m 3,22m 3,18m 3,15m	21/12/1993 16/10/1981 15/02/1990 04/02/2020 15/07/2021
			2,04m 2,02m	03/02/2020 15/07/2021	3,02m	05/01/2018
	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>	1,96m 1,96m 1,93m	23/02/2024 10/02/2016 05/01/2018	2,96m 2,90m 2,88m 2,86m	03/01/2024 04/02/2010 03/02/2021 28/11/2017
	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale</i>				

TRONÇON	Aisne amont – Secteur Aisne		STATIONS DE RÉFÉRENCE DU TRONÇON	
			Une station de référence est une station dont les informations servent au choix du niveau de vigilance crues Station : Verrières Mis en service en août 1997	
Couleurs de vigilance	Définition		Hauteur	Crues historiques
Red	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et Industriel.</i>		
Orange	Niveau 3 : ORANGE débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique</i>	3,43m	03/02/2020
			3,10m 3,06m	16/07/2021 23/02/2024
Yellow	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>	2,87m 2,75m 2,73m 2,61m	23/01/2018 04/02/2021 01/06/2016 05/01/2022 03/01/2012
Green	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale</i>		

5.n - Tronçon Aisne ardennaise

TRONÇON	Aisne Ardennaise – 1		STATIONS DE RÉFÉRENCE DU TRONÇON			
			Station : Mouron Mise en service en janvier 1951		Station : Vouziers Mise en service en avril 2004	
Couleurs de vigilance	Définition		Hauteur	Crues historiques	Hauteur	Crues historiques
	<p>Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</p>	<p><i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et Industriel.</i></p>				
	<p>Niveau 3 : ORANGE débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p>	<p><i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique</i></p>	3,93m	21/12/1993	4,40m 4,37m	16/07/2021 21/12/1993
			3,88m	15/07/2021		
	<p>Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</p>	<p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i></p>	3,79m 3,72m 3,64m 3,51m	23/01/1995 05/02/2020 06/01/2018 03/01/2024	4,18m 4,15m 4,09m 4,02m	23/01/1995 05/02/2020 06/06/2016 07/01/2018
	<p>Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise</p>	<p><i>Situation normale</i></p>				

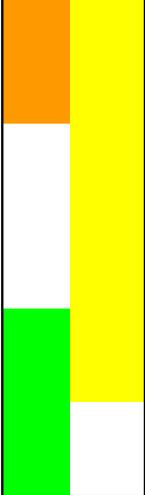
TRONÇON	Aisne Ardennaise – 2	STATIONS DE RÉFÉRENCE DU TRONÇON Une station de référence est une station dont les informations servent au choix du niveau de vigilance crues			
		Station : Rilly Mise en service en mai 2004		Station : Biermes Mise en service en décembre 2004	
Couleurs de vigilance	Définition	Hauteur	Crues historiques	Hauteur	Crues historiques
Red	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.				
	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et Industriel.</i>				
Orange	Niveau 3 : ORANGE débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.				
		5,62m	22/12/1993	3,98m	22/12/1993
		5,40m	16/07/2021	3,50m	25/01/1995
Yellow	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	5,33m	24/01/1995	3,38m	17/07/2021
		4,92m	07/01/2018	2,90m	07/01/2018
		4,85m	05/02/2021	2,77m	05/02/2021
Green	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	4,80m	04/01/2024	2,58m	25/02/2024
		4,64m	10/01/2022	2,23m	11/01/2022
	Situation normale				

5.0 - Tronçon Aisne-Vaux

TRONÇON	Aisne Vaux		STATIONS DE RÉFÉRENCE DU TRONÇON Une station de référence est une station dont les informations servent au choix du niveau de vigilance crues				
			Station : Asfeld Mise en service en janvier 1972		Station : Berry au Bac Mise en service en janvier 1967		
Couleurs de vigilance	Définition		Hauteur	Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	
■	■	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et Industriel.</i>	3,52m	23/12/1993		
■	■	Niveau 3 : ORANGE Débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique</i>	2,73m	27/01/1995	4,54m	31/01/1995
				2,73m*	19/07/2021	4,46m	04/11/1998
■	■	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>	2,54m	07/02/2020		
				2,48m	08/01/2018	4,23m	07/02/2020
		Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale</i>	2,43m	06/01/2024	4,18m	08/01/2018
				2,38m	04/02/2021	4,11m	07/02/2021
				2,24m	20/11/2023	4,04m	27/02/2024

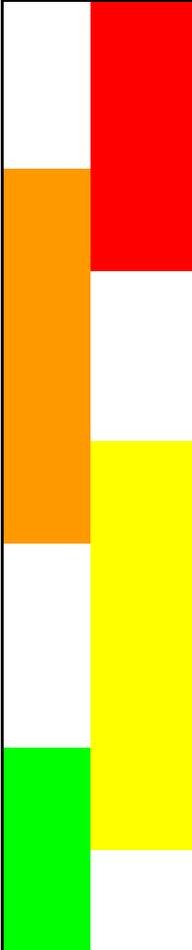
* La présence d'une végétation importante a induit un niveau supérieur aux hauteurs observées lors d'évènements hivernaux pour des débits similaires.

5.p - Tronçon Aisne aval

TRONÇON	Aisne aval		STATIONS DE RÉFÉRENCE DU TRONÇON	
			Une station de référence est une station dont les informations servent au choix du niveau de vigilance crues Station : Soissons, passerelle des Anglais Mise en service en janvier 1873	
Couleurs de vigilance	Définition		Hauteur	Crues historiques
	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et Industriel.</i>	5,31m	26/12/1993
	Niveau 3 : ORANGE débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique</i>	5,10m 4,80m	02/02/1995 27/03/2001
	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>	4,21m 4,05m 3,92m 3,84m 3,51m	11/01/2018 08/02/2021 10/02/2020 29/02/2024 22/07/2021
	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale</i>		

5.q - Tronçon Oise amont

TRONÇON	Oise amont – Secteur Oise		STATIONS DE RÉFÉRENCE DU TRONÇON			
			Station : Hirson Mise en service en janvier 1965		Station : Origny-Sainte-Benoîte Mise en service en janvier 1961	
Couleurs de vigilance	Définition		Hauteur	Crues historiques	Hauteur	Crues historiques
Red	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et Industriel.</i>	4,25m	07/01/2011		
			4,14m	21/12/1993		
Orange	Niveau 3 : ORANGE Débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique</i>	3,25m	30/01/1995	3,82m	21/12/1993
			3,23m	14/07/2021	3,55m	08/01/2011
			3,09m	25/12/2013	3,31m	31/01/1995
Yellow	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>			3,15m	07/01/2001
			2,92m	10/10/2024	3,06m	30/01/2021
					2,92m	17/07/2021
Green	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale</i>	2,67m	23/12/2020	2,72m	10/01/2022
			2,32m	09/01/2022	2,66m	17/01/2023
			2,00m	04/02/2020	2,62m	12/03/2020

TRONÇON	Oise amont – Secteur Serre		STATIONS DE RÉFÉRENCE DU TRONÇON			
			Station : Montcornet (Serre) Mise en service en novembre 1991		Station : Pont-à-Bucy (Serre) Mise en service en janvier 1949	
Couleurs de vigilance	Définition		Hauteur	Crues historiques	Hauteur	Crues historiques
	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et Industriel.</i>				
	Niveau 3 : ORANGE débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique</i>	3,09m 3,06m	21/12/1993 23/01/2009	2,63m	23/12/1993
	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>	2,96m 2,92m 2,89 m	07/01/2011 14/07/2021 10/10/2024	2,50m	31/01/2021
	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale</i>	2,67m 2,51m 2,35m	29/01/2021 10/02/2016 12/12/2017	2,46m 2,32m 2,32m	06/01/2024 18/07/2021 11/01/2022

5.r - Tronçon Oise moyenne

TRONÇON	Oise moyenne		STATIONS DE RÉFÉRENCE DU TRONÇON			
			Station : Condren Mise en service en janvier 1981		Station : Sempigny Mise en service en janvier 1955	
Couleurs de vigilance	Définition		Hauteur	Crues historiques	Hauteur	Crues historiques
Red	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et Industriel.</i>	3,11 m	23/12/1993	4,76 m	24/12/1993
			3,05 m 3,02 m	05/01/2003 10/01/2011		
Orange	Niveau 3 : ORANGE Débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique</i>	2,78 m	01/02/2021	4,67 m	06/01/2003
			2,77 m	08/01/2001	4,60 m 4,55 m	02/02/1995 12/01/2011
Yellow	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>	2,67 m	20/07/2021	4,14 m	28/02/2024
			2,65 m	26/02/2024	4,13 m	31/12/1999
Green	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	Situation normale	2,59 m	12/01/2022	3,95 m	15/01/2022
			2,54 m 2,47 m	19/03/2019 19/01/2023	3,82 m 3,11 m	24/07/2021 07/02/2015

5.s - Tronçon Oise aval isarienne

TRONÇON	Oise aval isarienne		STATIONS DE RÉFÉRENCE DU TRONÇON				
			Station : Venette Mise en service depuis mai 1872		Station : Creil Mise en service depuis décembre 1900		
Couleurs de vigilance	Définition		Hauteur	Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	
■	■	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et Industriel.</i>	6,50 m	03/02/95	2,93 m	05/02/95
				6,40 m	27/12/93		
■	■	Niveau 3 : ORANGE Débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique</i>	6,07 m	29/03/01	2,69 m	29/12/93
				5,19 m	05/02/21		
				5,18 m	14/01/11		
■	■	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>	4,87 m	27/03/02	2,19 m	08/01/03
				4,84 m	01/03/24		
				4,54 m	11/01/18		
■	■	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale</i>				

5.t - Tronçon Thérain

TRONÇON	Thérain		STATIONS DE RÉFÉRENCE DU TRONÇON			
			Station : Beauvais Mise en service en décembre 1967		Station : Maysel Mise en service en janvier 1948	
Couleurs de vigilance	Définition		Hauteur	Crues historiques	Hauteur	Crues historiques
Red	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et Industriel.</i>	2,34 m	21/06/2021		
			2,33 m	27/12/1999		
Orange	Niveau 3 : ORANGE débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique</i>	2,15 m	25/03/2001	1,58 m	29/3/01
			2,11 m	27/01/1995		
Yellow	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>		23/01/2018	1,41 m	6/1/03
			1,82 m	31/01/2021	1,32 m	23/3/02
Green	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	Situation normale	1,61 m	06/03/2020		
					1,26 m	10/3/20

Annexe 6. Liste des destinataires du push

Liste des destinataires de la diffusion locale (du niveau zonal au niveau départemental) par mail des bulletins Vigicrues (en référence au paragraphe 4.2.1) :

Destinataires	Global (envoi de tous les bulletins du SPC)	Non global								
		(envoi des bulletins des heures nominales de 10h00 et de 16h00)	(envoi en complément des bulletins concernant les départements choisis, hors heures nominales et si évolution de la situation)							
			Dépt 02	Dépt 08	Dépt 51	Dépt 55	Dépt 59	Dépt 60	Dépt 62	Dépt 80
COZ Nord	X									
COZ Est	X									
SCHAPI	X									
VNF Nord Pas-de-Calais	X									
DIR Nord de Météo-France	X									
DIR Nord-Est de Météo-France	X									
Service Public de Wallonie (SPW)	X									
Autorité flamande	X									
DREAL de zone Nord	X									
DREAL de zone Grand-Est	X									
SPC BN	X									
SPC SMYL	X									
Préfecture d'Île-de-	X									

Destinataires	Global (envoi de tous les bulletins du SPC)	Non global								
		(envoi des bulletins des heures nominales de 10h00 et de 16h00)	(envoi en complément des bulletins concernant les départements choisis, hors heures nominales et si évolution de la situation)							
			Dépt 02	Dépt 08	Dépt 51	Dépt 55	Dépt 59	Dépt 60	Dépt 62	Dépt 80
France										
SDIS 59		X					X			
Préfecture 59		X					X			
RDI 59		X					X			
SDIS 60		X						X		
Préfecture 60		X						X		
RDI 60		X						X		
SDIS 80		X								X
Préfecture 80		X								X
RDI 80		X								X
SDIS 62		X							X	
Préfecture 62		X							X	
RDI 62		X							X	
SDIS 02		X	X							
Préfecture 02		X	X				X			
RDI 02		X	X							
SDIS 51		X			X					
Préfecture 51		X			X					

Destinataires	Global (envoi de tous les bulletins du SPC)	Non global								
		(envoi des bulletins des heures nominales de 10h00 et de 16h00)	(envoi en complément des bulletins concernant les départements choisis, hors heures nominales et si évolution de la situation)							
			Dépt 02	Dépt 08	Dépt 51	Dépt 55	Dépt 59	Dépt 60	Dépt 62	Dépt 80
RDI 51		X			X					
SDIS 55		X				X				
Préfecture 55		X				X				
RDI 55		X				X				
SDIS 08		X		X						
Préfecture 08		X		X						
RDI 08		X		X						
RDI 95		X						X		

Annexe 7. Systèmes d'Alertes Locaux (SDAL)

7.a - Liste des cours d'eau avec intervention des collectivités locales

Cours d'eau	Tronçon(s)	Collectivité	Département
Grande Becque	-	Commune de Saint-Jans-Cappel Et SYMSAGEL	Nord
Helpe Majeure	Helpe Majeure	Province du Hainaut	Nord
La Verse	-	Entente Oise-Aisne	Oise, Aisne
La Nonette	-	Entente Oise-Aisne	Oise
La Vaux	-	Entente Oise-Aisne	Ardennes

7.b - Carte de ces cours d'eau



Sources : Schapi, IGN, DREAL Hdf 2023
Produit par : SPC Bassins du Nord

Carte des cours d'eau disposant d'un système d'alerte local

— Cours d'eau disposant d'un système d'alerte local
— Réseau surveillé par le SPC Bassins du Nord

— Cours d'eau principaux
— Limites SPC Bassins du Nord

— Limites départementales

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE
Léonard
Spagnol
Président

Annexe 8. liste des communes et groupements de communes bénéficiant du dispositif de surveillance et prévision des crues mis en place par l'État

INSEE commune	Nom commune	Tronçon
62055	Audrehem	Hem
62228	Clerques	Hem
62155	Bonningues-lès-Ardres	Hem
62827	Tournehem-sur-la-Hem	Hem
62904	Zouafques	Hem
62618	Nordausques	Hem
62699	Recques-sur-Hem	Hem
62598	Muncq-Nieurlet	Hem
62662	Polincove	Hem
62906	Zutkerque	Hem
62057	Audruicq	Hem
62730	Ruminghem	Hem
62756	Sainte-Marie-Kerque	Hem
62325	Fauquembergues	Aa
62760	Saint-Martin-d'Hardinghem	Aa
62569	Merck-Saint-Liévin	Aa
62644	Ouve-Wirquin	Aa
62702	Remilly-Wirquin	Aa
62882	Wavrans-sur-l'Aa	Aa
62292	Elnes	Aa
62534	Lumbres	Aa
62794	Setques	Aa
62309	Esquerdes	Aa
62403	Hallines	Aa
62902	Wizernes	Aa
62139	Blendecques	Aa
62040	Arques	Aa
62525	Longuenesse	Aa
62765	Saint-Omer	Aa
62022	Alincthun	Liane
62255	Crémarest	Liane

INSEE commune	Nom commune	Tronçon
62896	Wirwignes	Liane
62679	Questrecques	Liane
62888	Wierre-au-Bois	Liane
62773	Samer	Liane
62214	Carly	Liane
62448	Hesdin-l'Abbé	Liane
62446	Hesdigneul-lès-Boulogne	Liane
62235	Condette	Liane
62474	Isques	Liane
62746	Saint-Étienne-au-Mont	Liane
62755	Saint-Léonard	Liane
62643	Outreau	Liane
62758	Saint-Martin-Boulogne	Liane
62160	Boulogne-sur-Mer	Liane
62461	Huby-Saint-Leu	Canche
62550	Marconnelle	Canche
62398	Guisy	Canche
62661	Bouin-Plumoisson	Canche
62046	Aubin-Saint-Vaast	Canche
62236	Contes	Canche
62552	Maresquel-Ecquemicourt	Canche
62100	Beaurainville	Canche
62501	Lespinoy	Canche
62551	Marenla	Canche
62177	Brimeux	Canche
62556	Marles-sur-Canche	Canche
62094	Beaumerie-Saint-Martin	Canche
62610	Neuville-sous-Montreuil	Canche
62588	Montreuil	Canche
62312	Estrée	Canche
62315	Estréelles	Canche
62535	La Madelaine-sous-Montreuil	Canche
62044	Attin	Canche
62124	Beutin	Canche
62196	La Calotterie	Canche
62176	Bréxent-Énocq	Canche

INSEE commune	Nom commune	Tronçon
62832	Tubersent	Canche
62318	Étaples	Canche
62752	Saint-Josse	Canche
80136	Bray-sur-Somme	Somme
80593	La Neuville-lès-Bray	Somme
80644	Proyart	Somme
80295	Étinehem-Méricourt	Somme
80192	Chipilly	Somme
80569	Morcourt	Somme
80184	Cerisy	Somme
80693	Sailly-Laurette	Somme
80694	Sailly-le-Sec	Somme
80411	Le Hamel	Somme
80530	Méricourt-l'Abbé	Somme
80784	Vaux-sur-Somme	Somme
80774	Vaire-sous-Corbie	Somme
80412	Hamelet	Somme
80338	Fouilloy	Somme
80212	Corbie	Somme
80036	Aubigny	Somme
80785	Vecquemont	Somme
80234	Daours	Somme
80107	Blangy-Tronville	Somme
80379	Glisy	Somme
80461	Lamotte-Brebière	Somme
80489	Longueau	Somme
80164	Camon	Somme
80674	Rivery	Somme
80021	Amiens	Somme
80024	Argœuves	Somme
80256	Dreuil-lès-Amiens	Somme
80011	Ailly-sur-Somme	Somme
80718	Saint-Sauveur	Somme
80137	Breilly	Somme
80187	La Chaussée-Tirancourt	Somme
80622	Picquigny	Somme

INSEE commune	Nom commune	Tronçon
80082	Belloy-sur-Somme	Somme
80835	Yzeux	Somme
80229	Crouy-Saint-Pierre	Somme
80123	Bourdon	Somme
80318	Flixecourt	Somme
80416	Hangest-sur-Somme	Somme
80205	Condé-Folie	Somme
80296	L'Étoile	Somme
80117	Bouchon	Somme
80488	Longpré-les-Corps-Saints	Somme
80486	Long	Somme
80200	Cocquerel	Somme
80328	Fontaine-sur-Somme	Somme
80476	Liercourt	Somme
80635	Pont-Remy	Somme
80282	Érondelle	Somme
80262	Eaucourt-sur-Somme	Somme
80268	Épagne-Épagnette	Somme
80512	Mareuil-Caubert	Somme
80001	Abbeville	Somme
80385	Grand-Laviers	Somme
80163	Cambron	Somme
80161	Cahon	Somme
80691	Saigneville	Somme
80110	Boismont	Somme
80721	Saint-Valery-sur-Somme	Somme
62696	Reclinghem	Lys amont et Laquette
62267	Dennebrœucq	Lys amont et Laquette
62254	Coyecques	Lys amont et Laquette
62265	Delettes	Lys amont et Laquette
62811	Thérouanne	Lys amont et Laquette
62691	Saint-Augustin	Lys amont et Laquette
62543	Mametz	Lys amont et Laquette
62141	Blessy	Lys amont et Laquette
62900	Witternesse	Lys amont et Laquette
62288	Ecques	Lys amont et Laquette

INSEE commune	Nom commune	Tronçon
62681	Quiestède	Lys amont et Laquette
62721	Roquetoire	Lys amont et Laquette
62901	Wittes	Lys amont et Laquette
62684	Racquingham	Lys amont et Laquette
62875	Wardrecques	Lys amont et Laquette
62014	Aire-sur-la-Lys	Lys amont et Laquette
62486	Lambres	Lys amont et Laquette
62564	Mazinghem	Lys amont et Laquette
62620	Norrent-Fontes	Lys amont et Laquette
62473	Isbergues	Lys amont et Laquette
62407	Ham-en-Artois	Lys amont et Laquette
62391	Guarbecque	Lys amont et Laquette
62457	Houdain	Lawe et Clarence amont
62270	Divion	Lawe et Clarence amont
62727	Ruitz	Lawe et Clarence amont
62400	Haillicourt	Lawe et Clarence amont
62178	Bruay-la-Buissière	Lawe et Clarence amont
62555	Marles-les-Mines	Lawe et Clarence amont
62048	Auchel	Lawe et Clarence amont
62532	Lozinghem	Lawe et Clarence amont
62489	Lapugnoy	Lawe et Clarence amont
62023	Allouagne	Lawe et Clarence amont
62516	Lillers	Lawe et Clarence amont
62162	Bourecq	Lawe et Clarence amont
62456	Houchin	Lawe et Clarence amont
62278	Drouvin-le-Marais	Lawe et Clarence amont
62836	Vaudricourt	Lawe et Clarence amont
62445	Hesdigneul-lès-Béthune	Lawe et Clarence amont
62377	Gosnay	Lawe et Clarence amont
62479	Labeuvrière	Lawe et Clarence amont
62224	Chocques	Lawe et Clarence amont
62376	Gonnehem	Lawe et Clarence amont
62190	Busnes	Lawe et Clarence amont
62713	Robecq	Lawe et Clarence amont
62584	Mont-Bernanchon	Lawe et Clarence amont
62848	Verquin	Lawe et Clarence amont

INSEE commune	Nom commune	Tronçon
62350	Fouquières-lès-Béthune	Lawe et Clarence amont
62349	Fouquereuil	Lawe et Clarence amont
62119	Béthune	Lawe et Clarence amont
62035	Annezin	Lawe et Clarence amont
62841	Vendin-lès-Béthune	Lawe et Clarence amont
62632	Oblinghem	Lawe et Clarence amont
62014	Aire-sur-la-Lys	Plaine de la Lys
62473	Isbergues	Plaine de la Lys
62391	Guarbecque	Plaine de la Lys
62713	Robecq	Plaine de la Lys
62584	Mont-Bernanchon	Plaine de la Lys
62376	Gonnehem	Plaine de la Lys
62632	Oblinghem	Plaine de la Lys
62841	Vendin-lès-Béthune	Plaine de la Lys
62035	Annezin	Plaine de la Lys
62119	Béthune	Plaine de la Lys
62126	Beuvry	Plaine de la Lys
62310	Essars	Plaine de la Lys
62520	Locon	Plaine de la Lys
62454	Hinges	Plaine de la Lys
62770	Saint-Venant	Plaine de la Lys
59590	Thiennes	Plaine de la Lys
59087	Boëseghem	Plaine de la Lys
59084	Blaringhem	Plaine de la Lys
59578	Steenbecque	Plaine de la Lys
59416	Morbecque	Plaine de la Lys
59293	Haverskerque	Plaine de la Lys
62747	Saint-Floris	Plaine de la Lys
62195	Calonne-sur-la-Lys	Plaine de la Lys
62502	Lestrem	Plaine de la Lys
62252	La Couture	Plaine de la Lys
62706	Richebourg	Plaine de la Lys
62851	Vieille-Chapelle	Plaine de la Lys
59400	Merville	Plaine de la Lys
59423	Neuf-Berquin	Plaine de la Lys
59615	Vieux-Berquin	Plaine de la Lys

INSEE commune	Nom commune	Tronçon
59180	Le Doulieu	Plaine de la Lys
59212	Estaires	Plaine de la Lys
59268	La Gorgue	Plaine de la Lys
62491	Laventie	Plaine de la Lys
62338	Fleurbaix	Plaine de la Lys
62736	Sailly-sur-la-Lys	Plaine de la Lys
59581	Steenwerck	Plaine de la Lys
59431	Nieppe	Plaine de la Lys
59202	Erquinghem-Lys	Plaine de la Lys
59088	Bois-Grenier	Plaine de la Lys
59143	La Chapelle-d'Armentières	Plaine de la Lys
59017	Armentières	Plaine de la Lys
59317	Houplines	Plaine de la Lys
59252	Frelinghien	Plaine de la Lys
59173	Deûlémont	Plaine de la Lys
59643	Warneton	Plaine de la Lys
59152	Comines	Plaine de la Lys
59656	Wervicq-Sud	Plaine de la Lys
59098	Bousbecque	Plaine de la Lys
59279	Halluin	Plaine de la Lys
59218	Étrœungt	Helpe Mineure
59093	Boulogne-sur-Helpe	Helpe Mineure
59134	Cartignies	Helpe Mineure
59461	Petit-Fayt	Helpe Mineure
59270	Grand-Fayt	Helpe Mineure
59384	Maroilles	Helpe Mineure
59353	Locquignol	Helpe Mineure
59347	Liessies	Helpe Majeure
59493	Ramousies	Helpe Majeure
59562	Sémeries	Helpe Majeure
59035	Avesnelles	Helpe Majeure
59233	Flaumont-Waudrechies	Helpe Majeure
59050	Bas-Lieu	Helpe Majeure
59036	Avesnes-sur-Helpe	Helpe Majeure
59534	Saint-Hilaire-sur-Helpe	Helpe Majeure
59177	Dompierre-sur-Helpe	Helpe Majeure

INSEE commune	Nom commune	Tronçon
59374	Marbaix	Helpe Majeure
59583	Taisnières-en-Thiérache	Helpe Majeure
59439	Noyelles-sur-Sambre	Helpe Majeure
59174	Dimechaux	Solre
59147	Choisies	Solre
59442	Obrechies	Solre
59169	Damousies	Solre
59231	Ferrière-la-Petite	Solre
59230	Ferrière-la-Grande	Solre
59514	Rousies	Solre
59331	Landrecies	Sambre
59353	Locquignol	Sambre
59384	Maroilles	Sambre
59439	Noyelles-sur-Sambre	Sambre
59556	Sassegnies	Sambre
59344	Leval	Sambre
59068	Berlaimont	Sambre
59033	Aulnoye-Aymeries	Sambre
59041	Bachant	Sambre
59467	Pont-sur-Sambre	Sambre
59543	Saint-Remy-du-Nord	Sambre
59103	Boussières-sur-Sambre	Sambre
59291	Hautmont	Sambre
59424	Neuf-Mesnil	Sambre
59365	Louvroil	Sambre
59392	Maubeuge	Sambre
59514	Rousies	Sambre
59021	Assevent	Sambre
59495	Recquignies	Sambre
59104	Boussois	Sambre
59385	Marpent	Sambre
59324	Jeumont	Sambre
55040	Beausite	Aisne amont
55389	Nubécourt	Aisne amont
55017	Autrécourt-sur-Aire	Aisne amont
55285	Lavoye	Aisne amont

INSEE commune	Nom commune	Tronçon
55199	Froidos	Aisne amont
55416	Rarécourt	Aisne amont
55117	Clermont-en-Argonne	Aisne amont
51507	Sainte-Menehould	Aisne amont
51610	Verrières	Aisne amont
51139	Chaudefontaine	Aisne amont
55014	Aubréville	Aisne amont
55383	Neuvilly-en-Argonne	Aisne amont
51399	La Neuville-au-Pont	Aisne amont
51620	Vienne-la-Ville	Aisne amont
51519	Saint-Thomas-en-Argonne	Aisne amont
51621	Vienne-le-Château	Aisne amont
55065	Boureuilles	Aisne amont
55527	Varennnes-en-Argonne	Aisne amont
55103	Charpentry	Aisne amont
55033	Baulny	Aisne amont
55343	Montblainville	Aisne amont
51533	Servon-Melzicourt	Aisne amont
08128	Condé-lès-Autry	Aisne amont
08036	Autry	Aisne amont
08245	Lançon	Aisne amont
08017	Apremont	Aisne amont
08109	Chatel-Chéhéry	Aisne amont
08171	Fléville	Aisne amont
08131	Cornay	Aisne amont
08383	Saint-Juvin	Aisne amont
08274	Marcq	Aisne amont
08120	Chevières	Aisne amont
08412	Senuc	Aisne amont
08197	Grandham	Aisne amont
08296	Montcheutin	Aisne amont
08198	Grandpré	Aisne amont
08412	Senuc	Aisne ardennaise
08464	Vaux-lès-Mouron	Aisne ardennaise
08097	Challerange	Aisne ardennaise
08310	Mouron	Aisne ardennaise

INSEE commune	Nom commune	Tronçon
08198	Grandpré	Aisne ardennaise
08333	Olizy-Primat	Aisne ardennaise
08082	Brécy-Brières	Aisne ardennaise
08406	Savigny-sur-Aisne	Aisne ardennaise
08164	Falaise	Aisne ardennaise
08490	Vouziers	Aisne ardennaise
08045	Ballay	Aisne ardennaise
08461	Vandy	Aisne ardennaise
08489	Voncq	Aisne ardennaise
08411	Semuy	Aisne ardennaise
08364	Rilly-sur-Aisne	Aisne ardennaise
08025	Attigny	Aisne ardennaise
08384	Saint-Lambert-et-Mont-de-Jeux	Aisne ardennaise
08103	Charbogne	Aisne ardennaise
08193	Givry	Aisne ardennaise
08010	Ambly-Fleury	Aisne ardennaise
08008	Amagne	Aisne ardennaise
08133	Coucy	Aisne ardennaise
08416	Seuil	Aisne ardennaise
08452	Thugny-Trugny	Aisne ardennaise
08144	Doux	Aisne ardennaise
08064	Biermes	Aisne ardennaise
08362	Rethel	Aisne ardennaise
08403	Sault-lès-Rethel	Aisne ardennaise
08001	Acy-Romance	Aisne ardennaise
08048	Barby	Aisne ardennaise
08313	Nanteuil-sur-Aisne	Aisne ardennaise
08438	Taizy	Aisne ardennaise
08438	Taizy	Aisne Vaux
08107	Château-Porcien	Aisne Vaux
08126	Condé-lès-Herpy	Aisne Vaux
08195	Gomont	Aisne Vaux
08070	Blanzy-la-Salonnaise	Aisne Vaux
08004	Aire	Aisne Vaux
08044	Balham	Aisne Vaux
08381	Saint-Germainmont	Aisne Vaux

INSEE commune	Nom commune	Tronçon
08024	Asfeld	Aisne Vaux
08473	Vieux-lès-Asfeld	Aisne Vaux
08039	Avaux	Aisne Vaux
02299	Évergnicourt	Aisne Vaux
08084	Brienne-sur-Aisne	Aisne Vaux
02541	Neufchâtel-sur-Aisne	Aisne Vaux
02601	Pignicourt	Aisne Vaux
02360	Villeneuve-sur-Aisne	Aisne Vaux
02761	Variscourt	Aisne Vaux
02211	Condé-sur-Suippe	Aisne Vaux
02399	Juvincourt-et-Damary	Aisne Vaux
02073	Berry-au-Bac	Aisne Vaux
51171	Cormicy	Aisne Vaux
02613	Pontavert	Aisne Vaux
02171	Chaudardes	Aisne Vaux
02208	Concevreux	Aisne Vaux
02250	Cuiry-lès-Chaudardes	Aisne Vaux
02058	Beaurieux	Aisne Vaux
02453	Maizy	Aisne Vaux
02588	Pargnan	Aisne Vaux
02252	Cuissy-et-Geny	Aisne Vaux
02565	Œuilly	Aisne Vaux
02106	Bourg-et-Comin	Aisne Vaux
02439	Les Septvallons	Aisne Vaux
02797	Viel-Arcy	Aisne Vaux
02612	Pont-Arcy	Aisne Vaux
02531	Moussy-Verneuil	Aisne Vaux
02730	Soupir	Aisne Vaux
02682	Saint-Mard	Aisne Vaux
02255	Cys-la-Commune	Aisne Vaux
02620	Presles-et-Boves	Aisne Vaux
02176	Chavonne	Aisne Vaux
02758	Vailly-sur-Aisne	Aisne Vaux
02167	Chassemy	Aisne Vaux
02148	Celles-sur-Aisne	Aisne Vaux
02195	Ciry-Salsogne	Aisne Vaux

INSEE commune	Nom commune	Tronçon
02210	Condé-sur-Aisne	Aisne Vaux
02210	Condé-sur-Aisne	Aisne aval
02195	Ciry-Salsogne	Aisne aval
02487	Missy-sur-Aisne	Aisne aval
02714	Sermoise	Aisne aval
02003	Acy	Aisne aval
02780	Venzel	Aisne aval
02131	Bucy-le-Long	Aisne aval
02243	Crouy	Aisne aval
02805	Villeneuve-Saint-Germain	Aisne aval
02722	Soissons	Aisne aval
02064	Belleu	Aisne aval
02245	Cuffies	Aisne aval
02593	Pasly	Aisne aval
02610	Pommiers	Aisne aval
02477	Mercin-et-Vaux	Aisne aval
02576	Osly-Courtil	Aisne aval
02598	Pernant	Aisne aval
02011	Ambleny	Aisne aval
02326	Fontenoy	Aisne aval
02643	Ressons-le-Long	Aisne aval
02071	Berny-Rivière	Aisne aval
02795	Vic-sur-Aisne	Aisne aval
02514	Montigny-Lengrain	Aisne aval
60171	Courtieux	Aisne aval
60072	Bitry	Aisne aval
60324	Jaulzy	Aisne aval
60025	Attichy	Aisne aval
60167	Couloisy	Aisne aval
60188	Cuise-la-Motte	Aisne aval
60064	Berneuil-sur-Aisne	Aisne aval
60647	Trosly-Breuil	Aisne aval
60534	Rethondes	Aisne aval
60151	Choisy-au-Bac	Aisne aval
60159	Compiègne	Aisne aval
60156	Clairoix	Aisne aval

INSEE commune	Nom commune	Tronçon
02381	Hirson	Oise amont
02495	Mondrepuis	Oise amont
02544	Neuve-Maison	Oise amont
02833	Wimy	Oise amont
02275	Effry	Oise amont
02567	Ohis	Oise amont
02574	Origny-en-Thiérache	Oise amont
02445	Luzoir	Oise amont
02342	Gergny	Oise amont
02295	Étréaupont	Oise amont
02109	La Bouteille	Oise amont
02728	Sorbais	Oise amont
02284	Erloy	Oise amont
02040	Autreppes	Oise amont
02670	Saint-Algis	Oise amont
02276	Englancourt	Oise amont
02188	Chigny	Oise amont
02469	Marly-Gomont	Oise amont
02624	Proisy	Oise amont
02654	Romery	Oise amont
02455	Malzy	Oise amont
02494	Monceau-sur-Oise	Oise amont
02832	Wiège-Faty	Oise amont
02313	Flavigny-le-Grand-et-Beaurain	Oise amont
02361	Guisse	Oise amont
02422	Lesquielles-Saint-Germain	Oise amont
02757	Vadencourt	Oise amont
02563	Noyales	Oise amont
02625	Proix	Oise amont
02376	Hauteville	Oise amont
02450	Macquigny	Oise amont
02070	Bernot	Oise amont
02503	Mont-d'Origny	Oise amont
02575	Origny-Sainte-Benoite	Oise amont
02552	Neuvillette	Oise amont
02741	Thenelles	Oise amont

INSEE commune	Nom commune	Tronçon
02721	Sissy	Oise amont
02648	Ribemont	Oise amont
02170	Châtillon-sur-Oise	Oise amont
02483	Mézières-sur-Oise	Oise amont
02717	Séry-lès-Mézières	Oise amont
02075	Berthenicourt	Oise amont
02009	Alaincourt	Oise amont
02532	Moÿ-de-l'Aisne	Oise amont
02124	Brissy-Hamégicourt	Oise amont
02123	Brissay-Choigny	Oise amont
02775	Vendeuil	Oise amont
02473	Mayot	Oise amont
02002	Achery	Oise amont
02746	Travecy	Oise amont
02304	La Fère	Oise amont
02819	Vincy-Reuil-et-Magny	Oise amont
02502	Montcornet	Oise amont
02433	Lislet	Oise amont
02160	Chaurse	Oise amont
02004	Agnicourt-et-Séchelles	Oise amont
02737	Tavaux-et-Pontséricourt	Oise amont
02689	Saint-Pierremont	Oise amont
02101	Bosmont-sur-Serre	Oise amont
02545	La Neuville-Bosmont	Oise amont
02194	Cilly	Oise amont
02516	Montigny-sous-Marle	Oise amont
02468	Marle	Oise amont
02460	Marcy-sous-Marle	Oise amont
02283	Erlon	Oise amont
02827	Voyenne	Oise amont
02261	Dercy	Oise amont
02338	Froidmont-Cohartille	Oise amont
02048	Barenton-sur-Serre	Oise amont
02529	Mortiers	Oise amont
02156	Chalandry	Oise amont
02237	Crécy-sur-Serre	Oise amont

INSEE commune	Nom commune	Tronçon
02517	Montigny-sur-Crécy	Oise amont
02617	Pouilly-sur-Serre	Oise amont
02027	Assis-sur-Serre	Oise amont
02638	Remies	Oise amont
02480	Mesbrecourt-Richecourt	Oise amont
02559	Nouvion-et-Catillon	Oise amont
02560	Nouvion-le-Comte	Oise amont
02222	Courbes	Oise amont
02017	Anguilmont-le-Sart	Oise amont
02260	Danizy	Oise amont
02260	Danizy	Oise moyenne
02304	La Fère	Oise moyenne
02165	Charmes	Oise moyenne
02016	Andelain	Oise moyenne
02262	Deuillet	Oise moyenne
02716	Servais	Oise moyenne
02059	Beautor	Oise moyenne
02738	Tergnier	Oise moyenne
02212	Condren	Oise moyenne
02014	Amigny-Rouy	Oise moyenne
02820	Viry-Noureuil	Oise moyenne
02719	Sinceny	Oise moyenne
02173	Chauny	Oise moyenne
02041	Autreville	Oise moyenne
02086	Bichancourt	Oise moyenne
02566	Ognes	Oise moyenne
02001	Abbécourt	Oise moyenne
02456	Manicamp	Oise moyenne
02461	Marest-Dampcourt	Oise moyenne
02631	Quierzy	Oise moyenne
60021	Appilly	Oise moyenne
60105	Brétigny	Oise moyenne
60037	Babœuf	Oise moyenne
60059	Béhéricourt	Oise moyenne
60603	Salency	Oise moyenne
60431	Morlincourt	Oise moyenne

INSEE commune	Nom commune	Tronçon
60655	Varesnes	Oise moyenne
60507	Pontoise-lès-Noyon	Oise moyenne
60471	Noyon	Oise moyenne
60506	Pont-l'Évêque	Oise moyenne
60610	Sempigny	Oise moyenne
60488	Passel	Oise moyenne
60150	Chiry-Ourscamp	Oise moyenne
60537	Ribécourt-Dreslincourt	Oise moyenne
60492	Pimprez	Oise moyenne
60043	Bailly	Oise moyenne
60582	Saint-Léger-aux-Bois	Oise moyenne
60119	Cambronne-lès-Ribécourt	Oise moyenne
60423	Montmacq	Oise moyenne
60636	Thourotte	Oise moyenne
60368	Longueil-Annel	Oise moyenne
60501	Le Plessis-Brion	Oise moyenne
60323	Janville	Oise moyenne
60151	Choisy-au-Bac	Oise moyenne
60156	Clairoix	Oise moyenne
60156	Clairoix	Oise aval isarienne
60382	Margny-lès-Compiègne	Oise aval isarienne
60665	Venette	Oise aval isarienne
60159	Compiègne	Oise aval isarienne
60325	Jaux	Oise aval isarienne
60023	Armancourt	Oise aval isarienne
60402	Le Meux	Oise aval isarienne
60338	Lacroix-Saint-Ouen	Oise aval isarienne
60540	Rivecourt	Oise aval isarienne
60369	Longueil-Sainte-Marie	Oise aval isarienne
60667	Verberie	Oise aval isarienne
60536	Rhuis	Oise aval isarienne
60149	Chevrières	Oise aval isarienne
60318	Houdancourt	Oise aval isarienne
60508	Pontpoint	Oise aval isarienne
60509	Pont-Sainte-Maxence	Oise aval isarienne
60006	Les Ageux	Oise aval isarienne

INSEE commune	Nom commune	Tronçon
60406	Monceaux	Oise aval isarienne
60102	Brenouille	Oise aval isarienne
60056	Beaurepaire	Oise aval isarienne
60670	Verneuil-en-Halatte	Oise aval isarienne
60539	Rieux	Oise aval isarienne
60684	Villers-Saint-Paul	Oise aval isarienne
60463	Nogent-sur-Oise	Oise aval isarienne
60175	Creil	Oise aval isarienne
60414	Montataire	Oise aval isarienne
60635	Thiverny	Oise aval isarienne
60584	Saint-Leu-d'Esserent	Oise aval isarienne
60589	Saint-Maximin	Oise aval isarienne
60282	Gouvieux	Oise aval isarienne
60686	Villers-sous-Saint-Leu	Oise aval isarienne
60513	Précy-sur-Oise	Oise aval isarienne
60086	Boran-sur-Oise	Oise aval isarienne
60346	Lamorlaye	Oise aval isarienne
60084	Bonnières	Thérain
60403	Milly-sur-Thérain	Thérain
60460	La Neuville-Vault	Thérain
60310	Herchies	Thérain
60250	Fouquenes	Thérain
60646	Troissereux	Thérain
60057	Beauvais	Thérain
60628	Therdonne	Thérain
60009	Allonne	Thérain
60700	Warluis	Thérain
60542	Rochy-Condé	Thérain
60041	Bailleul-sur-Thérain	Thérain
60426	Montreuil-sur-Thérain	Thérain
60685	Villers-Saint-Sépulcre	Thérain
60504	Ponchon	Thérain
60065	Berthecourt	Thérain
60313	Hermes	Thérain
60574	Saint-Félix	Thérain
60307	Heilles	Thérain

INSEE commune	Nom commune	Tronçon
60317	Hondainville	Thérain
60015	Angy	Thérain
60439	Mouy	Thérain
60116	Bury	Thérain
60044	Balagny-sur-Thérain	Thérain
60393	Mello	Thérain
60155	Cires-lès-Mello	Thérain
60601	Saint-Vaast-lès-Mello	Thérain
60391	Maysel	Thérain
60173	Cramoisy	Thérain
60414	Montataire	Thérain
60635	Thiverny	Thérain
60584	Saint-Leu-d'Esserent	Thérain

Annexe 9. Communes éligibles au service Vigicrues Flash

9.a - Liste des communes éligibles au service Vigicrues Flash

Code INSEE	Communes éligibles au service Vigicrues Flash
02001	Abbécourt
02002	Achery
02003	Acy
02009	Alaincourt
02011	Ambleny
02014	Amigny-Rouy
02017	Anguilmont-le-Sart
02018	Anizy-le-Grand
02022	Arcy-Sainte-Restitue
02027	Assis-sur-Serre
02028	Athies-sous-Laon
02029	Attilly
02036	Augy
02046	Barenton-Bugny
02048	Barenton-sur-Serre
02049	Barisis-aux-Bois
02050	Barzy-en-Thiérache
02054	Bazoches-et-Saint-Thibaut
02059	Beautor
02067	Bergues-sur-Sambre
02070	Bernot
02071	Berny-Rivière
02073	Berry-au-Bac
02077	Berzy-le-Sec
02078	Besmé
02079	Besmont
02103	Boué
02107	Bourguignon-sous-Coucy

Code INSEE	Communes éligibles au service Vigicrues Flash
02110	Braine
02116	Braye-en-Thiérache
02123	Brissay-Choigny
02124	Brissy-Hamégicourt
02129	Bruys
02135	Buironfosse
02136	Burelles
02144	Caulaincourt
02150	Cerny-en-Laonnois
02154	Chacrise
02157	Chambry
02158	Chamouille
02167	Chassemy
02170	Châtillon-sur-Oise
02173	Chauny
02174	Chavignon
02178	Chermizy-Ailles
02180	Chéry-lès-Pouilly
02190	Chivres-Val
02191	Chivy-lès-Étouvelles
02195	Ciry-Salsogne
02196	Clacy-et-Thierret
02201	Cœuvres-et-Valsery
02210	Condé-sur-Aisne
02212	Condren
02220	Coulonges-Cohan
02224	Courcelles-sur-Vesle
02226	Courmelles
02243	Crouy
02251	Cuiry-lès-Iviers
02253	Cuisy-en-Almont
02254	Cutry

Code INSEE	Communes éligibles au service Vigicrues Flash
02256	Dagny-Lambercy
02260	Danizy
02269	Dorengt
02271	Dravegny
02286	Esquéhéries
02294	Étouvelles
02295	Étréaupont
02298	Étreux
02306	La Ferté-Chevresis
02308	Fesmy-le-Sart
02321	Fontaine-lès-Vervins
02326	Fontenoy
02327	Foreste
02331	Franqueville
02337	Froidestrées
02338	Froidmont-Cohartille
02341	Gercy
02342	Gergny
02353	Grandlup-et-Fay
02357	Gronard
02361	Guise
02366	Hannapes
02369	Harcigny
02371	Harly
02373	Hary
02377	Haution
02383	Homblières
02384	Houry
02386	Iron
02404	Landouzy-la-Cour
02407	Laniscourt
02408	Laon

Code INSEE	Communes éligibles au service Vigicrues Flash
02413	Laval-en-Laonnois
02414	Lavaqueresse
02415	Laversine
02418	Lerzy
02419	Leschelle
02422	Lesquielles-Saint-Germain
02427	Lhuys
02430	Liesse-Notre-Dame
02432	Limé
02433	Lislet
02440	Lor
02442	Loupeigne
02444	Lugny
02448	Mâchecourt
02452	Maissemy
02456	Manicamp
02462	Mareuil-en-Dôle
02468	Marle
02469	Marly-Gomont
02473	Mayot
02480	Mesbrecourt-Richecourt
02486	Missy-lès-Pierrepont
02487	Missy-sur-Aisne
02489	Molinchart
02497	Mons-en-Laonnois
02502	Montcornet
02520	Mont-Notre-Dame
02523	Mont-Saint-Martin
02526	Morgny-en-Thiérache
02527	Morsain
02535	Nampcelles-la-Cour
02548	La Neuville-lès-Dorengt

Code INSEE	Communes éligibles au service Vigicrues Flash
02550	Neuville-sur-Ailette
02552	Neuville
02553	Nizy-le-Comte
02558	Le Nouvion-en-Thiérache
02559	Nouvion-et-Catillon
02561	Nouvion-le-Vineux
02562	Nouvron-Vingré
02569	Oisy
02576	Osly-Courtil
02581	Paars
02600	Pierrepont
02602	Pinon
02608	Plomion
02614	Pontru
02617	Pouilly-sur-Serre
02623	Prisces
02631	Quierzy
02633	Quincy-sous-le-Mont
02636	Regny
02638	Remies
02643	Ressons-le-Long
02650	Rocquigny
02651	Rogécourt
02652	Rogny
02654	Romery
02657	Rougeries
02661	Royaucourt-et-Chailvet
02663	Rozières-sur-Crise
02670	Saint-Algis
02672	Saint-Bandry
02673	Saint-Christophe-à-Berry
02674	Saint-Clément

Code INSEE	Communes éligibles au service Vigicrues Flash
02680	Saint-Gobain
02681	Saint-Gobert
02684	Saint-Michel
02688	Saint-Pierre-lès-Franqueville
02691	Saint-Quentin
02706	Septmonts
02716	Servais
02717	Séry-lès-Mézières
02720	Sissonne
02721	Sissy
02722	Soissons
02728	Sorbais
02731	Le Sourd
02735	Tannières
02738	Tergnier
02740	Thenailles
02747	Trefcon
02753	Tupigny
02755	Urcel
02757	Vadencourt
02763	Vasseny
02765	Vaucelles-et-Beffecourt
02770	Vauxbuin
02779	Vénérolles
02783	Grand-Verly
02785	Vermand
02788	Versigny
02789	Vervins
02790	Vesles-et-Caumont
02795	Vic-sur-Aisne
02805	Villeneuve-Saint-Germain
02817	Ville-Savoie

Code INSEE	Communes éligibles au service Vigicrues Flash
02820	Viry-Nouveau
02823	Voharies
02831	Watigny
02832	Wiège-Faty
02834	Wissignicourt
08005	Alincourt
08010	Ambly-Fleury
08018	Ardeuil-et-Montfauxelles
08031	Aure
08036	Autry
08037	Auvillers-les-Forges
08045	Ballay
08046	Banogne-Recouvrance
08060	Bergnicourt
08084	Brienne-sur-Aisne
08087	Brognon
08097	Challerange
08111	Le Châtelet-sur-Retourne
08126	Condé-lès-Herpy
08130	Contreuve
08148	L'Écaille
08156	Éteignières
08164	Falaise
08169	Flaignes-Havys
08189	Girondelle
08229	Houdilcourt
08233	Imécourt
08239	Juniville
08245	Lançon
08246	Landres-et-Saint-Georges
08271	Manre
08273	Marby

Code INSEE	Communes éligibles au service Vigicrues Flash
08280	Marvaux-Vieux
08303	Monthois
08306	Mont-Laurent
08314	Neuflize
08318	La Neuville-aux-Joûtes
08319	Neuville-lez-Beaulieu
08333	Olizy-Primat
08340	Poilcourt-Sydney
08368	Roizy
08380	Saint-Fergeux
08390	Sainte-Marie
08396	Saint-Quentin-le-Petit
08397	Saint-Remy-le-Petit
08401	Saulces-Champenoises
08404	Sault-Saint-Remy
08406	Savigny-sur-Aisne
08407	Séchault
08410	Semide
08413	Seraincourt
08418	Sévigny-Waleppe
08420	Signy-le-Petit
08431	Sugny
08451	Le Thour
08470	Verpel
08476	Villers-devant-le-Thour
08489	Voncq
08490	Vouziers
51015	Argers
51020	Aubilly
51037	Baslieux-lès-Fismes
51047	Belval-en-Argonne
51062	Binarville

Code INSEE	Communes éligibles au service Vigicrues Flash
51069	Bligny
51073	Bouleuse
51086	Breuil-sur-Vesle
51102	Cauroy-lès-Hermonville
51104	Cernay-en-Dormois
51109	Châlons-sur-Vesle
51118	Champigny
51126	La Chapelle-Felcourt
51132	Les Charmontois
51138	Châttrices
51139	Chaudefontaine
51140	Chaumuzy
51171	Cormicy
51172	Cormontreuil
51183	Courcy
51187	Courlandon
51193	Courtisols
51194	Courville
51198	Crugny
51211	Dommartin-Dampierre
51228	Élise-Daucourt
51245	Faverolles-et-Coëmy
51250	Fismes
51272	Givry-en-Argonne
51274	Gizaucourt
51293	Heutrégiville
51299	Isles-sur-Suippe
51308	Jonchery-sur-Vesle
51317	Laval-sur-Tourbe
51318	Lavannes
51326	Livry-Louvercy
51329	Loivre

Code INSEE	Communes éligibles au service Vigicrues Flash
51337	Magneux
51341	Malmy
51348	Marfaux
51355	Massiges
51362	Merfy
51364	Méry-Prémecy
51368	Minaucourt-le-Mesnil-lès-Hurlus
51379	Montigny-sur-Vesle
51382	Mont-sur-Courville
51389	Mourmelon-le-Petit
51391	Muizon
51397	La Neuville-aux-Bois
51437	Poilly
51445	Pourcy
51448	Prouilly
51450	Puisieulx
51454	Reims
51456	Remicourt
51464	Romain
51470	Rouvroy-Ripont
51474	Saint-Brice-Courcelles
51484	Saint-Gilles
51500	Saint-Mard-sur-le-Mont
51507	Sainte-Menehould
51519	Saint-Thomas-en-Argonne
51523	Sarcy
51527	Savigny-sur-Ardres
51533	Servon-Melzicourt
51534	Serzy-et-Prin
51536	Sillery
51537	Sivry-Ante
51548	Somme-Vesle

Code INSEE	Communes éligibles au service Vigicrues Flash
51562	Taissy
51569	Thillois
51573	Tinqueux
51577	Tramery
51582	Trigny
51588	Valmy
51591	Vandeuil
51604	Ventelay
51610	Verrières
51619	Le Vieil-Dampierre
51620	Vienne-la-Ville
51621	Vienne-le-Château
51632	Villers-en-Argonne
51640	Ville-sur-Tourbe
51646	Virginy
51650	Voilemont
51659	Wargemoulin-Hurlus
51660	Warmeriville
55032	Baudrémont
55108	Chaumont-sur-Aire
55127	Courcelles-en-Barrois
55141	Dagonville
55155	Dombasle-en-Argonne
55210	Gimécourt
55257	Jouy-en-Argonne
55266	Lachalade
55289	Levoncourt
55290	Lignières-sur-Aire
55295	Lisle-en-Barrois
55301	Longchamps-sur-Aire
55384	Nicey-sur-Aire
55385	Nixéville-Blercourt

Code INSEE	Communes éligibles au service Vigicrues Flash
55404	Pierrefitte-sur-Aire
55493	Sommeilles
55497	Les Souhemes-Rampont
55518	Cousances-lès-Triconville
55555	Ville-devant-Belrain
55570	Villotte-sur-Aire
59009	Villeneuve-d'Ascq
59013	Anstaing
59018	Arnèke
59019	Artres
59032	Aulnoy-lez-Valenciennes
59037	Avesnes-les-Aubert
59038	Avesnes-le-Sec
59043	Bailleul
59045	Baives
59046	Bambecque
59057	Beaudignies
59059	Beaumont-en-Cambrésis
59069	Bermerain
59075	Béthencourt
59080	Beuvry-la-Forêt
59084	Blaringhem
59087	Boëseghem
59089	Bollezeele
59091	Borre
59100	Bousignies
59101	Bousignies-sur-Roc
59102	Boussières-en-Cambrésis
59105	Bouvignies
59106	Bouvines
59108	Briastre
59112	Bruay-sur-l'Escaut

Code INSEE	Communes éligibles au service Vigicrues Flash
59127	Capelle
59132	Carnières
59134	Cartignies
59136	Le Cateau-Cambrésis
59144	Château-l'Abbaye
59146	Chérens
59153	Condé-sur-l'Escaut
59157	Cousolre
59158	Coutiches
59160	Crespin
59163	Croix
59165	Cuincy
59168	Cysoing
59178	Douai
59179	Douchy-les-Mines
59180	Le Douliou
59197	Ennevelin
59198	Eppe-Sauvage
59204	Escarmain
59210	Esquelbecq
59212	Estaires
59218	Étrœungt
59221	Famars
59223	Le Favril
59227	Fenain
59229	Féron
59234	Flers-en-Escrebieux
59246	Forest-en-Cambrésis
59247	Forest-sur-Marque
59249	Fourmies
59251	Frasnoy
59256	Fretin

Code INSEE	Communes éligibles au service Vigicrues Flash
59259	Ghissignies
59261	Glageon
59275	Gruson
59284	Hasnon
59285	Haspres
59289	Haussy
59291	Hautmont
59295	Hazebrouck
59297	Hélesmes
59299	Hem
59305	Herzeele
59306	Hestrud
59313	Hordain
59314	Hornaing
59318	Houtkerque
59321	Inchy
59322	Iwuy
59323	Jenlain
59331	Landrecies
59334	Lauwin-Planque
59335	Lecelles
59338	Ledringhem
59344	Leval
59363	Louvignies-Quesnoy
59364	Louvil
59375	Marchiennes
59381	Maresches
59383	Marly
59392	Maubeuge
59399	Merris
59400	Merville
59403	Millonfosse

Code INSEE	Communes éligibles au service Vigicrues Flash
59406	Monceau-Saint-Waast
59407	Monchaux-sur-Écaillon
59412	Montay
59415	Montrécourt
59416	Morbecque
59420	Moustier-en-Fagne
59422	Naves
59423	Neuf-Berquin
59425	Neuville-en-Avesnois
59430	Neuvilly
59434	Nivelle
59436	Noordpeene
59440	Noyelles-sur-Selle
59443	Ochtezeele
59451	Orsinval
59456	Pecquencourt
59458	Péronne-en-Mélantois
59464	Poix-du-Nord
59466	Pont-à-Marcq
59468	Potelle
59471	Préseau
59473	Preux-au-Sart
59474	Prisches
59475	Prouvy
59479	Quarouble
59481	Le Quesnoy
59484	Quiévrechain
59485	Quiévy
59490	Rainsars
59497	Renescure
59501	Rieulay
59502	Rieux-en-Cambrésis

Code INSEE	Communes éligibles au service Vigicrues Flash
59505	Rombies-et-Marchipont
59506	Romeries
59511	Rosult
59518	Ruesnes
59519	Rumegies
59523	Sainghin-en-Mélantois
59525	Sains-du-Nord
59526	Saint-Amand-les-Eaux
59528	Saint-Aubert
59529	Saint-Aubin
59533	Saint-Hilaire-lez-Cambrai
59537	Saint-Martin-sur-Écaillon
59541	Saint-Python
59542	Saint-Remy-Chaussée
59543	Saint-Remy-du-Nord
59544	Saint-Saulve
59547	Saint-Vaast-en-Cambrésis
59549	Salesches
59554	Sars-et-Rosières
59558	Saulzoir
59559	Sebourg
59565	Sepmeries
59571	Solesmes
59575	Sommaing
59578	Steenbecque
59580	Steenvoorde
59581	Steenwerck
59586	Templeuve-en-Pévèle
59589	Thiant
59590	Thiennes
59591	Thivencelle
59594	Thun-Saint-Amand

Code INSEE	Communes éligibles au service Vigicrues Flash
59595	Thun-Saint-Martin
59596	Tilloy-lez-Marchiennes
59602	Tressin
59604	Troisvilles
59606	Valenciennes
59607	Vendegies-au-Bois
59608	Vendegies-sur-Écaillon
59610	Verchain-Maugré
59612	Vertain
59614	Viesly
59615	Vieux-Berquin
59619	Villereau
59626	Villers-Pol
59629	Vred
59632	Wallers
59633	Wallers-en-Fagne
59637	Wandignies-Hamage
59639	Wargnies-le-Grand
59640	Wargnies-le-Petit
59642	Warlaing
59646	Wasquehal
59647	Watten
59657	West-Cappel
59659	Wignehies
59662	Winnezeele
59663	Wormhout
59665	Wylder
59666	Zegerscappel
59667	Zermezeele
59669	Zuytpeene
60006	Les Ageux
60009	Allonne

Code INSEE	Communes éligibles au service Vigicrues Flash
60027	Auger-Saint-Vincent
60032	Autrêches
60033	Avilly-Saint-Léonard
60034	Avrechy
60041	Bailleul-sur-Thérain
60042	Bailleval
60044	Balagny-sur-Thérain
60045	Barbery
60047	Baron
60048	Baugy
60050	Bazicourt
60055	Beaurains-lès-Noyon
60057	Beauvais
60064	Berneuil-sur-Aisne
60067	Béthisy-Saint-Martin
60068	Béthisy-Saint-Pierre
60071	Biermont
60072	Bitry
60086	Boran-sur-Oise
60087	Borest
60099	Braisnes-sur-Aronde
60100	Brasseuse
60103	Bresles
60104	Breteuil
60106	Breuil-le-Sec
60107	Breuil-le-Vert
60116	Bury
60117	Bussy
60119	Cambronne-lès-Ribécourt
60126	Cannectancourt
60128	Canny-sur-Thérain
60132	Catigny

Code INSEE	Communes éligibles au service Vigicrues Flash
60134	Cauffry
60138	Chamant
60141	Chantilly
60145	Chelles
60147	Chevincourt
60151	Choisy-au-Bac
60155	Cires-lès-Mello
60156	Clairoix
60159	Compiègne
60166	Coudun
60170	Courteuil
60172	Coye-la-Forêt
60180	Crillon
60181	Crisolles
60184	Croutoy
60188	Cuise-la-Motte
60192	Cuy
60198	Dives
60200	Domfront
60203	Duvy
60206	Élincourt-Sainte-Marguerite
60217	Escames
60223	Estrées-Saint-Denis
60227	Évricourt
60241	Fontaine-Chalis
60244	Fontenay-Torcy
60249	Foulangues
60254	Francières
60262	Le Frestoy-Vaux
60264	Frocourt
60270	Genvry
60274	Glaignes

Code INSEE	Communes éligibles au service Vigicrues Flash
60277	Goincourt
60282	Gouvieux
60291	Guiscard
60312	Héricourt-sur-Thérain
60313	Hermes
60324	Jaulzy
60329	Laberlière
60333	Lachapelle-aux-Pots
60335	Lachapelle-sous-Gerberoy
60337	Lachelle
60338	Lacroix-Saint-Ouen
60342	Laigneville
60346	Lamorlaye
60355	Laversines
60360	Liancourt
60369	Longueil-Sainte-Marie
60373	Machemont
60378	Marest-sur-Matz
60383	Margny-sur-Matz
60386	Marquégglise
60388	Martincourt
60392	Mélicocq
60402	Le Meux
60404	Mogneville
60406	Monceaux
60408	Monchy-Humières
60409	Monchy-Saint-Éloi
60418	Montiers
60421	Mont-l'Évêque
60422	Montlognon
60423	Montmacq
60432	Mortefontaine

Code INSEE	Communes éligibles au service Vigicrues Flash
60443	Muirancourt
60446	Nanteuil-le-Haudouin
60456	La Neuville-Roy
60459	La Neuville-sur-Ressons
60461	Nivillers
60463	Nogent-sur-Oise
60471	Noyon
60476	Omécourt
60477	Ons-en-Bray
60481	Orrouy
60482	Orry-la-Ville
60486	Paillart
60488	Passel
60491	Pierrefonds
60494	Plailly
60505	Pontarmé
60506	Pont-l'Évêque
60509	Pont-Sainte-Maxence
60523	Rainvillers
60524	Rantigny
60530	Rémérangles
60531	Remy
60533	Ressons-sur-Matz
60534	Rethondes
60538	Ricquebourg
60540	Rivecourt
60542	Rochy-Condé
60555	Rouvroy-les-Merles
60556	Royaucourt
60559	La Rue-Saint-Pierre
60560	Rully
60562	Sacy-le-Grand

Code INSEE	Communes éligibles au service Vigicrues Flash
60569	Saint-Crépin-aux-Bois
60571	Saint-Deniscourt
60572	Saint-Étienne-Roilaye
60576	Saint-Germain-la-Poterie
60578	Saintines
60581	Saint-Just-en-Chaussée
60584	Saint-Leu-d'Esserent
60585	Saint-Martin-aux-Bois
60587	Saint-Martin-Longueau
60590	Saint-Omer-en-Chaussée
60591	Saint-Paul
60595	Saint-Remy-en-l'Eau
60596	Saint-Samson-la-Poterie
60597	Saint-Sauveur
60610	Sempigny
60612	Senlis
60617	Sermaize
60618	Séry-Magneval
60623	Songeon
60624	Sully
60628	Therdonne
60629	Thérines
60631	Thiers-sur-Thève
60632	Thiescourt
60636	Thourotte
60647	Trosly-Breuil
60651	Ully-Saint-Georges
60653	Valescourt
60654	Vandélicourt
60664	Vendeuil-Caply
60666	Ver-sur-Launette
60667	Verberie

Code INSEE	Communes éligibles au service Vigicrues Flash
60670	Verneuil-en-Halatte
60671	Versigny
60674	Vieux-Moulin
60676	Ville
60682	Villers-Saint-Frambourg-Ognon
60684	Villers-Saint-Paul
60695	Vineuil-Saint-Firmin
60697	Vrocourt
60698	Wacquemoulin
60700	Warluis
60703	Aux Marais
62001	Ablain-Saint-Nazaire
62008	Acquin-Westbécourt
62010	Affringues
62014	Aire-sur-la-Lys
62015	Airon-Notre-Dame
62017	Aix-en-Ergny
62018	Aix-en-Issart
62022	Alincthun
62025	Ambleteuse
62028	Ames
62029	Amettes
62031	Andres
62032	Angres
62034	Annequin
62043	Les Attaques
62044	Attin
62065	Avion
62078	Balinghem
62087	Bayenghem-lès-Éperlecques
62089	Bazinghen
62105	Belle-et-Houllefort

Code INSEE	Communes éligibles au service Vigicrues Flash
62119	Béthune
62120	Beugin
62123	Beussent
62125	Beuvrequen
62126	Beuvry
62127	Bezinghem
62162	Bourecq
62165	Bournonville
62168	Bourthes
62174	Brêmes
62176	Bréxent-Énocq
62177	Brimeux
62178	Bruay-la-Buissière
62190	Busnes
62193	Calais
62194	Calonne-Ricouart
62197	Camblain-Châtelain
62200	Cambrin
62213	Carency
62225	Clairmarais
62228	Clerques
62232	La Comté
62235	Condette
62237	Conteville-lès-Boulogne
62239	Coquelles
62241	Cormont
62244	Coulogne
62255	Crémarest
62261	Cucq
62262	Cuinchy
62267	Dennebrœucq
62270	Divion

Code INSEE	Communes éligibles au service Vigicrues Flash
62281	Echinghen
62288	Ecques
62291	Éleu-dit-Leauwette
62295	Enquin-lez-Guinegatte
62296	Enquin-sur-Baillons
62297	Éperlecques
62302	Ergny
62304	Erny-Saint-Julien
62312	Estrée
62313	Estrée-Blanche
62315	Estréelles
62329	Ferques
62330	Festubert
62340	Floringhem
62350	Fouquières-lès-Béthune
62354	Frencq
62356	Fresnicourt-le-Dolmen
62360	Fréthun
62364	Fruges
62376	Gonnehem
62391	Guarbecque
62407	Ham-en-Artois
62408	Hames-Boucres
62446	Hesdigneul-lès-Boulogne
62452	Heuringhem
62453	Hézecques
62457	Houdain
62458	Houille
62472	Inxent
62473	Isbergues
62480	Labourse
62498	Lens

Code INSEE	Communes éligibles au service Vigicrues Flash
62500	Lespesses
62506	Licques
62508	Lières
62509	Liettres
62510	Liévin
62516	Lillers
62527	Longvilliers
62533	Lugy
62534	Lumbres
62546	Maninghen-Henne
62547	Marant
62554	Maresville
62556	Marles-sur-Canche
62560	Marquise
62562	Matringhem
62565	Mencas
62571	Merlimont
62584	Mont-Bernanchon
62585	Montcavrel
62610	Neuville-sous-Montreuil
62613	Nielles-lès-Bléquin
62615	Nielles-lès-Calais
62626	Noyelles-lès-Vermelles
62642	Ourton
62648	Parenty
62652	Pernes
62653	Pernes-lès-Boulogne
62658	Pittefaux
62676	Quernes
62681	Quiestède
62684	Racquinghem
62693	Rebreuve-Ranchicourt

Code INSEE	Communes éligibles au service Vigicrues Flash
62696	Reclinghem
62698	Recques-sur-Course
62704	Renty
62705	Rety
62711	Rinxent
62713	Robecq
62721	Roquetoire
62729	Rumilly
62742	Saint-Aubin
62752	Saint-Josse
62755	Saint-Léonard
62765	Saint-Omer
62769	Saint-Tricat
62770	Saint-Venant
62792	Serques
62794	Setques
62801	Souchez
62819	Tilques
62832	Tubersent
62836	Vaudricourt
62843	Verchin
62844	Verchocq
62846	Vermelles
62847	Verquigneul
62862	Vincly
62886	Wicquinghem
62889	Wierre-Effroy
62894	Wimille
62900	Witternesse
62901	Wittes
80001	Abbeville
80010	Ailly-sur-Noye

Code INSEE	Communes éligibles au service Vigicrues Flash
80016	Albert
80017	Allaines
80021	Amiens
80023	Andechy
80031	Arvillers
80034	Athies
80035	Aubercourt
80047	Aveluy
80049	Ayencourt
80050	Bacouel-sur-Selle
80051	Bailleul
80056	Bavelincourt
80066	Beaucourt-sur-l'Hallue
80073	Bécordel-Bécourt
80074	Becquigny
80077	Béhencourt
80094	Berteaucourt-lès-Thennes
80099	Bettencourt-Rivière
80102	Biaches
80112	Bonnay
80121	Bouillancourt-la-Bataille
80125	Boussicourt
80131	Boves
80132	Braches
80135	Bray-lès-Mareuil
80141	Brie
80150	Buire-Courcelles
80151	Buire-sur-l'Ancre
80156	Bussy-lès-Daours
80160	Cagny
80161	Cahon
80162	Caix

Code INSEE	Communes éligibles au service Vigicrues Flash
80164	Camon
80171	Caours
80177	Cartigny
80181	Cayeux-en-Santerre
80188	Chaussoy-Epagny
80193	Chirmont
80199	Cléry-sur-Somme
80205	Condé-Folie
80207	Contay
80212	Corbie
80213	Cottenchy
80220	Courtemanche
80230	Curchy
80234	Daours
80236	Davenescourt
80237	Démuin
80238	Dernancourt
80239	Devise
80240	Doingt
80242	Domart-sur-la-Luce
80246	Dommartin
80252	Douilly
80260	Drucat
80262	Eaucourt-sur-Somme
80263	L'Échelle-Saint-Aurin
80267	Ennemain
80274	Eppeville
80282	Érondelle
80284	Esmery-Hallon
80292	Étalon
80296	L'Étoile
80298	Étrécourt-Manancourt

Code INSEE	Communes éligibles au service Vigicrues Flash
80299	La Faloise
80318	Flixecourt
80321	Folleville
80322	Fonches-Fonchette
80326	Fontaine-sous-Montdidier
80337	Fouencamps
80351	Fréchencourt
80386	Gratibus
80395	Guerbigny
80400	Guillaucourt
80403	Guyencourt-sur-Noye
80405	Hailles
80414	Hangard
80426	Heilly
80433	Herly
80442	Hombleux
80449	Ignaucourt
80465	Languevoisin-Quiquery
80488	Longpré-les-Corps-Saints
80489	Longueau
80507	Marcelcave
80511	Marestmontiers
80516	Marquaix
80517	Marquivillers
80523	Méaulte
80530	Méricourt-l'Abbé
80546	Miannay
80552	Moislains
80555	Monchy-Lagache
80557	Estrées-Mons
80561	Montdidier
80562	Montigny-sur-l'Hallue

Code INSEE	Communes éligibles au service Vigicrues Flash
80570	Moreuil
80571	Morisel
80578	Moyenneville
80585	Nesle
80588	Neufmoulin
80595	La Neuville-Sire-Bernard
80605	Offoy
80620	Péronne
80625	Trois-Rivières
80629	Pœuilly
80632	Pont-de-Metz
80634	Pont-Noyelles
80650	Querrieu
80654	Quesnoy-le-Montant
80668	Remiencourt
80672	Ribemont-sur-Ancre
80676	Roiglise
80677	Roisel
80683	Rouy-le-Grand
80684	Rouy-le-Petit
80685	Roye
80687	Rubescourt
80691	Saigneville
80701	Saint-Christ-Briost
80708	Saint-Mard
80724	Saleux
80725	Salouël
80726	Sancourt
80750	Tertry
80751	Thennes
80752	Thézy-Glimont
80762	Tincourt-Boucly

Code INSEE	Communes éligibles au service Vigicrues Flash
80764	Tœufles
80769	Treux
80773	Vadencourt
80785	Vecquemont
80790	Verpillières
80791	Vers-sur-Selle
80803	Villers-lès-Roye
80807	Ville-sur-Ancre
80820	Warloy-Baillon
80822	Warsy
80824	Wiencourt-l'Équipée
95026	Asnières-sur-Oise
95149	Chaumontel
95352	Luzarches
95652	Viarmes

9.b - Carte des communes éligibles au service Vigicrues Flash



Sources : Schapi, IGN, DREAL Hdf 2024
Produit par : SPC Bassins du Nord


PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Carte des communes éligibles au service Vigicrues Flash

— Cours d'eau éligible à Vigicrues Flash — Cours d'eau principaux
■ Commune éligible à Vigicrues Flash □ Limites SPC Bassins du Nord

□ Limites départementales

Annexe 10. Arrêté préfectoral approuvant le présent règlement

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Transition écologique,
de la Biodiversité, de la Forêt, de la
Mer et de la Pêche

Direction générale de la prévention des risques

Arrêté du 28 FEV. 2025

portant approbation du règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues (RIC) du service de prévision des crues Bassins du Nord

NOR : [...]

(Texte non paru au journal officiel)

Le préfet de la région Hauts-de-France, préfet du département du Nord,

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 564-1 à L. 564-3 et R. 564-1 à R. 564-9 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 portant nomination du préfet de la région Hauts-de-France, M. GAUME ;

Vu l'arrêté du 18 avril 2023 relatif aux schémas directeurs de prévision des crues et aux règlements de surveillance et de prévision des crues et à la transmission de l'information correspondante ;

Vu l'arrêté du 12 juillet 2019 modifiant l'arrêté du 16 mai 2005 portant délimitation des bassins ou groupements de bassins en vue de l'élaboration et de la mise à jour des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux ;

Vu l'arrêté du 7 mars 2024 attribuant à certains services de l'Etat une compétence interdépartementale en matière de prévision des crues ;

Vu l'arrêté du 19 mai 2015 du Préfet coordinateur du bassin Artois-Picardie approuvant le schéma directeur de prévision des crues du bassin Artois-Picardie ;

Vu l'arrêté du 13 février 2023 du Préfet coordinateur du bassin Seine-Normandie approuvant le schéma directeur de prévision des crues du bassin Seine-Normandie ;

Vu les avis des personnes morales de droit public ayant en charge des dispositifs de surveillance ou de prévision des crues, consultées du 26 juillet 2024 au 30 septembre 2024 ;

Vu les avis des autorités intéressées par ces dispositifs en raison des missions de sécurité publique qui leur incombent, consultées du 26 juillet 2024 au 30 septembre 2024 ;

Vu les avis des autorités intéressées par ces dispositifs en raison des missions de sécurité publique qui leur incombent, consultées du 26 juillet 2024 au 30 septembre 2024 ;

Vu l'avis conforme du service central Vigicrues en date du 22 janvier 2025 ;

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France ;

Arrête :

Article 1^{er}

Le règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues (RIC) du service de prévision des crues Bassins du Nord est approuvé et entre en vigueur à la date de signature du présent arrêté.

Article 2

L'arrêté préfectoral du 16 mai 2014 approuvant le règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues (RIC) du service de prévision des crues Artois-Picardie, est abrogé.

L'arrêté préfectoral du 3 mars 2020 approuvant le règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues (RIC) du service de prévision des crues Oise-Aisne est abrogé.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel du ministère chargé de l'environnement et au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France. Le règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues (RIC) du service de prévision des crues peut être consulté sur le site Vigicrues sur la page du territoire Bassins du Nord (lien : <https://www.vigicrues.gouv.fr/niv2-bassin.php?CdEntVigiCru=29>).

Article 4

Le préfet de la région Hauts-de-France, le directeur de la DREAL Hauts-de-France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le

28/02/2025


Bertrand GAUME